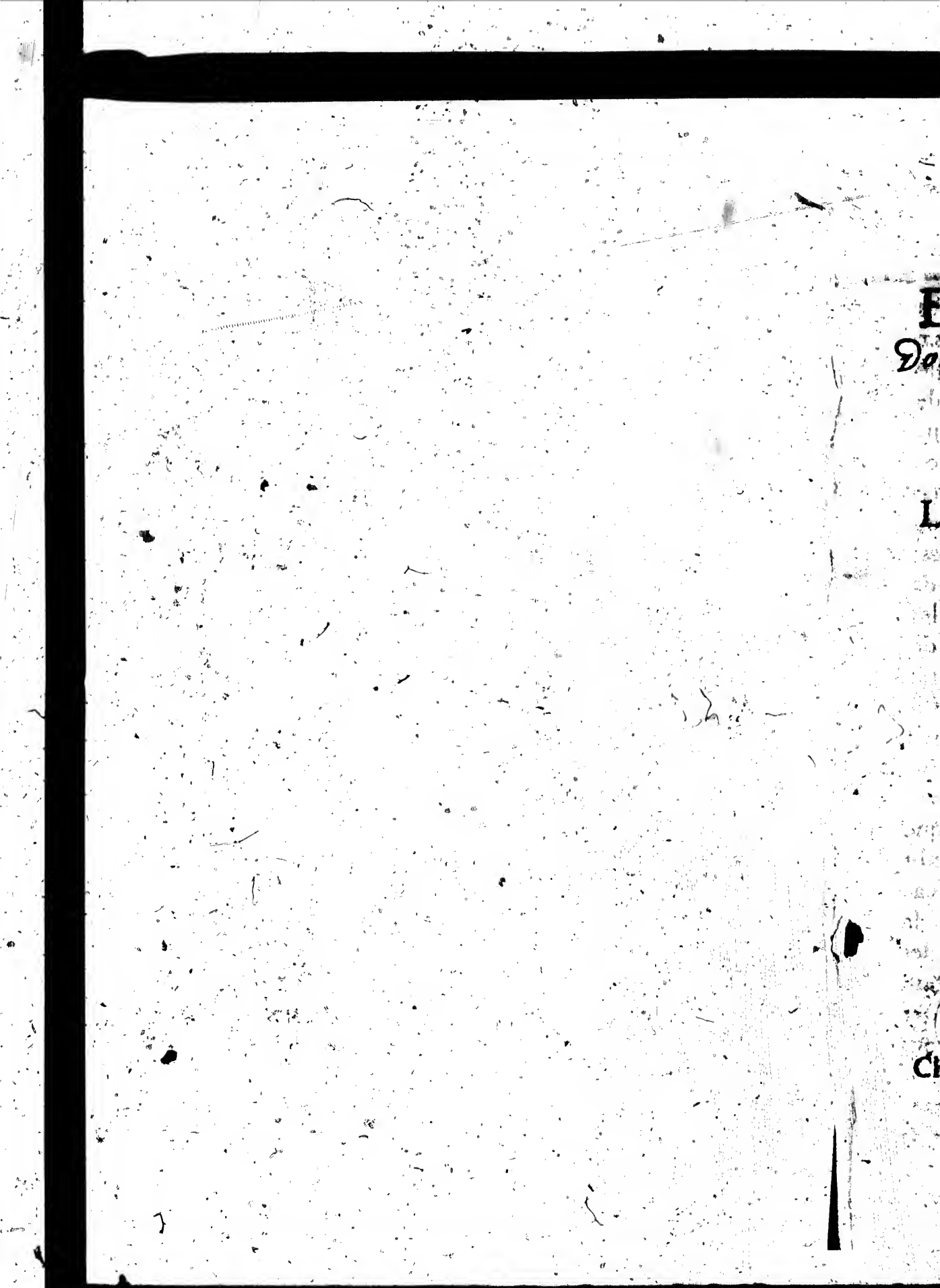

ECLAIRCISSEMENS
Domus regia SUR Invalidorum.

LES PRINCIPES
DE LA
LANGUE FRANCOISE.

Par M. DE GRIMAREST.

A PARIS,
Chez FLORENTIN DELAULNE, rue
Saint Jacques à l'Empereur.

M. DCCXII.
Avec Privilege du Roy & Approbation.

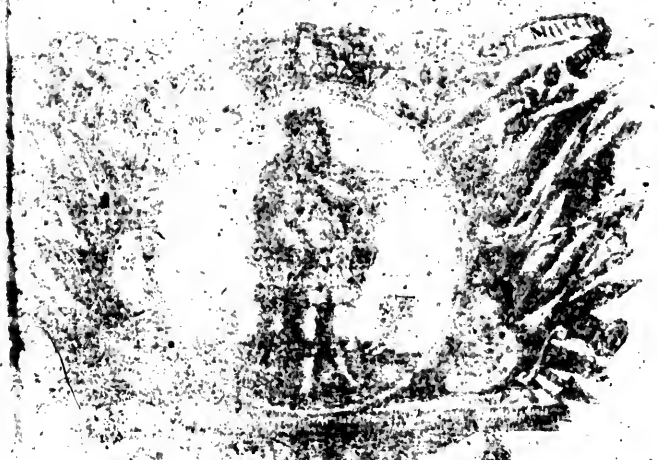

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier cet Ecrit qui a pour titre, *Eclaircissemens sur les principes de la Langue Françoise.* L'Impression s'en peut permettre. Fait à Paris ce 24. Decembre 1711. ANDRY.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé le Sieur DE GERMARES nous ayant fait remontrer qu'il desireroit faire imprimer *les Eclaircissemens sur les principes de la Langue Françoise*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour la ville de Paris seulement : Nous

avons permis & permettons par ces Presentes audit Sieur de GRIMAREST de faire imprimer ledit Livre en telle forme, marge, caractere, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le temps de *quatre années* consecutives, à compter du du jour de la date desdites Presentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, & à tous Imprimeurs, Libraires & autres dans ladite ville de Paris seulement, d'imprimer ou de faire imprimer ledit Livre, & d'y en faire vendre & debiter d'autre impression que de celle qui aura été faite pour ledit Sieur Exposant, sous peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de mille liv. d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Exposant, & de tous dépens, dommages & interests, à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de

la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression du d. Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux exemplaires dans notre Bibliotheque, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre tres-cher & feal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Presentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Sieur Exposant, ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble, ou empeschement. Voulons que la copie desd. presentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour deuëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre

Huissier ou Sergent de faire pour [illegible] recreion d'icelles, tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; CAR tel est notre plaisir. Donné Versailles le 19. jour du mois de Juin, l'an de grace 1712. & de notre Regne le 70. Par le Roi en son Conseil. *Signé*, DE S. HILAIRE.

J'ai cedé le présent Privilege à M. Delaune pour en jouir en mon lieu & place, suivant l'accord fait entre Nous. A Paris le 20. Juin 1712. DE GRIMARET.

Il est ordonné par Edit de S. Majesté de 1686. & Arrests de son Conseil, que les Livres dont l'impression se permet par chacun des Privileges, ne seront vendus que par un Libraire ou Imprimeur.

Registré sur le Registre n. 500. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 466. n. 349. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du 13. Aoust 1703. A Paris ce 21. jour du mois de Juin 1712. Signé, L. JOSSE, *Syndic.*

ECLAIR-

ECLAIRCISSEMENS SUR LES PRINCIPES DE LA LANGUE FRANÇOISE.

APRES m'être publiquement declaré contre ce qu'on appelle, *l'Uſage*, dans la Langue Françoiſe, c'eſt à moi de ſoutenir le *Principe*. Le nombre infini de regles fautives, dont la pluſpart des Auteurs ont compoſé leurs Grammaires, leurs Rhetoriques même, en ont rende l'étude faſtidieuſe & inutile à preſque tous les hommes.

Delà vient que nos plus celebres Orateurs ont negligé la lecture de ces premiers Livres, & ſe font un honneur de ſe dire *Uſagers*. Et par là ils ſe croient exemts de rendre raiſon de l'arangement & de la nobleſſe de leurs expreſſions. Si les Grammairiens leur avoient donné des principes aſſurés, ils n'auroient pas reconnu *l'Uſage* pour le maître de la Langue ; mais ils ont trouvé ſi peu de ſolidité, ſi peu de raiſon dans leurs Ouvrages, qu'ils ont mieux aimé s'en tenir à la regle populaire, que de s'abaiſſer à reflechir ſur leurs défauts, pour tâcher de trouver les véritables principes d'inſtitution. Je n'ai pas craint de m'attirer le mépris que l'on a ordinairement pour ceux qui s'atachent à cette recherche, je donne au Public ce que je crois

avoir découvert de connoiſſances dans la Langue pour parler, pour écrire avec plus de ſeureté ; parceque, ſi j'ai réuſſi dans mes Obſervations, l'homme raiſonnable me rendra juſtice ; & que je me ſuis mis au deſſus de la cenſure de ces petits Eſprits ſavans, qui avec un Livre aſſés foible, ou avec une réputation à laquelle le caprice a plus de part, qu'un mérite ſolide, croient être en droit de ſtatuer également ſur tout.

En donnant ces Remarques je n'ai deſſein de parler qu'aux perſonnes qui peuvent raiſonner ſur la Langue ; il faudroit faire une Grammaire entiere pour les autres ; & c'eſt ce qu'avec tout mon travail ſur cette matiere, je reconnois beaucoup au deſſus de mes forces. Plus on aprofondit une connoiſſance,

plus on en connoît les difficultés. Je vais donner mes Eclairciſſemens ſans arangement dans le total de ce Livre ; mais je tâcherai ſur chaque difficulté en particulier de l'éclaircir le plus methodiquement qu'il me ſera poſſible.

DE L'ARTICLE.

J'ai remarqué, peut être le premier, par raport au langage, que toute idée, toute propoſition pouvoit être priſe *collectivement* ou *partitivement*, *définiment* ou *indéfiniment*. Avec ce principe général je crois pouvoir rendre raiſon de la plus grande partie de nos expreſſions. Mais je ferai obſerver auparavant que c'eſt un avantage que notre langue a preſque ſur toutes les autres, de pouvoir détacher ce

ſens défini, ou indéfini, dans ſes termes, & dans ſes expreſſions : c'eſt l'Article qui nous le fait connoître dans les termes qui ſignifient les choſes.

Lorſqu'un nom eſt employé dans ſa ſignification generale & collective il n'a point d'article au nominatif & à l'acuſatif. *Pauvreté n'eſt pas vice. Avoir faim.* On lui donne la particule *de* pour déſigner ſon génitif, *beaucoup de pain.* Et *à* marque ſon datif. *Cela eſt fait à tems. De* & *à* ſont donc ce qu'on apelle l'article indefini. Si au contraire un terme repréſente une choſe partitivement à l'eſprit, il a un article au nominatif & à l'acuſatif; c'eſt *le, l'*, pour le maſculin. *Le temps eſt venu. J'ai vu l'homme.* Et *la, l'* pour le feminin. *La veille de Noël. Il rendit l'ame.* L'on fait connoître qu'un nom

eſt employé définiment au genitif par l'article *du*, *de l'* pour le maſculin ; *de la*, *de l'* pour le feminin. *L'honneur du triomphe. Il a de l'eſprit. Le bonheur de la femme. Les paſſions de l'ame.* Le datif eſt deſigné par l'article *au*, *à l'* au maſculin. *J'ai dit au valet de N. J'ai recours à l'homme que vous me marqués.* Par l'article *à la*, *à l'* au feminin *J'ai recommandé à la ſervante. Je m'en raporte à l'eſtime publique.* Que l'on ſe ſouvienne donc que les particules *le*, *la*, *l'* au nominatif, & à l'acuſatif, *du*, *de l'*, *de la* au genitif, & *au*, *à la*, *à l'* au datif ; conſtituent l'article défini.

Par cette ſeule & nouvelle obſervation je puis, ce me ſemble conduire dans l'emploi de l'article défini, & indéfini : Difficulté qui a toujours fort em-

baraſſé les François, comme les Etrangers : & pour laquelle les Grammairiens ont fait un nombre conſidérable de regles contraires à la pratique, parce-qu'elles le ſont à la raiſon ; & dont j'épargne la lecture ennuyeuſe par mon principe.

Mais on veut de la démonſtration pour ſe rendre, ſur tout à une nouveauté auſſi importante que celle-là dans la Langue. Je vais donc eſſayer de prouver ce que j'avance. Nos noms ſont *propres*, ou *apellatifs*. Ceux-là ſignifient toûjours totalement la choſe ſignifiée, ſans qu'elle puiſſe être partagée, comme *Jean*, *Pierre*, *Paris*, *Rome*, &c. Et ceux-cy au contraire demandent que leur ſignification ſoit déterminée ; parceque le terme peut être apliqué ſéparément & indifféremment aux

parties de la choſe qu'il ſignifie collectivement, comme, *le Roi, la femme, le jour, le moment.* En proférant ces mots ſans y rien ajoûter, on ſera en droit de me demander, ſi c'eſt de la qualité *de Roi, de la femme, du jour, du moment*, en général que je veux parler: ou ſi c'eſt en particulier du *Roi* de quelque pays, de la *femme* d'un tel homme, du *jour*, ou du *moment* que quelque action s'eſt paſſée. D'où l'on peut obſerver que les noms apellatifs peuvent ſignifier un genre, ſes eſpeces, & ſes individus: & que les noms propres ne s'étendent qu'à ces derniers.

Les noms propres, comme propres, ne ſont jamais employés partitivement, parce qu'en cette qualité ils n'ont point de parties; mais ils peuvent devenir apellatifs, comme quand on dit

les Ceſars, les Alexandres, &c. Alors cette idée eſt commune à tous les Héros que l'on peut comparer à *Ceſar* & à *Alexandre*. Les noms apellatifs au contraire s'emploient collectivement, & partitivement; c'eſt à dire dans un ſens défini ou indéfini, déterminé, ou indéterminé. Si on ne reſtreint point leur ſignificatiõ à une ou à pluſieurs parties du tout dont ils repreſentent l'idée, ils n'ont pas beſoin, comme les noms propres, d'article au nominatif & à l'acuſatif. *C'eſt Jean. Il eſt temps. J'ai vû Paris. J'ai paix & aiſe.* Mais comme les différentes ſituations où les choſes que ces noms ſignifient peuvent ſe trouver, ne ſauroient être déſignées par ces deux ſeuls cas, & que ſuivant le régime des termes qui précédent nous avons encore beſoin du génitif

& du datif, nous marquons celui-là par l'article, *de*, & celui-cy par la particule *à*, comme je l'ai déja établi. *Le Livre de Guillaume. Peu de tems. J'ai été a Rome. Il eſt venu à temps.*

Mais ſi je reſtreins l'idée d'un nom apellatif à une partie du tout qu'il ſignifie collectivement, alors il faut le déterminer par l'article défini dans tous les cas. *Le valet de N. eſt venu. La perſonne qui me l'a dit. Je l'ai receu du Secretaire de M. N. Je l'ai donné a l'homme que vous connoiſſés.*

Ce principe poſé, que les noms employés collectivement, c'eſt à dire dans leur ſignification générale, ou confuſe ſont acompagnés de l'article indéfini au génitif & au datif; & que ceux qui ſont pris partitivement, ou qui ne repreſentent point l'idée du tout qu'ils peuvent

ſignifier, mais ſeulement celle de quelqu'une de ſes parties, doivent avoir l'article défini dans tous les cas, il me ſemble que l'on n'a pas beſoin d'autre principe pour pratiquer, ou pour connoître.

Mais, me dira t'on, expliquerés-vous avec cette regle toutes les manieres ſuivantes de parler, qui ont donné occaſion à tant de principes, & à tant d'exceptions? Il eſt bien plus ſeur de s'en tenir aux tables que les Grammairiens ont données pour nous conduire, que d'avoir recours à un principe methaphyſique qui ne peut être entendu de tout le monde. Parler à une perſonne ordinaire, de *ſignification collective, ou partitive*, de *ſens défini, ou indéfini*, c'eſt lui parler une langue étrãgere. Il retiendra bien mieux:

Que devant le pronom abſolu on met l'article indéfini. Il eſt content *de nous.* C'eſt *à moi* qu'il l'a dit.

Qu'il en eſt de même devant le pronom poſſeſſif adjectif. Je l'ai reçeu *de mon* frere. Nous l'avons communiqué *à notre* Avocat.

Que le pronom démonſtratif eſt contenu dans cette regle. Je ne ſais que penſer *de cette* femme. Je l'ai donné *à ce* Marchand.

Qu'on met cet article devant le pronom relatif, qui. L'homme *de qui* je tiens cette nouvelle. La perſonne *à qui* je l'ai apris. *Il en eſt de même de, quel, ou quelle, pronoms interrogans. De quel homme, de quelle femme parlés vous?*

Mais que devant le pronom, quel, ou quelle, quand il marque ſimplement la relation on met l'article défini. Lequel homme, laquelle femme me l'a donné. Duquel homme, de laquelle femme je

l'ai receu. Auquel homme, à laquelle femme je l'ai dit.

Qu'il en eſt de même devant les pronoms poſſeſſifs abſolus. Votre vin eſt bon ; mais *le mien* eſt meilleur. Je vous donnerai de mon vin, donnez-moy *du vôtre.* Je ſuis votre goût avec plaiſir ; mais je ne ſaurois m'acommoder *du ſien.*

Avant que de parler des autres principes des Grammairiens ſur l'article, examinons ceux qu'ils nous donnent ſur les pronoms, & voyons ſi le mien ne ſuffit pas pour en rendre raiſon. On doit convenir avec moi que les pronoms ſont des termes qui ſignifient en ſecond, s'il m'eſt permis de parler ainſi, tout nom propre ou apellatif dans ſa ſignification totale, ou partitive. *Moi*, ſubſtitué à la place d'un nom propre d'hom-

me repreſente toute la perſonne de celui qui parle. Le pronom poſſeſſif adjectif fait toûjours un tout avec le terme auquel il eſt joint. Quand on dit, *mon frere*, on n'entend parler que d'une choſe, ſans relation à une autre. Il en eſt ainſi des pronoms demonſtratifs, & interrogans, & du relatif, *qui* lorſque leur relation eſt collective; c'eſt à dire, quand elle n'a qu'un ſeul objet. Alors ce pronom eſt precedé de l'article indéfini.

Mais quand la relation eſt multipliée; c'eſt à dire, lorſque celui qui parle, ou qui écrit a intention de faire raporter ce pronom à pluſieurs parties diſtinctes que ſon antécédent peut ſignifier, alors on lui donne l'article défini, parceque l'idée de ce nom eſt diſtribuée à pluſieurs choſes. *Mon* vin eſt meilleur

que *le vôtre*, ce premier pronom profſeſſif eſt adjectif, & il a une relation collective au vin que je poſſede ; il en fait un tout. Mais le ſecond pronom, qui eſt ce qu'on apelle, *le poſſeſſif abſolu*, eſt relatif & au vin que je poſſede, & à celui d'une autre perſonne : ſa ſignification eſt comparative & partitive. Il doit donc avoir l'article défini pour détacher ces idées differentes. Si l'on dit, *mon frere, lequel eſt venu ici*, l'idée que ce pronom preſente eſt relative à la perſonne, nommée, *mon frere*, qui eſt venuë, & à celles qui ne ſont point venuës. Ainſi il eſt néceſſaire de lui donner l'article défini, pour déterminer celle des idées que l'on a intention d'exprimer.

Je remarque à l'ocaſion de ce pronom, premierement que ſa

signification est partitive, & que celle de *qui* son équivalent, est collective : en celui-cy la relation n'a qu'un seul objet ; en l'autre elle est multipliée.

Secondement que *lequel*, ou, *laquelle*, est employé aujourdui par les François comme un seul terme ; quoique c'en soient deux véritablement, qu'abusivement on a joints dans l'écriture, & dans l'impression. Ce que je dis est si vrai que les Etrangers, qui ne se conduisent que par la raison dans la Langue Françoise, au contraire des François qui donnent tout à l'usage, écrivent, *le quel*, *la quelle*, l'un article, l'autre pronom.

Il est si certain que les pronoms doivent avoir l'article défini, quand leur relation a plusieurs objets, & l'indéfini, quand elle n'en a qu'un, que

c'eſt la raiſon pourquoi Soſie dans l'Amphitrion de Moliere dit, *le moi du logis*, & *le moi qui eſt ici*, parce qu'alors il ſe croit double ; il a beſoin d'un article défini pour le faire entendre.

Après cette explication ſur les pronoms, il eſt ce me ſemble aiſé de comprendre l'aplication de mon principe aux regles ſuivantes ; & de decider pluſieurs queſtions que l'on fait ordinairement ſur l'article.

Aprés l'adverbe de quantité, ou *toute autre expreſſion auſſi de quantité on met l'article indefini excepté aprés, bien.* Nous avons peu, beaucoup, trop de tems, un muid de vin. Bien du tems.

Quand le ſubſtantif eſt precedé de ſon adjectif il doit avoir cet article. Boire de bon vin. Avoir d'agréables momens.

Les adjectifs de qualité ſont ſuivis

de cet article. Incapable de foibleſſe. Doüé de Graces & de Vertus.

Les infinitifs ſont précédés de ce même article, quand le terme qui eſt devant régit le génitif ou l'ablatif. Le plaiſir d'aimer. Le tems de manger. Je vous prie de le dire.

Quand le nom eſt employé dans ſa ſignification générale & confuſe. Agir de tête. Mourir de faim. Et pluſieurs autres regles qui ne ſerviroient pas plus que celles-là à faire connoître pourquoi on les a faites, & le choix que l'on doit faire de l'Article.

Quant à la regle de quantité, elle eſt abſolument fauſſe : puiſque l'emploi de l'Article dépend alors de mon principe. Si je parle collectivement ſans multiplier l'idée de, *tems*, je dirai, *nous avons peu de tems* : mais ſi

mon intention eſt de rendre ſa ſignification partitive, je ſerai obligé d'employer l'article défini : *nous avons peu du tems qui nous a été accordé.* Quoique le terme, *tems*, préſente l'idée de tout le tems en général, je la reſtreins néanmoins en cet endroit à celui qui nous a été accordé.

Si l'adverbe, *bien*, eſt excepté de la regle générale des termes de quantité des Grammairiens, eſt ce qu'ils ne voient pas que ce mot n'eſt point ſynonime avec, *beaucoup*, & que c'eſt véritablement un terme de partition, lequel ſignifie une portion de la choſe dont on parle ? Car, *j'ai bien du pain*, veut dire, j'ai une bonne portion de la choſe que l'on nomme *pain.* Mais d'ailleurs l'exception de cet adverbe de la regle générale des termes de quantité,

n'eſt pas plus juſte que la regle même, puiſque je puis avoir ocaſion de mettre l'article indéfini aprés *bien*, comme quand je dis, *bien d'habiles gens m'ont dit. Nous en verrons bien d'autres* : *habiles gens*, & *autres*, ſont alors dans leur ſignification collective. Delà vient que l'on peut dire, *infiniment d'eſprit*, & *infiniment de l'eſprit* ; parceque l'emploi de l'Article défini, ou indéfini dépend le plus ſouvent de l'intention que celui qui parle, ou qui écrit a de rendre collective, ou partive l'idée du nom ou de l'action du verbe. Car on peut dire, *plus il y a de bois au feu, plus on en conſume*; & *plus on y met du bois, plus la chambre s'échauffe.*

Boire de bon vin. Avoir d'agréables momens. C'eſt là encore une regle fautive ; qui eſt détruite

ſi je dis. *J'ai bu du bon vin de votre cave. J'ai paſſé quelques-uns des agréables momens, que vous m'avés donnés.* Il en eſt de même, *d'incapable de foibleſſe*, & de, *doüé de graces & de vertus* : puiſque je peux avoir ocaſion d'employer les expreſſions ſuivantes. Je ſuis *incapable de la foibleſſe d'un tel.* Ce *Héros eſt doüé des graces & des vertus de ſon pere.* Qui ne voit que dans ces exemples il faut avoir recours à mon principe ?

A l'égard des infinitifs des verbes, il faut abſolument les conſidérer, comme des noms ſubſtantifs ſoumis au régime des termes qui précedent, mais qui conſervent pourtant le leur propre. Il en eſt de même des adverbes, des adjectifs, des prépoſitions. Cela ſupoſé, comme une verité, tous ces termes pris ſubſtantivement ſont ſujets à

mon principe, comme les autres noms. Selon le beſoin que j'aurai de rendre l'idée qu'ils preſentent collective ou partitive, je choiſirai l'article qui leur convient. Les exemples vont le faire connoître. *Le tems de manger & de boire. Le tems du boire & du manger. Je ne le veux voir ny de prés ny de loin. Je ne parle point ny du prés ny du loin. Un d'entre eux. Je viens d'avec lui. Donnez-moi du deſſous. La croûte de deſſus. Je n'ai plus de blanc. Donnés-moi du blanc.* Eſt il néceſſaire que je répete que toutes ces propoſitions ou préſentent une idée générale, indéfinie; ou ſont reſtreintes à une idée particuliere, définie? Ce qui détermine l'article dont elles ont beſoin.

Quand le nom eſt employé dans ſa ſignification générale & confuſe,

il doit avoir l'article indéfini. Cette regle eſt véritable ; mais il falloit ajoûter que, *quand cette ſignification eſt déterminée ou particuliere, on lui donnoit l'article défini* ; ſans aller multiplier des regles infinies & fautives, qui font bien voir que les Grammairiens qui les ont faites, n'ont point compris le véritable principe.

L'emploi de l'article défini, & indéfini a tellement embarraſſé ceux qui ont écrit ſur la langue, que faute d'avoir un premier principe, ils ont eu recours à cette regle populaire, *on dit*. Ils ont ramaſſé les expreſſions définies, ou indéfinies qui leur ont paru extraordinaires ; & ils ont averti le public que l'on diſoit, par exemple, *Apartenir à Ceſar, à des gens riches. Songer à malice. Avoir affaire à d'honnêtes gens, à de la ca-*

naille. S'amuſer à des bagatelles. De la reſolution ſuffit. Il lui manque de l'argent. Donnés-moi du vin. D'habiles gens. Des gens habiles. Le Roi de la Chine, du Japon, &c. Le Roi de France, d'Eſpagne. Le Duc du Maine, de Normandie. Je reviens d'Allemagne, d'Italie &c. de la Chine, du Perou. Et pluſieurs autres expreſſions qui raprochées font une bizarrerie qui rend notre langue extravagante à ceux qui ne connoiſſent point le principe d'inſtitution

J'en aurois aſſés dit pour faire connoître que c'eſt le ſens défini, ou indéfini de toutes ces manieres d'exprimer qui détermine l'emploi de l'un ou l'autre article, ſi je ne voulois tout prevenir : & prouver à mon Lecteur que je n'ai point inventé une chimere, pour reduire à un

ſeul

ſeul principe toutes ces regles, toutes ces exceptions à ces regles, tous ces, *on dit.* On voit donc que *Ceſar* eſt un nom propre qui doit être precedé de l'article indefini, par la raiſon que j'en ai donnée. *A des gens riches*, doit avoir l'un & l'autre article, l'indéfini *à* pour marquer le régime des termes qui precedent, *je l'ai donné à des gens riches*, & pour faire entendre que l'on fait un idée collective de, *gens riches*, & l'article *des* pour la rendre relative en même tems aux gens qui ne ſont pas riches, dont les autres ſont détachés; l'adjectif qui ſuit le ſubſtantif ſupoſant preſque toûjours une multiplicité de relation. Alors on parle partitivement; il faut un article défini pour détacher cette partition. C'eſt ainſi que je dois expliquer, *à des ba-*

gatelles ; à de la canaille.

Mais lorſque l'adjectif precede le ſubſtantif, *à d'honnêtes gens*, ces deux Articles indéfinis enſemble ſurprennent : cependant j'en puis expliquer la néceſſité. Le premier deſigne le regime du datif ſur une expreſſion collective, & le ſecond eſt employé pour faire connoître que c'eſt à la vérité une partition du terme *gens* ; mais ſans deſſein de donner par cette expreſſion, *honnêtes gens*, de la relation aux *malhonnêtes gens*. L'objet de cette relation n'eſt point multiple ny par comparaiſon, ny autrement.

Pour expliquer le principe des expreſſions ſuivantes. *De la réſolution ſuffit. J'ai beu de bon vin. D'habiles gens. Des gens habiles l'ont dit*, & ſemblables, je prie le Lecteur de recevoir pour ma-

xime, que toute partition s'exprime par le genitif, comme ſi le nom de, *partie*, étoit ſousentendu. *Une partie de la réſolution*, priſe en général, *ſuffit pour cela. J'ai beu une portion de tout le bon vin. Un certain nombre d'habiles gens*, feſant un tout enſemble; *Une partie des gens habiles l'ont dit.* Or cette partition peut être marquée par des termes employés définiment, comme, *reſolution*, & *gens habiles*, dont les idées ſont relatives, & *a la réſolution*, & aux autres moyens qui pourroient ſuffire, *a tous les gens*; mais en cette ocaſion à ceux qui ſont habiles, derachés de ceux qui ne le ſont pas: multiplicité de relation abſolument néceſſaire pour exprimer une propoſition déterminée. Mais, *de bon vin*, *d'habiles gens*, préſentent des idées ſimples, &

& générales, ſans relation à toute autre eſpece de vin, à toute autre eſpece de gens. Il faut donc leur donner l'Article indéfini, pour mettre de la difference entre, *j'ai bu de bon vin*; & *j'ai bu du bon vin que vous m'avé envoyé*: entre, *d'hai iles gens ont cru*; & *quelques-uns des habiles gens, que vous connoiſſés, ont cru.*

Je ne fais pas de difficulté d'étendre encore ce principe ſur les noms de pays; & d'avancer que ſi l'on dit, *je viens de France, d'Eſpagne* &c. c'eſt que l'on a pris la coûtume d'employer dès les commencemens ces noms de Royaume, de Province collectivement en de certaines ocaſions, & partitivement en d'autres, en rendant leur idée relative à d'autres pays, à d'autres Provinces, comme quand

on dit, *l'Etat de la France, les bornes de la Bretagne.* C'eſt par cette raiſon que l'on dit, *l'or du Pérou, les peuples de la Chine, du vin du Rhin*, plutoſt que, *l'or de Pérou, les peuples de Chine, du vin de Rhin: Du vin de Moſelle*, plutoſt que, *du vin de la Moſelle.* C'eſt une habitude d'acception que les François ſe ſont faite, & à laquelle ils n'oſeroient déroger ſans croire faire une faute contre la Langue. Mais cela n'empêche pas que quand je dis. *Je viens d'Allemagne*, ce dernier terme ne ſoit dans ſa ſignification totale; je parle indéfiniment de toute l'Allemagne: mais lorſque je prononce. *Je viens de la Chine.* Je multiplie l'idée du nom; elle eſt relative à toute la Chine en général, & à quelqu'une de ſes parties d'où je viens. *Du vin du Rhin*, expreſ-

ſion définie, détache l'endroit où croît le vin, dont je parle, de tous les autres lieux où il en vient. *Du vin de Moſelle*, preſente collectivement l'idée de tout le vin qui croît le long de la Moſelle, ſans faire atention au vin de tous les autres pays. Enfin toutes ces manieres de parler différentes ont été arbitraires dans les commencemens, & dépendoient de l'intention des premiers qui les ont employées, laquelle pouvoit être indifferemment exprimée, collectivement, ou partitivement : mais l'habitude les a rendues néceſſaires, pour ne point déroger à l'uſage.

Cependant ſi malgré toute la peine que je viens de prendre de réduire à un ſeul principe l'emploi de notre Article, quelqu'un plus fort du côté de la

mémoire, que de celui du jugement, veut bien s'aſſujettir à aprendre par cœur toutes les regles, toutes les exceptions, confuſes les unes & les autres, que l'on a données par table, & par catalogue dans les Grammaires, pour faire connoître l'uſage de notre Article, je n'empêche point qu'il ne s'en tienne à ſa Methode mechanique. Je veux bien encore que ce quelqu'un prenne improprement en de certaines ocaſions l'Article pour une prépoſition. Mais il ne doit point trouver mauvais que je diſe que toutes ces manieres differentes de s'exprimer ont un principe d'inſtitution. Je leur demande à ces gens qui ne veulent point ſe donner la peine de concevoir, ſi les premiers François qui ont établi ce double Article, l'ont

fait à l'aventure, & pour rendre l'uſage maître de l'emploi qu'on en doit faire ? Non conſtamment ils ont eu une vuë. Ç,a été de déterminer par l'Article l'acception générale, ou particûliere des noms, le ſens défini ou indéfini des propoſitions qui en dépendent. Et cela eſt ſi vrai que ces Articles ont conſervé le nom de, *défini*, & d'*indéfini*. Mais ce n'a pas été à deſſein de faire poſtérieurement un nombre infini de regles bizarres, qui tout au plus ne ſont bonnes que pour ſoulager la mémoire d'un enfant, qui n'a point encore l'eſprit aſſés ouvert pour comprendre le premier principe. La pareſſe de réfléchir a fait naître ce qu'on nomme, *l'Uſage*, qui a introduit beaucoup de bizarreries dans notre Langue dont on a peine à ren-

dre raiſon : & qui a donné ocaſion de mépriſer les Grammairiens, qui nous acablent de regles, & d'exceptions ſi pueriles, & ſi fautives, qu'il eſt pardonnable de n'y faire aucune atention. Mais d'un autre côté dans l'arangement de nos termes, je ne donne rien à l'Uſage, j'atribuë tout à la Raiſon.

DES PREPOSITIONS dans & en.

L'emploi de ces deux prépoſitions n'eſt point indifferent, comme preſque tout le monde ſe l'imagine. Les Poëtes, contre leſquels on devroit être toûjours en garde ; ſont cauſe de cette erreur : le mérite de leurs Ouvrages fait déférer à leurs expreſſions, que l'on prend ſou-

vent pour Grammaticales, lorſqu'elles ſont de véritables ſolecisſmes. Ces Poëtes ont-ils beſoin de faire une éliſion, ils emploient, *en*, au lieu de, *dans*; & ils ſe ſervent de, *dans*, à la place de, *en*, quand ils veulent avoir une ſilabe de plus. Il n'y a point de Livre de Poeſie où cette faute ne ſoit répanduë. Cette contagion a paſſé de la Poëſie dans la Proſe, quand les auteurs ont été foibles du côté de l'expreſſion.

Cependant il y a un principe pour choiſir l'une ou l'autre de ces prépoſitions. En général elles ſont employées pour marquer le temps, & le lieu; mais leur ſignification s'étend auſſi aux choſes morales.

A l'égard du lieu, *en* ſe met avec les termes indéfinis, & *dans* avec ceux qui ont l'Article dé-

fini. *En France, en Allemagne, en bon endroit, en ville. Dans la rue, dans le monde, dans le tems, dans du vin, dans de la biere.* Il eſt ſi vrai que cette prépoſition *en* eſt deſtinée pour précéder un terme indéfini, qu'on ne peut la mettre devant ceux qui ont l'Article défini, quoi qu'employés indéterminément; & alors il faut lui ſubſtituer l'Article du datif. *A la Chine, au Maine* &c. Mais ſi ces noms de grand lieu peuvent ſe paſſer de l'Article défini (car on ne ſauroit dire *en Chine, en Maine*, ſans cet Article) on peut employer la prépoſition *en*. Ainſi on dit, *en Dannemarc, en Poitou, en Languedoc*, &c. Et parce que les noms de petit lieu ſont des déterminations particulieres du terme générique, *lieu*, ils ne peuvent être acompagnés de

la prépoſition *en*, qui à l'égard du lieu eſt toûjours employée indéterminément. Ainſi quand on veut faire une propoſition indéfinie ſur ces noms de lieu, on eſt obligé de ſe ſervir de l'Article indéfini du datif, *à Londres*, *à Verſailles*, *à Hambourg*.

On me fera ſans doute une objection. Ces propoſitions, par exemple, *je l'ai vu à Paris. Cela ſe fait a Rome. Il eſt à l'Opera, à la Comedie*, ſont-elles indefinies ? Il me ſemble, dira-t'on, que rien ne peut être plus déterminé.

Pour éclaircir cette difficulté, je prie le Lecteur d'obſerver que le nom de lieu peut ſe prendre de deux manieres, ou en le deſignant ſimplement, ou comme un tout contenant la choſe dont on parle. Cette derniere acception eſt une queſtion de lieu; l'autre ne l'eſt point. La rela-

tion de celle-cy ſuit le principe que j'ai établi dans l'Article précedent ; la relation de l'autre a du raport, ou au lieu pris définiment, ou au lieu exprimé indéfiniment. Si je parle d'un lieu vaſte, & qui ait pluſieurs parties dans chacune deſquelles ce dont je parle puiſſe être contenu indéterminement, alors je me ſers de la particule, *en*. *Je ſuis en France. Il y a d'excellent vin en Bourgogne, & en Champagne.* Mais ſi je parle d'un lieu déterminé, où la choſe dont je parle ſoit contenue, dans cette ocaſion j'emploie la prépoſition, *dans*. *Il a pluſieurs maiſons dans Paris. Il eſt dans ſa chambre. Un tel eſt dans l'Opera*, c'eſt-à dire, dans la ſalle où l'on joue l'Opera. Pour prouver la vérité de ce principe je n'ai qu'à multiplier l'idée de quelque lieu par-

ticulier, je ne pourrai alors me ſervir de la prépoſition, *dans*, je ſerai obligé d'employer, *en*. Ce *Perruquier travaille en chambre, en boutique. Monſieur eſt en ville. Il s'expoſe en pleine rue.* Je puis donc conclure que la particule, *en*, eſt deſtinée pour exprimer le nom de lieu indéterminé; & que l'on ſe ſert de, *dans*, pour le lieu déterminé.

Mais ſi je ne fais ſimplement que déſigner le lieu dans ma propoſition, je n'emploierai alors, ny, *dans*, ny *en*, mais l'Article du datif; parce que je n'aurai point intention de faire entendre que ce dont je parle ſoit contenu dans lieu en queſtion; je ne fais que l'indiquer. Ainſi je dis *qu'un tel eſt à la Comedie* dans le deſſein ſeulement de faire connoître qu'il eſt à ce ſpectacle. *La ſervante eſt à la*

cave, par la même raiſon. *Mon frere eſt à Paris, à Verſaille, au Pérou, à la Chine.* Cela eſt ſi vrai que ſi j'emploie ces noms de Royaumes comme lieux déterminés, je me ſervirai de la particule, dans. *On ne trouve point d'or dans toute la Chine*; mais *il n'y a point d'endroit dans le Pérou où il n'y en ait. On fait de la toile dans tout le Maine.* Il eſt donc de conſéquence de mettre de la difference entre la deſignation du lieu où une choſe peut être, & l'eſpace de ce lieu dont cette choſe peut ocuper les parties.

Je trouve en général à l'égard du temps que, *dans*, & *en*, ont deux acceptions differentes. Cette premiere prépoſition marque le tems auquel on commencera de faire une choſe. *Je ferai cela dans huit jours.* C'eſt à dire

que huit jours s'écouleront avant que je le faſſe. Et, *en*, ſignifie le tems que l'on emploie à faire cette choſe. *Je le ferai en huit jours.* C'eſt à dire que je ferai huit jours à le faire.

Je remarque encore dans cette ocaſion que ſi je détache une partie du tems, pour en faire un tout néceſſaire à mon action ſans que je faſſe atention au tems qui la précede, ou à celui qui la ſuit alors je parle collectivement: ainſi j'emploie la particule, *en*, *je lirai ce Livre en une heure, en une ſemaine, en deux jours.* Mais que ſi je parle d'une partie du tems avec relation à celui qui précede, & à celui qui ſuit j'emploierai la particule, *dans. J'irai chez vous dans la ſemaine, dans la journée, dans le mois*: c'eſt à dire dans une partie du jour, de la ſemaine, du mois.

Je le verrai dans un mois. Cette idée de tems eſt relative & au tems qui precede mon action, & à celui auquel je la ferai. Dans l'une de ces ocaſions le tems eſt déterminé, je me ſers de, *dans* : & j'emploie *en* dans l'autre, parce que le temps y eſt indéterminé. Dans l'une la particule, *en*, n'eſt point ſuivie de l'Article défini ; & *dans* en eſt acompagné ſi le nom eſt apellatif. Ce qui eſt ſi vrai que ſi au lieu de l'expreſſion ſuivante. *Je le ferai en huit jours, je dis. Je le ferai dans l'eſpace de huit jours*, je ſuis obligé alors de me ſervir de la particule, *dans*, parce que je détermine le terme *eſpace*, relativement à ſes autres parties.

Mais, me dira-t'on encore, vous qui avancés que, *en*, n'eſt point ſuivi de l'Article, comment rendrés-vous raiſon de

cette expreſſion ? *En l'année mil ſept cens onze on fera de nouveaux Reglemens, en l'année mil ſept cens on fit cela.*

J'avouë que je voudrois bien que ce fût là une faute de langage, que l'uſage eût établie : car je puis dire également, & dans la même ſignification. *Dans l'année mil ſept cens onze. Dans l'année mil ſept cens.* Mais s'il faut que je raiſonne, parce que je m'y ſuis engagé, je dirai que l'acception de la prépoſition, *dans*, étant déterminée dans ces expreſſions. *Dans le jour, dans la ſemaine, dans le mois*, à une ſeule partie du jour, de la ſemaine, du mois, néceſſaire pour la choſe dont on parle, on pourroit auſſi quand on dit, *dans l'année mil ſept cens on fit cela*, prendre cette particule dans la même ſignification déterminée. Ce qui

peut-être a fait déroger au principe général, lorſqu'on a voulu exprimer une action qui s'eſt paſſée indéfiniment pendant le cours d'une année. Ainſi on a mis en cette ſeule ocaſion l'Article défini après la particule *en*, celui-là pour détacher une telle année de toutes les autres, celle-cy pour parler indéfiniment de toutes les parties de cette année. Je donne cette réfléxion comme un doute : car je ne prétens pas en ſavoir aſſés pour lever toutes les difficultés de notre Langue. Quelqu'un, plus habile que moi, pourra peut-être decider ſeurement ſur celle-cy : car je ne ſuis pas le ſeul qui cherche à détruire l'uſage.

Dans toutes les ocaſions, autres que le tems & le lieu, on peut admettre pour regle générale que la prépoſition *en*,

n'eſt point ſuivie de l'Article, & par conſéquent qu'elle précede les termes employés indéfiniment. *En conſcience. En vérité. En haut. En bas. Il a officié en habits Pontificaux. Il en uſe en honnête homme. En proſe. En vers. En tout cas. En grand, & en petit. En riant. En aimant.* (Car mon ſentiment eſt que ce gérondif eſt pris ſubſtantivement, comme l'infinitif.) Mais la préposition, *dans*, précede l'Article défini, c'eſt à dire les termes employés déterminément, ſuivant le principe que j'ai établi dans le premier Article. Ainſi l'on doit dire. *Il a cela dans l'eſprit, dans la tête. Vous êtes dans le deſſein de vous marier. Dans le haut. Dans le bas. Dans la joie de ſon cœur* &c.

DES PARTICULES relatives, le, en, & y.

On sait que le relatif, *le*, ou, *la*, est destiné pour exprimer au nominatif & à l'acusatif ; *en*, au genitif ; &, *y*, au datif. Ces particules sont d'un grand secours dans notre langue, pour épargner la répetition, & pour éclaircir le discours : mais les Etrangers, & bien des Français même, ne sauroient s'assujettir à la necessité où nous sommes de nous en servir, & à l'emploi que l'on en doit faire. Ainsi je me suis déterminé à leur donner quelques observations que j'ai faites sur ces particules relatives.

On nous preſcrit de mettre toûjours le relatif, *le*, auprès du verbe, après le pronom abſolu. Cela eſt vrai à l'égard de celui de la premiere, & de la ſeconde perſonne. *Je me le ſuis dit.* Tu te *les donneras. Nous nous l'ôterons. Vous vous le rendrés.* Mais on n'a pas penſé que cette particule précedoit le pronom abſolu de la troiſiéme perſonne. *Vous le lui direz. Nous le leur porterons.* Ce changement de place dans cette occaſion n'eſt venu que de l'oreille, que l'on a conſultée, quand on a jugé à propos de mettre ſans Article les pronoms devant le verbe qui les régit. Et peut être ce pronom, *le*, devroit-il preceder le pronom abſolu dans les trois perſonnes, pour ſuivre la regle Grammaticale, qui veut que l'acuſatif précede le datif, quand ces deux cas ſont

régis par le même verbe : comme on le remarque lorſque l'on parle à l'imperatif. Car on prefere, *Dites-le nous*, à, *Dites nous-le*, non-ſeulement pour mettre à la fin de l'expreſſion une ſilabe plus grave par la prononciation; mais encore pour obſerver l'arangement preſcrit dans la Langue Françoiſe. Ainſi l'on a dérogé en cela à celui que les anciens Ecrivains obſervoient, qui diſoient, *vous le nous donnerez*, comme Monſieur de Vaugelas nous l'aprend : & comme les Etrangers ont acoûtumé de le pratiquer, quand ils ne ſont pas avertis que c'eſt mal aranger ſon expreſſion.

Monſieur de Vaugelas prétend qu'une femme fait une faute quand elle ſubſtitue, *la*, à la place de, *le*. Par exemple dans cette ocaſion, où après

avoir dit, *je ſuis malade*, elle me répondroit, *je la ſuis auſſi*. La raiſon de cela eſt, dit ce celebre Auteur, que, *le*, qu'il faut dire, ne ſe raporte pas à la perſonne ; car en ce cas une femme auroit raiſon d'employer, *la*, mais il ſe raporte à la choſe; & pour mieux le faire entendre, ajoute-t'il, c'eſt que ce, *le*, vaut autant à dire que, *cela*, qui n'eſt autre choſe que, *ce dont il s'agit*, qui eſt, *malade*. Afin de le prouver il propoſe cet exemple au pluriel. *Quand je ſuis malade je fais cela* ; à quoi pluſieurs perſonnes répondront. *Quand nous le ſommes nous ne feſons pas de même* : & ſuivant la regle des femmes de la Cour & de la Ville ces perſonnes devroient dire, *les* : ce qui ſeroit abſurde & hors d'uſage.

Je voudrois bien éclaircir ce principe

principe davantage, afin que les femmes de bon eſprit puſſent plus aiſément ſe corriger de cette faute : car Monſieur de Vaugelas a raiſon de dire que ç'en eſt une. La ſignification du verbe qui précede ne peut être rapellée dans la ſignification de celui qui ſuit que par le moyen des particules relatives, *le*, au nominatif & à l'acuſatif, *en*, au génitif, &, *y*, au datif. Ces trois monoſilabes ont été deſtinés à cela ſans faire atention ny au genre, ny au nombre. Ainſi l'on ne ſauroit joindre relativement deux propoſitions par le moyen d'autres termes. Ces particules n'ont point de relation au ſujet de la propoſition ; mais à ſon atribut, qui étant inſéparable du verbe fait avec lui un tout, que l'on ne ſauroit ſoumettre ny au genre, ny au nombre.

On me dira, que ſi une femme dit à une autre, *je ſuis en droit de faire la Comteſſe*, cette autre femme pourra répondre, *je la veux faire auſſi. Je ſuis une femme de bon cœur. Je la ſuis auſſi.* L'attribut & le ſujet ſont des ſubſtantifs de féminin dans ces propoſitions: Quelle bizarerie y auroit-il dans l'expreſſion de la femme qui répond, ſi elle employoit, *le*, pour, *la*? D'ailleurs l'uſage a admis ces manieres de parler parmi les femmes qui ſavent le mieux la langue; ce n'eſt pas aux hommes à les conduire, puis qu'ils admettent l'uſage.

Je conviens que ces hommes-là ne peuvent les reprendre. Mais ceux qui s'en tiennent à la raiſon peuvent la leur enſeigner. Ainſi quand on leur dira que ſi la relation s'étend ſur l'action du verbe, & ſur ſon

régime, qui en eſt inſéparable, il faut ſe ſervir de la particule, *le*, pour rapeller l'idée de l'un & de l'autre dans la propoſition qui ſuit, elles doivent ſe ſoumettre à ce principe ; parce que l'action d'un verbe n'eſt point ſuſceptible de genre ny de nombre. Et ſi l'on ſe ſervoit du pronom, *la*, la relation ne s'étendroit que ſur le régime, & formeroit alors une équivoque. Car, en diſant, *je ſuis en droit de faire la Comteſſe*, je puis demander, *quelle Comteſſe* ? Et je détache le régime, d'avec le verbe ; au lieu qu'avec la particule, *le*, j'en dis autant que ſi je répetois, *faire la Comteſſe*, qui eſt un tout inſéparable. Il en eſt de même de l'autre exemple au nominatif. Ainſi je puis conclure que l'on doit dire : *Je veux le faire auſſi.* Je veux auſſi, *faire*

la Comteſſe. Je le ſuis auſſi. Je *ſuis femme de bon cœur* auſſi. Ajoutons tons à cette preuve celle de Monſieur de Vaugelas. On ne pourroit conſtamment ſe ſervir de, *la*, au pluriel, mais il faut dire ; *Nous voulons le faire auſſi. Nous le ſommes auſſi.* Nous pouvons dire encore que ce principe eſt commun à la langue Allemande. Ceux qui l'ont établi dans les commencemens, n'ont donc pas eû intention de ranger ſous le genre & le nombre cette particule, *le*, qui ſert à joindre relativement l'action de deux verbes.

En effet il ſeroit extraordinaire que l'on donnât au nominatif & à l'acuſatif deux genres & deux nombres à ces pronoms relatifs, & qu'on ne leur en acordât pas au génitif & au datif. Lorſque je dis, *Donnez moi*

de la viande, je ne puis pas répondre. *Je ne veux point d'elle*, pour, *je n'en veux point. Je ſuis dans la chambre, je ſuis dans elle*, pour, *j'y ſuis.*

Je puis dire enfin, que ſi l'on devoit ſuivre l'uſage abuſif des femmes en cette ocaſion, lors que je dirois, *je veux aimer*, qui vaut autant, que *je veux être aimant*, une Dame devroit donc répondre, *je la veux faire auſſi*, pour, *je veux le faire auſſi.* On ne pourroit s'imaginer alors que cette premiere expreſſion fût Françoiſe. Il eſt donc viſible que la particule, *le*, n'a point de relation au nominatif du ſecond verbe; mais à l'action du premier.

Comme les femmes ne ſe rendent pas aiſément, elles m'objecteront encore que ſi un homme dit à une Dame : *Je ſuis*

Amant. Je ſuis Preſident, cette Dame ne peut pas répondre, *je le ſuis auſſi*, parce qu'une femme ne ſauroit être *Amant* ny *Preſident*; mais *Amante*, & *Preſidente*. Et cependant cette réponſe ſelon votre principe doit être préciſément la même que celle de, *je ſuis malade*. Je vous acorderai, ajouteront les femmes, que ſi une Dame dit à une autre Dame, *je ſuis Amante*, *je ſuis Preſidente*, cette autre Dame pourra répondre, *je le ſuis auſſi*. Parcequ'il n'y a point de changement de genre ny de nombre. Nous voulons bien, diront-elles encore, que ſi ces deux expreſſions ſont au pluriel, nous ſoyons obligées de mettre, *le*, pour, *les*. Mais comment ajuſterés-vous, *l'Amant*, avec, *l'Amante*, le *Préſident*, avec la *Préſidente*, ſans les differencier par

un changement du terme qui porte relation ?

J'avouë que je ne le ſais pas bien : car il me paroît, comme aux Dames, que cette contrarieté *ſubſtantive* de genre raſſemblée ſous un même terme répugne un peu au bon eſprit. Et je me trouve forcé d'inviter les femmes à répondre. *Et moi je ſuis auſſi Amante*, *Preſidente*, au lieu de, *je le ſuis auſſi*, juſqu'à ce que quelqu'un plus habile & plus hardi que moi trouve moyen de ranger cette difficulté ſous le principe déja établi. Cependant je me hazarde de répondre en cette rencontre que quoi qu'une femme y emploie, *le*, pour, *la*, on ne ſe méprendra point au genre, parce que perſonne n'ignore qu'elle ne peut être *Amant*, ny *Preſident*, mais

Amante & *Preſidente*. Et je ne vois pas d'ailleurs, puiſque l'on a voulu donner la terminaiſon adjective à de certains noms ſubſtantifs, pourquoi ils ne ſeroient pas rangés ſous la regle générale des adjectifs à l'ocaſion de cette particule, *le*; car une femme en répondant à *je ſuis Preſident. Je le ſuis auſſi*, c'eſt autant que ſi elle diſoit, *je ſuis cela auſſi*; comme elle répondroit, *je le ſuis auſſi*, à un homme qui lui diroit, *je ſuis bon*.

J'ai dit que la particule, *le*, ſervoit à joindre relativement la ſignification de deux verbes. Mais il faut qu'ils ſoient actifs, ou paſſifs l'un & l'autre. Ainſi je crois qu'il y a faute dans cette expreſſion. *J'ai diſpoſé ce ſujet autant bien qu'il pouvoit l'être*. Le participe, *diſpoſé*, eſt employé activement dans le pre-

mier verbe, & paſſivement dans l'autre. Ainſi il me paroît que l'on doit dire, *j'ai diſpoſé ce ſujet autant bien qu'il pouvoit être diſpoſé*; ou *j'ai diſpoſé ce ſujet autant bien que je pouvois le faire*: parce que pour ne point répeter le premier verbe actif, nous nous ſervons du verbe, *faire*, avec la particule relative, *le*. Et ſi l'on veut employer le verbe *être*, en ſecond, il faut qu'il précede abſolument; comme ſi je diſois, *Ce ſujet eſt traité autant bien qu'il pouvoit*, ou, *qu'il peut l'être*. Ne pas obſerver cette regle, c'eſt abſolument manquer contre l'arrangement de la langue; & cependant il y a des Auteurs qui n'y font point d'atention.

Il y en a encore bien davantage qui négligent d'employer cette particule relative aux endroits où elle eſt néceſſaire

grammaticalement, pour la juſteſſe, & pour la netteté de l'expreſſion; ſur tout dans les parentheſes, dans les comparaiſons, & à la fin des lettres. Les exemples vont le faire connoître. *On ne ſauroit, comme on dit, faire deux choſes à la fois. Vous ne travaillés pas autant que je fais. Je vous prie de croire que l'on ne peut être, plus que je ſuis votre trés humble ſerviteur.* Il faut dire, *comme on le dit, autant que je le fais*, &, *plus que je le ſuis.* C'eſt ne pas parler correctement que d'oublier cette particule, *le*, dans ces ocaſions. En voici la raiſon.

Tout verbe en François a ſon régime exprimé pour éviter l'équivoque; ce principe d'inſtitution eſt certain. Or ſi dans les expreſſions précédentes l'on omet la particule, *le*, le verbe,

dire, dans le premier exemple ; *faire* dans le ſecond ; & , *être*, dans le troiſieme n'auront point leur régime, les deux premiers un acuſatif, & l'autre un nominatif. Ainſi c'eſt une neceſſité indiſpenſable, en rapellant l'idée de l'action d'un verbe ſous un autre verbe, d'employer le relatif, *le*, pour en faire ſon régime.

Mais vous qui faites cette faute ſi grave pour ceux qui la commettent, me diront les partiſans de l'uſage, nous la voyons répanduë, meſme dans les bons Auteurs : & avec quelque raiſon, puiſque la relation eſt ſous-entenduë, le régime l'eſt auſſi. On n'a donc pas beſoin de votre, *le*, pour les exprimer.

Je répons à cette objection que l'on ne peut en François ſous entendre ny relation, ny

régime. Il y auroit ſouvent des équivoques groſſieres, & on dérogeroit en cela à l'arangement raiſonnable que l'on a donné à notre langue. Car ſi j'omets dans ces exemples la particule, *le*, je ſerai le maître de donner aux verbes, *dire*, *faire*, & *être*, tel régime que je le voudrai. Comme ſi je diſois, *On ne ſauroit, comme on dit ſa priere, faire deux choſes à la fois. Vous ne travaillés pas autant que je fais de viſites. On ne peut être vôtre ami plus que je ſuis vôtre ennemi.* On voit que l'action du ſecond, faire, n'a nulle relation à l'action du premier, & cependant ces expreſſions ſont arangées grammaticalement. Ainſi mon ſentiment eſt que pour parler avec pureté il faut employer les particules relatives dans ces ocaſions. *Il le fera, comme il le dit*, & non pas, *comme*

il dit. Venez me trouver, je vous en prie; au lieu de, *je vous prie. Allés chez mon frere: ſ'y irai*, & non, *j'irai.* Si l'on omettoit la particule relative dans ces expreſſions, je ſuis en droit de demander à celui qui l'auroit oubliée, *Qu'eſt-ce qu'il dit? De quoi me priés vous? Où irés-vous?* La multiplicité des exemples prouveroit mon principe; mais elle ennuieroit. J'ajoûterai ſeulement que l'emploi de ces particules donne de la pureté au diſcours, & même de la grace; & l'omiſſion qu'on en fait eſt encore un ouvrage des Poëtes.

DES VERBES.

Les noms ſont des termes qui préſentent à l'eſprit les idés des choſes ; les verbes ſont d'autres termes avec leſquels on fait connoître les differens raports que ces noms peuvent avoir entr'eux activement, ou paſſivement, & les ſituations différentes où une choſe peut ſe trouver par raport à elle même. D'où je conclus qu'il y a quatre ſortes de verbes : Ceux qui produiſent leur action ſur un autre choſe que celle qui agit ; c'eſt ce qu'on apelle des verbes *actifs*, *aimer* : Ceux dont l'agent rapelle ſon action ſur lui même, *ſe tourmenter* ; ce ſont là les ver-

bes *reciproques* : ceux qui deſignent ſeulement la ſituation où peut être leur agent, *tomber*; on les nomme des verbes *neutres* : Ceux enfin qui font connoître la paſſion qu'une choſe reçoit de celui qui agit, *être battu*; & ces verbes ſe nomment, *paſſifs*.

On peut conſiderer tous ces verbes de pluſieurs manieres. Par raport à leurs perſonnes, à leurs nombres, à leurs modes, à leurs tems, à leur régime. Et ſuivant ces différens raports il y a pluſieurs difficultés ſur leſquelles j'ai réfléchi avec atention, pour tâcher de les éclaircir, ſur tout aux Etrangers, car il y auroit de la préſomption à moi de prétendre donner des lumieres aux François ſur leur Langue.

Il n'y a point de verbe qui ne

puiſſe devenir impersonnel, ou pour parler plus clairement, qui ne puiſſe avoir un nominatif employé collectivement à la troiſiéme perſonne. Ce nominatif s'exprime par les deux particules, *il*, & *on*, celle-là avec le verbe ſubſtantif, & avec le verbe neutre; celle-cy avec les verbes actifs, & réciproques. *Il eſt vrai. Il pleut. Il eſt venu ici ſix perſonnes qui me l'ont dit. Il fait froid.* Mais il eſt à remarquer que ſi le verbe neutre expoſe une action determinée par ſon nominatif, au lieu du pronom, *il*, on ſe ſert alors de la particule impersonnelle, *on*, qui ſupoſe un agent collectif. *On paſſe ſur ce pont. On boit. On mange. On dort. On tombe.* Comme dans les verbes actifs, & reciproques. *On dit cela. On ſe promene. On s'inſtruit.*

On me dira que cette obſervation n'eſt pas juſte, & que l'on peut mettre également, *il*, &, *on*, devant le verbe *être*. Car on dit également, *Il eſt venu ici deux hommes*, &, *on eſt venu ici me dire*. Je ne ſortirai pas de mes principes pour répondre à cette objection. *Il*, eſt deſtiné pour le ſens défini, quand ce qui devroit ſervir de nominatif eſt après le verbe. *Il eſt venu ici deux hommes*, vaut autant que, *Deux hommes ſont venus ici*. Mais, *il pleut*, *il fait chaud*, *il neige*, *il eſt certain*, n'ont point après eux de termes qui puiſſent leur ſervir de nominatif. Et comme la particule, *on*, ſert de nominatif à un verbe impersonel qui ſupoſe une action vague & indéfinie, c'eſt la raiſon pourquoi l'on doit dire. *On eſt venu ici me dire*. Et cela eſt ſi vrai que ſi

je determine les actions des verbes ſuivans, *paſſer*, *manger*, *dormir*, *pleuvoir*. Je ſerai obligé de dire, *Il paſſe ici deux perſonnes tous les jours. Il mange vingt perſonnes chaque jour dans cette Auberge. Il peut dormir deux hommes dans ce lit fort à l'aiſe. Il tombe des pierres de deſſus ce toit. Il pleut des grenouilles.* On voit donc par ces exemples que le pronom imperſonnel, *il*, a toûjours un nominatif après un verbe qui ſupoſe un agent, & que la particule, *on*, n'en a point.

Vous aurés de la peine, me dira t'on, ſuivant votre principe, à nous éclaircir comment on joint demonſtrativement une propoſition à une autre, avec le verbe, *être*, pris imperſonnellement aux trois perſonnes du ſingulier, & aux deux premieres du pluriel, lorſqu'à la troiſieme

de ce nombre on ne ſuit point cette regle. Ainſi pourquoi eſt-ce qu'on répond à cette expreſſion, par exemple, *Qui eſt ce qui a fait cela ? C'eſt moi, c'eſt toi, c'eſt lui, c'eſt nous, c'eſt vous, ce ſont eux*, au lieu de, *c'eſt eux* ?

Je ſais bien que les perſonnes les plus graves atribuent cette bizarrerie à l'uſage ; mais je voudrois bien ne m'y rendre qu'à l'extrémité. Je vais donc m'efforcer de donner quelque raiſon, bonne ou mauvaiſe, ſur cette difficulté embaraſſante. *Ce*, eſt un pronom ſubſtantif deſtiné à faire connoître avec démonſtration que les termes qui précedent, ou qui ſuivent le verbe, *être*, acompagné de ce monoſilabe, *ce*, peuvent lui ſervir de nominatif, ou au verbe qui le précede ; c'eſt à dire, produire ſon action. Ainſi quand je

dis, *c'eſt moi qui ai fait cela ; c'eſt nous, qui avons fait cela*, c'eſt la même choſe que ſi je diſois, *je ſuis celui qui ai fait cela ; nous ſommes ceux qui avons fait cela. Qui eſt-ce qui a joüé ? C'eſt nous*, vaut autant que, *nous*, ſeul, ou, que *nous ſommes ceux qui avons joüé.* On voit donc que ce pronom, *ce*, ſert à faire connoître avec brieveté & démonſtration, que les termes qui le ſuivent ſont le nominatif du verbe. Mais comment le fait-il entendre ? Avec des termes collectifs, ou avec des termes déterminés & partitifs. Or il ne peut y avoir de partition dans les mots, *moi, toi, lui, nous*, &, *vous.* On doit les regarder comme des noms propres qui compoſent un tout qui ne peut être diſtribué. Il n'en eſt pas de même de la troiſiéme perſonne du pluriel, qui ne

ſauroit être ſuivie que par des noms partitifs. Par exemple, *Qui vous a donné cela ? Ce ſont mes amis.* Ce terme, *amis*, peut ſe diſtribuer à Jean, à Jacques, à Pierre &c. qui ſeront mes amis chacun en particulier. *Ce ſont les hommes les mieux faits : homme le mieux fait* eſt commun à chacun des hommes dont je parle. Enfin il y a toûjours un ſens diſtribué à la troiſiéme perſonne du pluriel après le pronom, *ce* : ainſi il ſemble que l'on doive avec raiſon y employer le verbe au pluriel, & il ne ſera point impersonnel, pour ne point être obligé d'établir une regle fautive. Mais lorſque je dis, *c'eſt nous*, ce terme, *nous*, ne peut s'apliquer à chacun de nous en particulier, il ne ſauroit être partagé : car, *moi*, qui parle, je ſerois le ſeul qui exigerois le

verbe à la premiere perſonne, tandis que tous les autres, qui avec *moi*, compoſent ce, *nous*, demanderoient le verbe à la ſeconde, ou à la troiſieme perſonne, s'ils étoient détachés de *moi*. On a donc mieux aimé exprimer démonſtrativement ces propoſitions par l'impersonnel, qui eſt commun à tous les noms collectifs, & ſuivre la regle ordinaire : je ne vois pas même comment on pourroit le faire autrement. Je ſerois aſſés porté à croire que je répons raiſonnablement à l'objection que l'on m'a faite.

Bien des gens ne comprennent pas pourquoi on a ſubſtitué, *il y a*, à la place de, *il eſt*, impersonnel ; de ſorte qu'il n'y a plus que les Poëtes qui à cauſe de leurs vers, ſe ſervent de ce dernier. Il n'eſt pas aiſé de

donner le premier principe de cette expreſſion imperſonnelle. Je ne puis en rendre raiſon, qu'en diſant, que le verbe, *être*, ne ſupoſant point d'action, mais ſeulement de l'exiſtence, on a jugé à propos d'employer à ſa place le verbe auxiliaire, *avoir*, qui deſigne toûjours une action. Et afin qu'il n'y ait point d'équivoque entre, *il a*, pris perſonnellement &, *il a*, employé imperſonnellement, on a ajoûté la particule relative, *y* à ce dernier pour reſtreindre la relation aux termes qui ſuivent cette expreſſion imperſonnelle, & non à ce qui précede. Car, *il a*, ſupoſe toûjours un antecedent; & *il y a* n'en ſupoſe point. Mais il a relation au contraire à ce qui ſuit. Avec des exemples je ferai plus facilement connoître ma penſée. *Il y a un homme qui*

m'a dit cela, ſignifie autant que ſi je diſois *J'aſſure, je dis qu'un homme m'a raporté cela à cette occaſion. J'aſſure, je dis, m'a raporté,* ſont des verbes dont l'action ne ſauroit être préſentée par le verbe ſubſtantif, *il eſt*, qui marque ſeulement l'exiſtence : ainſi le verbe, *a*, eſt plus propre dans cette rencontre.

Mais, dira quelqu'un, par les exemples ſuivans on connoît que l'on peut ſe ſervir également de ces deux impersonnels. *Combien y a-t'il qu'il a fait cela ? Il y a deux ans. Quelle heure eſt-il ? Il eſt onze heures.* En cette occaſion l'acception de ces deux impersonnels eſt bien différente: le premier, *il y a*, deſigne une action qui eſt celle du verbe ; *faire* ; & l'autre, *il eſt*, ne marque ſimplement que l'exiſtence de, *onze heures*. Comment, ajoûtera-t'on,

tera-t'on, trouverez-vous de l'action dans les expreſſions ſuivantes. *Il y a des hommes dans cette chambre. Il y a du bruit dans la rue. Il n'y a point de vin dans mon verre.* Il n'eſt queſtion que de l'exiſtence dans ces propoſitions. *Il y a des hommes dans cette chambre*, ſans relation à quelque action ne ſignifieroit rien, ſi on reſtreignoit cette expreſſion à ne marquer ſeulement que l'exiſtence des hommes dans cette chambre. Il faut un motif qui excite celui qui parle à ſe ſervir de, *il y a*; & c'eſt dans ce motif que je fais reſider l'action que je prétens devoir toûjours précéder, ou ſuivre l'impersonnel, *il y a*. Car je ne puis dire *il y a des hommes dans la chambre*, qu'en conſéquence de la ſurpriſe, ou du plaiſir, où je ſuis d'y en avoir trouvé, ou d'y en ſavoir. Ce

pourroit être encore pour deſigner l'action de ces hommes que j'emploierois cette expreſſion ; comme ſi je diſois : *Il y a des hommes dans cette chambre qui boivent bien* &c. On voit donc que la relation de, *il y a*, n'a point de raport à l'exiſtence ſeule de la choſe ; mais encore à l'action de cette choſe, ou de celui qui en parle. Car en diſant, qu'*il y a du bruit dans la ruë*, *il n'y a point de vin dans mon verre* ; mon intention eſt de faire entendre qu'il y a dans la ruë des gens qui ſe querellent, ou qui ſe battent. Que n'y aïant point de vin dans mon verre, il faut y en mettre afin que je boive. Si je dis ſimplement, *il y a du vin cette année*. Je n'ai pas ſeulement en vuë l'exiſtence de ce vin, mais auſſi le beſoin qu'on en a pour boire. Je puis donner

le même éclairciſſement à tous les exemples que l'on peut me propoſer, comme difficultez. Que l'on ſe ſouvienne donc que j'ai établi pour principe que quand il n'eſt queſtion que de l'exiſtence d'une choſe on ſe ſert de, *il eſt*, *il eſt quatre heures*; mais qu'on emploie *il y a* lorſque la propoſition a double relation. *Il y a des femmes qui ne s'obſervent point*, ſignifie que des femmes exiſtent ſans avoir ſoin de leur réputation.

On peut me demander à l'ocaſion de cette expreſſion, *Il eſt onze heures*, pourquoi on ne dit pas plutoſt, *elles ſont onze heures*; ce ſeroit parler plus correctement. Il y auroit une équivoque, parce que l'on pourroit croire que onze certains ſujets, par exemple, des femmes, ſeroient *onze heures*. Mais ce n'eſt

pas là la meilleure raiſon ; *onze heures* pourroit encore être pris pour, *il eſt l'onziéme heure.* Enfin il faut conſiderer, *onze heures*, comme un nom collectif qui demande un ſingulier ; ainſi que l'on emploie, *la plûpart*, comme un terme diſtributif, qui exige le pluriel. *La plûpart font cela.*

Avant que d'entrer dans les difficultés qui embaraſſent les Etrangers, & même les François dans les tems du verbe il eſt néceſſaire d'établir combien il doit en avoir (car les Grammairiens ne s'acordent pas ſur cela.) Le verbe a donc à l'indicatif un préſent *je fais* ; un imparfait, *je feſois* ; deux parfaits, le défini, *j'ai fait* ; l'indéfini, *je fis* ; deux pluſque parfaits, *j'avois fait*, &, *j'eus eu fait* ; & enfin deux futurs, *je ferai*, & *j'aurai fait.* Il y a des Gram-

mairiens qui n'admettent point de ſecond pluſque parfait, & d'autres qui en veulent un abſolument, afin de pouvoir exprimer une action encore plus éloignée que celle qui eſt rendue par le premier pluſque parfait. *Quand j'eus eu fait cela, je m'étois préparé à tout, lorſque vous arrivâtes.* Il eſt certain que l'action du premier verbe précede celle du ſecond, qui eſt conſommée, lorſque celle du troiſiéme arrive. Ainſi voila trois tems différens, qui ne ſauroient être exprimés que de trois diverſes manieres, ſi l'on veut parler de trois actions ſucceſſives, dont la derniere eſt rendue par le parfait. Ce qui arrive rarement à la vérité : mais comme on voit, par l'exemple cy-deſſus, que cela peut arriver, je crois que l'on doit admettre ce ſecond pluſ-

que parfait pour éviter l'équivoque. Il y a peu de Grammairiens qui du ſecond futur de l'indicatif n'en faſſent celui du conjonctif : cependant ſa ſignification qui eſt déterminée, poſitive, n'a aucune analogie avec les tems du conjonctif qui ont tous une ſignification indéterminée. Il eſt certain que, lorſque je dis, *quand j'aurai fait cela, je ſortirai*, ce premier verbe preſente l'idée d'une action poſitive. Je ſuis en cela la deciſion de quelques ſavans Grammairiens de ces derniers tems.

Les Etrangers emploient ſi ſouvent notre imparfait pour notre parfait indéfini, que je crois leur faire plaiſir de leur faire entendre que l'acception de ces deux tems eſt cependant bien différente. L'imparfait eſt deſtiné pour exprimer les actions

qui durent devant, pendant, ou après le fait que l'on recite ; ce qui s'apelle ſes circonſtances. *J'étois hier à la Comédie quand vous y entrâtes. Quand vous y entrâtes*, eſt le fait que je recite ; & l'expreſſion, *j'étois hier à la Comedie*, eſt une circonſtance de ce fait, laquelle donne l'idée de ma préſence à la Comedie devant que vous y entraſſiés, quand vous y entrâtes, & après que vous y fûtes entré.

Il eſt à remarquer que l'imparfait ne fixe point le tems, il eſt commun à tous ; mais que le parfait les détermine. Et parce que l'action, que cet imparfait exprime, eſt preſente lorſque l'action du recit ſe paſſe ; & qu'elle eſt relative à ce récit ; delà vient qu'elle eſt préſente & paſſée tout enſemble ; & que ce tems eſt apellé imparfait ; puiſ-

qu'en repreſentant une action paſſée à ceux qui liſent ou qui écoutent, il en donne cependant une idée préſente par raport au récit. *Je diſois à mon frere quand vous êtes venu.* Mon diſcours a commencé avant que vous fuſſiez venu, & il a duré ſucceſſivement juſqu'au moment que vous êtes venu. *J'étois hier de bonne humeur.* Ma bonne humeur eſt une circonſtance de la journée que je paſſai hier; adverbe qui portant détermination de tems tient lieu de recit en cette ocaſion : & je rens à celui qui m'écoute ma bonne humeur préſente relativement à la journée d'hier.

Si les Etrangers, ſur tout les Allemans, emploient communément l'imparfait pour le parfait, ils ont pris cela des Latins qui par modeſtie ſupoſoient ra-

rement de la perfection dans leurs actions, dans leurs Ouvrages : ainſi ils ſe ſervoient de, *faciebat*, pour, *fecit*, afin de faire connoître que celui qui feſoit telle ou telle choſe eſſayoit de la perfectionner ; car s'il avoit employé, *fecit*, il auroit fait entendre que ſon ouvrage auroit été achevé, conſommé, de maniere qu'on n'auroit pû y ajouter de perfection : mais il eſt à obſerver que cette marque de modeſtie n'étoit ou ne devoit être en uſage que parmi ceux qui parloient de leurs propres actions. Dans la ſuite on en a fait un abus ; on a cru que cette maniere de s'exprimer s'étendoit ſur toutes les propoſitions qui ſe font ſur des actions abſolument paſſées. Néanmoins il eſt certain que nous n'éployons l'imparfait que

pour exprimer les actions qui ont une relation préſente à celles dont nous voulons faire le récit à quelqu'un ; & ce récit peut être ſimple, comme ſi je diſois, *Je fus hier chés Monſieur N. Je dinai ches lui, & enſuite nous allâmes a la promenade d'où je revins chés moi.* Mais ſi ces quatre actions étoient acompagnées de quelques circonſtances, je ne pourrois exprimer ces dernieres qu'avec l'imparfait ; par exemple, *Je fus hier chez Monſieur N.* où étoient Meſſieurs N *Je dinai chez lui*, & comme il avoit d'excellent vin *nous en bûmes plus qu'à l'ordinaire. Enſuite nous allâmes à la promenade*, parce qu'il feſoit fort beau tems : *Dela je revins chés moi*, où Monſieur votre frere m'atendoit. On voit par cet exemple que ces circonſtances peuvent être détachées du récit, & que

je les rens préſentes, par raport aux actions paſſées qu'elles acompagnent.

Je voudrois donc bien que l'on voulût diſtinguer ce qui doit être récit d'avec les circonſtances qui peuvent l'acompagner. Et cela eſt récit dont on a intention de rendre compte à quelqu'un. On pourra me demander où eſt le récit dans ces expreſſions, où il n'y a pour tout verbe qu'un imparfait. *J'étois hier chez vous. Je joüois autrefois. Je fus hier chez vous. J'ai joüé autrefois.* En parlant de cette maniere celui qui m'entend connoît que j'ai deſſein de l'inſtruire qu'une de mes actions de la journée d'hier fut d'aller chez lui; & que dans ma jeuneſſe je me ſuis ocupé à joüer. Mais lorſque je prononce, *J'étois hier chez vous. Je joüois autrefois.* Ces

propoſitions n'ont point un ſens complet, & elles ſupoſent une ſuite. Comme ſi j'ajoutois, *j'étois hier chés vous, quand Madame N. y arriva. Je joüois autrefois, mais je me ſuis défait de cette habitude.*

C'eſt encore avec l'imparfait que l'on exprime une ſupoſition indéterminée. En quoi notre Langue eſt contraire à la conſtruction des Langues Etrangeres, qui exigent que l'on ſe ſerve alors du futur du conjonctif, qu'ils prennent pour un de ſes imparfaits. Les Allemans, par exemple, diſent, *Si je ferois cela, je m'en trouverois bien.* Mais en François la particule conditionnelle, *ſi*, n'eſt jamais ſuivie d'un futur, ſoit de l'indicatif, ſoit du conjonctif. Ainſi lorſqu'on exprime une ſupoſition poſitive, on emploie le préſent de l'indicatif, qui eſt ſuivi du préſent

ou du futur du même mode; *Si je fais cela, c'eſt que je le veux. Si j'en viens à bout, j'en ſerai bien aiſe* : le parfait ſimple, qui eſt ſuivi du même tems : *Si je m'en allai, je fis mal* : le parfait compoſé, qui demande auſſi le même tems après lui, *Si je l'ai fait, je l'ai voulu.* Et quand la ſupoſition eſt indéfinie, on ſe ſert de l'imparfait de l'indicatif, ſuivi du futur du conjonctif; & du pluſque parfait de ce premier mode, lequel veut être ſuivi du ſecond futur du conjonctif. *Si j'étois en votre place, je l'irois voir. Si j'avois ſçeu cela, je vous l'aurois dit.* Mais lorſque le temps de la ſupoſition eſt fort éloigné, nous ſemblons déroger à cette regle; car nous employons alors un tems du conjonctif, c'en eſt le pluſque parfait, & le ſecond futur en même tems. Ce qui ſemble-

roit prouver que les Etrangers ont raison de mettre le conjonctif après la particule, *si* comme dans cet exemple, *Si j'eusse donné mon argent à cet homme-là il y a trente ans, j'eusse mal fait.* C'est ce qui les autorise à dire que nous construisons mal, en mettant, au contraire des autres nations, l'indicatif, mode positif, après, *si*, qui a un sens indéterminé & incertain. Ainsi ils prétendent que je n'ai point de bonnes raisons à leur donner. Dautant plus que les autres nations sont du moins aussi capables de réflexionsque nous. Il faut donc, selon eux, se rendre au plus grand nombre.

Pourquoi encore, me diront-ils, mettés-vous l'indicatif après la particule *si*, & que vous le faites suivre d'un conjonctif après la particule, *que*, quand

vous la ſubſtituez à cette particule *ſi*, dans une ſeconde propoſition. *Si vous dites cela, & que vous le faſſiés* eſt la meſme choſe que, *ſi vous dites cela, & ſi vous le faites.* Voila une bizarrerie de conſtruction qui n'a aucun principe.

Cette même bizarrerie ſe trouve auſſi dans les Langues Etrangeres ; car les Allemands diſent comme nous, *ſi je fais*, & ſuivant le raiſonnement dont je viens de parler, ils devroient dire, *ſi je faſſe.* Mais il n'eſt pas queſtion d'examiner tout ce qui paroît extraordinaire dans les Langues Etrangeres ; il faut donner les principes de la nôtre.

Je dis donc que la particule conditionnelle *ſi*, ne régit rien ; mais elle ſert à deſigner ſeulement la ſupoſition de l'action

du verbe qui la suit : & qui étant employé conditionnellement supose toûjours une autre action, qui est exprimée par un verbe, que celui qui parle met à un tems couvenable à son intention. Et tout cela sans que la particule, *si*, ait aucune part à ce choix. En quoi il est nécessaire de remarquer que quand on exprime la supposition avant l'action qui doit la suivre, on fait une transposition, qui peut être a empêché de reconnoître le véritable principe de cette maniere de parler. *Je fais cela, si je veux. Je serai heureux, si je ne joue point. Vous vous divertiriés, si vous en aviés le loisir.* Et ainsi des autres tems. Ces premiers verbes, *je fais, je ferai, vous vous divertiriés*; sont dans leur destination naturelle ; le premier donne l'idée d'une action pré-

ſente & poſitive ; le ſecond d'une exiſtence future, & déterminée ; & le troiſiéme exprime indéterminement une action qui pourroit arriver. Mais comme la premiere dépend de ma volonté, & la ſeconde du jeu qui ſont des conditions poſitives, & qui ſubſiſtent dès le moment que je parle, j'en repréſente l'idée par le préſent de l'indicatif. Quant à la troiſiéme action, *vous vous divertiriés*, elle eſt indefinie, & dépend de votre loiſir : c'eſt pourquoi on ſe ſert de l'imparfait de l'indicatif, qui étant commun indéfiniment au tems paſſé, préſent, & à venir, doit exprimer une condition, indéterminée par le futur du conjonctif qui précede.

Pourquoi donc me dira-t'on, les Allemands & les Latins, par

exemple, diſent-ils, *Si je le pourrai, je ferai cela. Si potero, hoc faciam*; & que vous dites, *ſi je le puis, je le ferai*? En quoi conſiſte cette difference de s'exprimer? Les Latins, & les Allemands font exiſter la puiſſance dans le moment de l'action du verbe, *je le ferai*: & nous la ſupoſons être dans le nominatif du verbe, *ſi je le puis*, dès l'inſtant qu'il parle de l'action du verbe, *je le ferai*. Ce qui me paroît plus raiſonnable, puiſque cette puiſſance conditionnelle dépend d'un enchaînement de circonſtances, qui commencent auſſitôt que l'on a parlé de l'action dont il s'agit. Il me ſemble que le principe que je viens d'établir pour l'emploi du verbe avec la particule conditionnelle, *ſi*, peut paſſer, ſi l'on veut bien ſe donner la peine d'apro-

fondir. Car de dire que toutes ces particules ont un régime, c'eſt ce que je ne puis m'imaginer, & ce que j'aurai encore ocaſion de faire remarquer.

A l'égard de la ſeconde objection, que l'on ſoûtient par cet exemple: *Si vous dites cela, & que vous le faſſiés.* La premiere propoſition eſt indéterminée par la condition *ſi.* Ainſi la ſeconde doit l'être, puiſqu'elle eſt de même nature : de ſorte qu'il faut, ou que je répete la particule, *ſi*, ou que je me ſerve du conjonctif, mode deſtiné pour exprimer le ſens indéterminé, la particule, *que*, ne ſervant uniquement qu'à joindre un verbe avec un autre, & ne régiſſant nullement ny leurs modes, ny leurs tems, ny leurs perſonnes : car ſi j'employois, *& que vous le faites.* Je ne dirois

rien : il n'y auroit nulle liaiſon de ſens entre les deux propoſitions : l'une ſeroit définie, & l'autre au contraire. Cette difficulté ne mérite pas un plus long éclairciſſement.

Celle-cy ne regarde que les Etrangers : car les François ne manquent guere à faire le choix juſte de nos deux parfaits : mais c'eſt plus l'habitude, que le principe qui les conduit dans cette ocaſion. J'ai déja dit que ceux-là confondoient notre imparfait de l'indicatif avec les parfaits du même mode. Et quand on les avertit de cette faute ils tombent dans une autre : c'eſt d'employer le parfait ſimple, hiſtorique, ou indéfini pour le parfait défini, ou compoſé ; & celui-là pour celui-cy. L'obſervation ſuivante peut les empêcher de prendre l'un pour l'autre.

Il faut conſidérer dans le verbe l'action qu'il ſignifie, & le tems auquel elle s'eſt paſſée. Ce tems ſe diviſe auſſi en celui qui eſt abſolument paſſé, & en celui où nous vivons. Et nous pouvons vivre *dans le jour*, *dans la ſemaine*, *dans le mois*, *dans l'année*. Mais, *hier*, *avanthier*, *Mardi dernier*, *la ſemaine paſſée*, *le mois paſſé*, *l'année derniere*, ſont des tems dans les parties deſquels nous ne pouvons plus vivre; comme nous le pouvons dans le jour, dans la ſemaine, dans le mois, dans l'année. Si je dis donc ſimplement, *j'ai fait cela*, quoique le tems ne ſoit pas déterminé, ce ne laiſſe pas d'être une propoſition complette; d'où vient que ce parfait eſt apellé le parfait défini, l'action eſt déterminée : Si j'y ajoûte le tems dans un ſens vague, c'eſt à dire

qui dure encore lorſque je parle, ce parfait ne change point de nature, ny de dénomination. *Comme j'ai fait cela aujourdhui, cette ſemaine, ce mois-cy, cette année.* Tous ces eſpaces de tems ne ſont point terminés ; ainſi je dois m'exprimer par le parfait défini, ou compoſé.

Mais ſi je dis, *je fis cela*, la propoſition n'eſt point complette : on me demandera, quand je l'ai fait ; ſans quoi je ne dirai rien. Il faut donc que j'ajoûte *hier*, ou *la ſemaine derniere, le mois paſſé, l'année derniere, à Noël, à Paques, à la ſaint Jean derniere*, &c. pour me faire entendre ; & ce parfait ſe nomme parfait indéfini, parceque de lui-même il ne ſignifie rien ; hiſtorique, à cauſe qu'on détermine preſque toûjours le tems dans les hiſtoires ; ſimple, parce qu'il ſe con-

jugue par un terme ſeulement.

Tous les Grammairiens ne ſont pas d'accord ſur ces qualitez, *défini*, & *indéfini* apliquées à ces deux parfaits. Il y en a qui prétendent que le compoſé doit être, l'indéfini, parce qu'il exprime ou ſous-entend le tems dans ſa ſignification vague, & générale; & que l'autre eſt le défini, parce qu'il eſt toûjours acompagné d'un tems déterminé. Cela dépend de la maniere dont on prend ſa ſignification, ſoit par raport à l'action, ou par raport au tems qu'elle s'eſt paſſée.

Il eſt à obſerver que l'on emploie le parfait hiſtorique lorſqu'on parle de quelque action paſſée dans un tems fort éloigné, quoiqu'on ne l'exprime point, comme *Céſar fit telle choſe*; cependant ſi cette action avoit

quelque raport au tems où nous vivons, on peut, & l'on doit même ſouvent ſe ſervir du défini, comme ſi en regardant un monument je diſois à une perſonne qui ſeroit avec moi. *Céſar a fait élever ce monument*: parce qu'alors l'action de ce Capitaine Romain a du raport à mon obſervation, qui la raproche du tems préſent.

Il faut encore remarquer qu'au deſſous du jour le tems paſſé ne ſe diviſe plus: ainſi l'on ne peut dire: *Je fis cela ce matin, cette nuit, il y a une heure, à la pointe du jour* &c. mais on doit employer le parfait défini à toutes les déterminations de tems au deſſous de la journée. *J'ai fait telle choſe cette nuit, à neuf heures, ce matin, à midi, ce ſoir.* Ce ſont les parties de la journée qui ne peuvent en être ſéparées:

car

car ſi je dis *je vis M. N. à huit heures*, on me demandera, *quel jour*; & ſi je répons, *aujourdhui*, je ferai une faute. Je ſuis donc obligé, pour parler correctement, d'ajoûter *Mardi dernier, ou Dimanche* &c.

A l'ocaſion du parfait défini, je vais examiner quand le participe paſſif ou ſupin qui ſert à le compoſer, eſt déclinable. Je trouve qu'il ne doit jamais l'être que quand ce parfait eſt précedé d'un pronom à l'acuſatif qu'il régiſſe : alors ce pronom, & le ſupin doivent s'acorder en genre & en nombre. *L'homme que j'ai vu. Les femmes que nous avons rencontrées. La peine que je me ſuis donnée. Tu t'es batu. Vous vous êtes mépriſé*, ſi je parle à une femme. *Nous nous ſommes trompés. Je ne l'ai pas vuë*, ſi l'antecedent eſt de féminin. En

toute autre ocaſion le ſupin eſt indeclinable quand il compoſe avec le verbe auxiliaire le parfait d'un verbe employé activement. Et j'avertis les Etrangers de ne le jamais faire acorder avec le nominatif de ce verbe: mais ſeulement au paſſif. *Je ſuis trompé. Je ſuis aimée.* Si c'eſt une femme qui parle; & au neutre quand il n'eſt point employé activement. *Elle eſt venuë. Nous ſommes ſortis.*

Il faut obſerver premierement que de fameux Grammairiens ne veulent point que quand ce ſupin eſt ſuivi d'un adjectif qui determine le genre & le nombre du pronom à l'acuſatif, ou de ſon antecedent, il ſoit declinable. Ainſi ils diront *les raiſons que j'ai trouvé bonnes*; & non pas, *trouvées.*

On dit encore que quand ce

participe eſt entre deux noms il doit être indéclinable. *Son bon eſprit la rendu maîtreſſe de ſon ſort*, au lieu de, *renduë*, en parlant d'une femme. Cependant ſelon le principe général que je viens d'établir, il faudroit dire. *Les raiſons que j'ai trouvées bonnes. Son bon eſprit la renduë maîtreſſe de ſon ſort*; parce que ces verbes actifs *trouver*, & *rendre*, régiſſent à l'acuſatif les pronoms, *que*, & *la*.

Quoique de ſavans hommes aient beaucoup, & depuis longtems réfléchi ſur l'uſage de ce participe, cependant on n'a encore ſtatué qu'avec incertitude ſur l'emploi qu'on en doit faire, faute peut être d'en connoître le premier principe. On a déterminé que le préterit défini du verbe actif ſeroit compoſé du préſent du verbe auxi-

liaire *avoir*, & du participe paſſif du verbe dont il s'agit. *J'ai aimé*; & que celui du verbe réciproque ſeroit formé du préſent de l'auxiliaire, *être*, & du même participe. *Je me ſuis aimé.* Ces deux ſortes de verbes régiſſent l'acuſatif, qui doit être placé après eux, ſi c'eſt un nom, devant, ſi c'eſt un pronom, ſuivant l'arrangement ordinaire de notre Langue: ce participe ſert à déſigner la ſignification du verbe; car, *aimé*, fait connoître que c'eſt du verbe, *aimer*, dont il eſt queſtion: Ce même ſupin eſt declinable dans les verbes paſſifs & neutres paſſifs, parce qu'il eſt adjectif de leurs nominatifs qui les précedent: *Je ſuis aimé, je ſuis tombé.* Pourquoi voudroit-on qu'il ne le fût pas des acuſatifs qui ſont devant les verbes actifs, ou reciproques,

puiſqu'il doit même ſervir de terme de relation entre la propoſition incidente, & la propoſition principale, (car ces relatifs à l'acuſatif, & ces participes ſont toûjours employés incidemment, ou par interrogation.) Or comment cette relation ſeroit-elle mieux marquée que par une convenance de genre & de nombre de ce ſupin adjectif avec le ſubſtantif de la propoſition principale ? Voila donc la raiſon pourquoi on dit, *La raiſon, que je vous ai donnée, eſt bonne. Où ſont mes Livres ? Je ne les ai pas vus. Donnée*, dans l'un de ces exemples deſigne l'action du verbe, *donner*; il eſt adjectif de, *raiſon*; & il marque la relation du régime du verbe, *donner*, avec le nominatif du verbe, *être*. De même, dans l'autre exemple, *vus*, marque l'action du

verbe, *voir*; il eſt adjectif de, *livres*, & il fait connoître par ſa convenance de genre & de nombre avec ſon ſubſtantif, la relation du régime du verbe, *être*, avec celui du verbe, *voir*. Je dis plus; ſi l'on ne rendoit dans ces ocaſions, ſur tout en interrogeant, ces participes declinables, & qu'après avoir dit, *Où ſont mes Livres* ? Je puſſe répondre : *Je ne les ai pas vu*. Il n'y auroit point de terme moyen qui joignît relativement le nominatif du premier verbe, avec le relatif qui fait le régime du ſecond. Il faut abſolument une convenance entre le ſubſtantif, le relatif & l'adjectif.

Quoique ce principe ſoit paſſé en regle dans la pratique, cependant il y a encore des gens opiniâtres qui ne veulent point s'y ſoumettre. Néanmoins Mon-

ſieur de Vaugelas nous aprend qu'il étoit admis du tems d'Amiot qui l'obſervoit inviolablement, comme on le feſoit déja du tems, & avant le tems de Marot, qui en a fait une Epigramme, que je crois faire plaiſir de raporter ici.

Enfans, oyez une leçon.
Notre Langue a cette façon
Que le terme qui va devant
Volontiers régit le ſuivant.
Les vieux exemples je ſuivrai
Pour le mieux, car à dire vrai
La chanſon fut bien ordonnée,
Qui dit, *M'amour vous ai donnée.*
Et du bateau eſt étonné
Qui dit, *M'amour vous ai donné.*
Voilà la force que poſſede
Le feminin, quand il précede.
Or prouverai par bons témoins
Que tous pluriels n'en font pas moins.

Il faut dire en termes parfaits,
Dieu en ce monde nous a faits :
Faut dire en paroles parfaites
Dieu en ce monde les a faites,
Et ne faut point dire en effet,
Dieu en ce monde les a fait.
Ne *nous a fait pareillement*
Mais *nous a faits tout rondement.*
L'Italien dont la faconde
Paſſe le vulgaire du monde,
Son langage a ſi bien bâti,
En diſant, *Dio noi a fatti.* &c.

Si l'on m'acorde cette regle, *que le participe du verbe actif qui ſert à compoſer ſon préterit défini eſt declinable quand ce verbe régit un pronom à l'acuſatif*, on peut bien auſſi recevoir la raiſon que j'en donne. Mais il faut répondre aux exceptions que l'on fait à cette regle. *Ce ſupin*, dit on, ne doit plus être déclinable dès qu'il eſt ſuivi d'un autre adjectif,

qui fait une partie du régime du verbe, & qui deſigne ſuffiſamment le genre & le nombre de ſon ſubſtantif.

Je répons que les adjectifs ne ſont point régis par le verbe, mais par les noms; que les verbes ne gouvernent que les noms & les pronoms; que le régime du verbe eſt complet dans le pronom, qui avec le ſupin ſert à lier une de ces ſortes de propoſitions avec l'autre, à quoi l'adjectif qui ſuit ce participe n'eſt nullement employé: Ce qui eſt ſi vrai, que s'il étoit tranſpoſé devant le verbe, ce que l'on pourroit faire, je ne crois pas que l'on pût dire, *Les raiſons que bonnes j'ai trouvé*, au lieu de, *Les raiſons que bonnes j'ai trouvées*. Mais, ajoute-t'on, deux adjectifs de ſuite, ſur tout quand ils ſont feminins, choquent l'o-

reille. Ce qu'on apelle, *l'oreille*, eſt un caprice qui ne doit point autoriſer à faire une faute. Je le répete encore, le verbe ne régit point l'adjectif : celui-cy n'eſt ſoumis qu'à ſon ſubſtantif: il n'y a que le ſupin, qui devenant declinable, faſſe connoître dans une propoſition, par la convenance de genre & de nombre, la nature de l'action que reçoit le nominatif d'une autre propoſition. Et ſi ces deux adjectifs de ſuite devoient être évités dans notre Langue, pourquoi donc dit-on, *une bonne belle mere?*

Par le raiſonnement que j'ai fait ſur le participe declinable, on doit s'atendre que j'étendrai mon principe ſur les autres exceptions que j'ai raportées. Et pourquoi ne le ferois-je pas? Oüi, je ſoûtiens que l'on doit

dirè, *ſon bon eſprit l'a renduë maîtreſſe de ſon ſort*, au lieu de *l'a rendu*, puiſque, *maîtreſſe*, en cette place doit être regardé, comme un ſimple adjectif ; il y fait le même effet que ſi ç'en étoit un: & c'eſt la même choſe que ſi je diſois, *l'a renduë ſuivante de ſon ſort.* Ces exceptions ne viennent que du peu d'atention que ceux qui les ont faites ont donné au principe.

On va meſme juſqu'au ſcrupule de nè point rendre declinable le participe après le verbe reciproque ; & cela parce que l'on ne connoît pas la nature de ce verbe, qui eſt toûjours actif quand il régit le pronom perſonnel à l'acuſatif & même au datif, *nous nous ſommes trompés, je me l'a ſuis dite avant vous*, en parlant d'une raiſon. *je me ſuis promenée aujourdhui dans mon Ca-*

roſſe, ſi c'eſt une femme qui parle. *Tromper*, &, *promener*, régiſſent le pronom perſonnel à l'acuſatif, parce que l'agent de ces verbes rapelle l'action ſur lui. Ce même pronom, *me*, eſt au datif dans le ſecond exemple, parce que *dire* régit le datif de la perſonne, & l'acuſatif de la choſe, repreſentée par le relatif, *la*. Ainſi avec de ſavans hommes je ſoumets ces ſortes de verbes à la régle générale.

On peut me demander pourquoi, quand le nom eſt après le verbe, on ne fait point ce participe déclinable, à l'exemple des Italiens qui diſent, *Ho ricevute le voſtre lettere.* Ainſi on devroit dire auſſi, *j'ai receuës vos lettres.*

Il faut, pour examiner ces deux manieres de parler, donner pour principe que l'auxiliai-

re ; *avoir* n'eſt employé, comme tel, que pour donner de l'action à un verbe dont la ſignification eſt deſignée par le ſupin dans quelques uns de ſes tems. *J'ai receu.* Alors ce participe, *receu*, n'a rien devant lui qui le force à être declinable ; ſa ſignification ne tombe point ſur le nominatif d'un autre verbe ; on ne doit point marquer de relation d'une propoſition à une autre ; &, *receu*, n'eſt là employé que pour deſigner l'action de, *recevoir*, ſur, *vos lettres*, qui en ſont l'acuſatif. Ainſi quand le nom régi eſt après le verbe, il faut regarder ce pronom comme indeclinable, parce qu'il s'aplique indéfiniment à tous les noms que ce verbe peut régir.

A l'égard des Italiens on pourroit dire qu'ils prennent differemment l'emploi de ce parti-

cipe, & la ſignification du verbe, *avoir*: car ſi ſelon eux il ſignifioit ſimplement, *poſſeder*, ils auroient raiſon de rendre ce participe declinable, comme ſi l'on diſoit, *habeo, poſſideo tuas litteras à me receptas.* C'eſt ainſi que l'on doit rendre raiſon de cette expreſſion, par exemple, *les livres que j'ai rangés ſur mes tablettes, ſont à vous*, expreſſion qui ſert à former une objection contre le participe declinable. Je commence par dire que cette maniere de s'exprimer n'eſt pas bonne, puiſque ſans neceſſité elle donne ocaſion à une équivoque, & qu'il faut dire, *les livres qui ſont rangés ſur mes tablettes*, parce qu'il ne s'agit point en cette ocaſion de l'action du verbe, *ranger*; mais de la diſpoſition de ces livres. En ſecond lieu le verbe, *avoir*, eſt là employé pour marquer

seulement la poſſeſſion, il n'eſt plus auxiliaire : Et c'eſt là, comme je le crois, que l'on doit expliquer la maniere de s'exprimer au parfait défini.

Enfin voila mon ſiſtême ſur le participe qui ſert à former notre prétérit composé. Je puis m'être trompé ; mais juſqu'à ce qu'on me l'ait fait voir, j'aurai la ſatisfaction de me conduire en cette rencontre par un principe, & point par l'uſage.

L'emploi du conjonctif eſt une des plus importantes difficultez de la Langue Françoiſe. Pour enſeigner l'uſage de ce mode, les Grammairiens ont donné une infinité de regles, qui embaraſſent plus qu'elles n'éclairciſſent : Ils ont rendu ſuſceptibles de régime des adverbes, des conjonctions, des participes qui n'en ont nullement.

& ils n'ont pas pris garde que c'étoit le ſens de la propoſition qui déterminoit l'uſage que l'on doit faire des modes. J'ai dit au commencement de ces obſervations que les noms employés collectivement, dans leur ſignification générale & indéterminée étoient précedés de l'article indéfini ; & qu'au contraire ceux dont la ſignification étoit partitive & determinée exigeoient l'article défini. Ce même principe va me ſervir à rendre raiſon de l'emploi du conjonctif.

Une propoſition eſt poſitive, & déterminée : c'eſt l'indicatif qui nous ſert à l'exprimer : Elle eſt incertaine ou indéterminée : nous la rendons par le conjonctif. Mais il eſt à remarquer que ce dernier mode n'eſt jamais employé ſeul ; il eſt toûjours

précédé de l'indicatif, exprimé ou ſous-entendu : car lorſque je dis, *que je faſſe cela*, je ſous-entens, *je vous prie* ; ou telle autre expreſſion dont je voudrai me ſervir. Les verbes qui en ſuivent un autre, ſont ou à l'indicatif, ou au conjonctif, ou à l'infinitif, ou au participe, ou au gérondif.

L'indicatif à l'indicatif, le conjonctif à l'indicatif ne ſe joignent que par le moyen des particules, *ſi*, & *que*. J'ai déja parlé de la particule conditionnelle *ſi* ; je ne répeterai point ce que j'en ai dit. Mais j'établis pour principe, que s'il n'eſt point néceſſaire que l'action du ſecond verbe ait ſon effet pour que celle du premier ait le ſien ; alors ce ſecond verbe doit être à l'indicatif, par exemple. *Je ſais que vous êtes venu ici. Je*

vous aſſure qu'il ſera récompenſé. Nous ſommes perſuadés qu'il fera bien. Vous dites que vous ne pouvez partir demain. Il proteſte qu'il n'a pas tort, &c. Dans ces propoſitions il ne s'agit abſolument que de l'action du premier verbe, *de la connoiſſance que j'ai* que vous êtes venu ; *de mon aſſurance* qu'il ſera récompenſé ; *de notre perſuaſion* qu'il fera bien ; *de l'aſſurance que vous donnés* de votre départ pour demain ; & *de la proteſtation qu'il fait* qu'il n'a pas tort ; ſans qu'il ſoit néceſſaire que *vous ſoyés venu* ; qu'*il ſoit récompenſé* ; qu'*il faſſe bien* ; que *vous puiſſiés partir demain*, & qu'*il n'ait pas tort.* Ces premiers verbes ſont apellés, *poſitifs*, dans les Grammaires : ils affirment l'action des ſeconds, ſans que l'effet en ſoit néceſſaire pour rendre la propoſition complette, poſitive, & déterminée. *J'eſ-*

pere que vous gagnerés votre procès. Il n'eſt queſtion que de l'eſperance que j'ai du gain de votre procès, & non pas de l'evenement, pour rendre la propoſition poſitive, complette, & définie. Il en eſt de même de la particule dubitative, *ſi*, que de la particule, *que*. *Vous me demandés, ſi je ferai cela.* C'eſt votre demande qui fait l'objet de cette propoſition, ſans qu'il y ait une néceſſité abſoluë que je faſſe cela. Toutes ces propoſitions ſont donc ſimples, définies, & poſitives; elles doivent s'exprimer par l'indicatif.

Mais ſi l'action du premier verbe dépend de l'effet de l'action du ſecond, comme le premier verbe ne ſauroit abſolument emporter cette néceſſité à cauſe des obſtacles qui peuvent en empêcher l'effet, ces

propoſitions ſont alors incertaines, incomplettes, indéfinies: on doit mettre le ſecond verbe au conjonctif. Il faut donc dire: *Je ſouhaite que vous réüſſiſſiés. Vous ordonnés qu'il vienne. Faites en ſorte qu'il ſoit demain ici. Je ne dis pas qu'il ſoit mal honnête homme. Nous voulons que cela ſe faſſe*, &c. C'eſt de l'action des ſeconds verbes dont il s'agit dans ces exemples : il faut qu'elle s'execute pour rendre la propoſition poſitive. Mais comme mon *ſouhait* n'emporte pas la néceſſité du *ſuccès* ; que votre *ordre* n'eſt point garent de ſa *venuë* ; que le *commandement* que vous me faites ne rend point néceſſaire ſa *préſonce* demain ici ; que notre *volonté* ne peut pas rendre certaine l'action du verbe, *faſſe* ; parce que les effets des actions de ces ſeconds verbes dépen-

dent de la *volonté* de celui qui doit venir, de celui qui *doit être ici demain*, d'un *ſuccès*, qui eſt incertain, de l'incertitude qu'il ſoit *honnête homme*, ou, *mal honnête homme*, enfin de la *poſſibilité* que cela ſe faſſe; ces obſtacles, & pluſieurs autres qui peuvent ſe préſenter, rendent ces propoſitions incertaines, indéfinies, indéterminées: on ne peut ſe diſpenſer de les exprimer par le conjonctif.

Voila donc un principe certain pour l'emploi de ce modé. Mais aſſurons en encore la vérité par des exemples. Supoſons qu'un Maître étant dans ſa maiſon diſe à ſon valet, *Dites à tout le monde que je n'y ſuis pas.* C'eſt l'action du premier verbe qui forme la propoſition. Il en eſt de même de la réponſe que ce domeſtique peut faire. *Je ne*

dirai pas que vous y êtes. Réponſe qui rend fauſſe cette regle des Grammairiens qui veulent qu'*après la négation on mette toûjours le conjonctif. Je ſortirai quand vous ſerez venu. Mangeons puiſqu'il en eſt tems. C'eſt Dimanche que je finirai cette affaire.* On doit remarquer que l'objet de ces propoſitions, c'eſt l'action de, *ſortir*, de *manger*, & la *deſignation* du jour que je finirai mes affaires. Mais ſi je dis: *J'ai dîné avant qu'il entrât; Nous irons à la campagne en cas qu'il faſſe beau. Irés vous à Verſailles? Non pas que je le ſache. Il a écrit ſans que je le ſceuſſe. Irés-vous au bal? A Dieu ne plaiſe*, &c. Eſt il néceſſaire que je répete que ce ſont les expreſſions, *avant qu'il entrât, en cas qu'il faſſe beau, non pas que je le ſache, ſans que je le ſceuſſe, à Dieu ne plaiſe* qui font les propoſitions principales de

ces exemples. Et ainſi des autres ocaſions où deux verbes exprimés ou ſous entendus peuvent ſe ſuivre.

Les Etrangers ſont étonnés que dans deux expreſſions qui ſignifient préciſément la même choſe, le ſecond verbe ſoit dans l'une à l'indicatif, & dans l'autre au conjonctif. *Je ſuis ſurpris de ce que vous êtes venu ſi tôt. Je ſuis ſurpris que vous ſoyez venu ſi tôt.* Il faut remarquer que cette maniere de parler n'arrive que lorſque l'expreſſion qui précéde régit le génitif. Cela ſupoſé le premier verbe aïant ſon régime dans les termes *de ce*, c'eſt de la premiere propoſition qu'il s'agit, & non de la ſeconde: cela eſt déterminé par, *de ce*: mais quand on ſuprime ces deux monoſilabes, le verbe n'a plus de régime, & c'eſt le ſecond

qui doit lui en ſervir, lequel étant employé avant que j'aie rien déterminé doit être au conjonctif, *je ſuis ſurpris*, étant renvoyé ſur l'action du ſecond verbe, elle doit ſuivant mon principe, faire l'objet principal de ma propoſition. C'eſt ainſi que j'expliquerai toutes expreſſions ſemblables à celle-là. *Je ſuis ſatisfait, content, bien-aiſe, ravi que vous ſoyez chés moi*, ou, *de ce que vous êtes chés moi.*

J'aimerai bien mieux, me dira quelqu'un, m'en tenir aux regles établies par tant d'habiles Grammairiens, que d'obſerver un principe que vous donnez le premier. Suis-je ſeur que vous ne vous ſoyés pas trompé? Je place avec aſſurance le conjonctif *après une négation*, après *les verbes de deſir*, de *priere*, de *commandement*, de *doute*, de *crainte*, &c.

re, &c. après *avant que*, *afin que*, *ſans que*, *pourvu que*, *en cas que*, *ſupoſé que*, *quoique*, *bien que*, &c. Lorſqu'on ſuprime le pronom *de ce* régi par l'expreſſion précédente, &c. Je mets en toute ſeureté l'indicatif après *les verbes poſitifs qui affirment.* (Remarqués que ce quelqu'un qui parle ne connoît ſeulement pas la nature du verbe poſitif,) après *les adverbes de tems*, après, *lorſque*, *quand*, *puiſque*, &c.

Je veux bien que ce quelqu'un ſoit toûjours méchanique, & ce n'eſt pas pour lui que j'ai recherché les principes de notre Langue, pour tâcher, moi qui y ſuis obligé tous les jours, de rendre raiſon de toutes nos expreſſions à des perſonnes qui veulent connoître par jugement, & qui ne s'acommodent point de ces legendes de fauſſes regles

qui les font tomber dans l'erreur. Et comme je trouve que je réüssis dans la fin que je me suis proposée, je suis porté à croire que je n'ai pas tout à fait perdu mon tems à aprofondir les misteres de notre Langue.

On peut s'empêcher d'employer le conjonctif quand l'action du verbe suivant doit être produite par le nominatif du premier, ou par son régime exprimé ou sous-entendu. *Je veux lire ce livre là. Nous desirons vous voir. Vous me dites de revenir. Il lui a commandé de se rendre auprès de lui*, au lieu de, *je veux que je lise. Nous désirons que nous vous voyons. Vous me dites que je revienne. Il lui a commandé qu'il se rende.* Dans les deux premiers exemples l'action du second verbe est produite par le nominatif du premier, & dans les deux au-

tres par son régime. Le principe que je viens d'établir est aisé à apliquer à ces infinitifs qui sont l'objet principal de ces expressions ; mais indéterminé, parce que ces propositions sont ce que l'on apelle, *de futuro contingenti*. Mais si ce second verbe ne se raporte pas au nominatif, ou au régime du premier, on ne peut le mettre à l'infinitif, parceque l'on ne pourroit pas en déterminer l'agent. Ainsi il faut de nécessité dire, *je souhaite qu'il m'écrive. J'ordonne que vous fassiés votre devoir. Je vous prie qu'il me vienne voir.*

Je trouve dans cette ocasion une difficulté à éclaircir. Pourquoi, dira-t'on, employer la particule, *de*, devant quelques-uns de ces seconds verbes? C'est une regle de Grammaire de mettre le second nom au génitif

Or ces infinitifs doivent être regardez, comme des noms ſubſtantifs, & l'on n'emploie cette particule, *de*, que lorſqu'il précéde un nom ſubſtantif ou un pronom abſolu, qui eſt la même choſe. *J'ai dit à Jean de revenir. Je lui ai dit de me venir voir.* Le nom, & le pronom ſont exprimés dans ces deux exemples, ils ſont ſous-entendus dans ceux-cy. *J'ai ordonné de faire ſon devoir. J'ai dit de retirer ſon argent*, on ſous-entend *à telles, ou telles perſonnes.*

Le participe eſt un mode qui a une relation directe au nominatif, ou au régime du verbe, qui le précéde; & qui deſigne la nature de l'action préſente de l'agent; qui eſt ce nominatif, ou ce régime. *J'ai trouvé mon frere écrivant à ſon ami. Vous avés veu cette Dame bien beuvant, & bien*

mangeant. Ils ſont dans leur cabinet feſant des comptes. Cette Dame paſſe la journée dans ſa chambre toûjours Dormant. C'eſt au regime du premier verbe que l'action du participe ſe raporte dans les deux premiers exemples ; & à ſon nominatif dans les ſeconds. On doit remarquer par les uns & les autres que ces participes actifs ſont indeclinables. Et ſi l'on en trouve quelquefois au féminin, ou au pluriel, ce ſont des participes devenus adjectifs verbaux : comme quand on dit, *cette maiſon n'eſt pas aprochante à la mienne. Voila des preuves concluantes.* Les Avocats & les Procureurs n'ont point encore fait cette diſtinction : car le participe, *diſant*, qui eſt au commencement de toutes les Requeſtes, eſt par eux employé ſelon le genre & le nombre des Parties

qui préſentent la Requête. Ainſi ils mettent, *ſuplie*, &c. *diſant*, *ſuplient*, &c. *diſans*. Et ce ſeroit, ſelon eux, être fort ignorant dans la Langue que de mettre toûjours, *diſant*. Il ſeroit cependant à ſouhaiter qu'on n'eût point d'autres fautes à leur reprocher. Si ces participes ſont indéclinables c'eſt qu'ils ſont en action ; & s'ils étoient ſoumis aux différens genres & aux differens nombres, ils ne ſeroient plus participes actifs ; mais adjectifs, qui ne régiſſent jamais l'acuſatif.

Le gérondif eſt un mode dont l'action fait connoître la maniere dont ſe fait celle du verbe qui précéde, ou qui ſuit. *Non on n'a point en aimant de peine plus rude que l'incertitude. En chicanant on ne gagne rien. J'ai dit cela en badinant.* On voit que ce mode

eſt acompagné de la particule *en.* Elle eſt exprimée, comme dans les exemples précédens, ou ſous-entenduë, comme dans celui-cy, *Nous nous en entretiendrons chemin feſant.* On doit donc remarquer que c'eſt dans l'action *d'aimer* qu'on ſouffre la peine de l'incertitude; qu'on ne gagne rien dans *la chicanne*, que je *badinois* lorſque que j'ai dit cela; & enfin que c'eſt dans *le chemin* que nous parlerons de telle choſe.

Si l'on veut bien faire atention à ce que l'on eſt convenu de faire ſignifier à ces deux modes, on ne ſera plus auſſi embaraſſé qu'on l'eſt ordinairement à les diſtinguer l'un d'avec l'autre; difficulté qui ne devoit point ſi fortement ocuper les Grammairiens. Voila de quelle maniere deux verbes peuvent

être joints enſemble dans la même propoſition ; & je ſouhaite que ce que j'ai dit à ce ſujet puiſſe ſervir d'éclairciſſement ; ce ſeroit pour moi, qui ai une bonne intention, une ſatisfaction trés-touchante.

Ne quités point vos remarques ſur les verbes, me dira quelque perſonne de bonne volonté, ſans nous éclaircir pourquoi un infinitif qui ſuit un autre verbe eſt tantoſt ſans particule, tantoſt avec, *de*, tantoſt avec, *à*, tantoſt avec, *pour*.

C'eſt-là une difficulté que je ne ſaurois réſoudre ſans douter moi-même du principe que je vais établir à cet égard. Car de dire qu'après les verbes poſitifs, que j'ai déja fait connoître, on met l'infinitif ſans particule, comme, *je dis avoir fait cela*, *il ſoûtient avoir été ici*, pour, *je dis*

que j'ai fait cela, il ſoûtient qu'il a été ici, cette regle ne ſeroit point générale, puiſque les verbes qui ſont ſuivis du conjonctif n'y ſeroient point compris : car on dit bien à la vérité, *je veux aimer*, pour, *je veux que j'aime*; mais il n'en eſt pas de même des autres verbes de cette nature. *Je crains de m'embarquer dans cette affaire. Je ſouhaite me divertir. Nous ferons en ſorte de parler à Monſieur N.* &c. J'ai dit que la ſignification des noms étoit ou collective, ou partitive : ne pourrois-je pas avancer auſſi que l'action des verbes qui ſont de véritables noms, peut être conſidérée collectivement, & partitivement; & alors j'aurois recours à mon premier principe; car ſi l'action de ces infinitifs, & du verbe qui les précéde, fait un tout, comme dans,

je dis avoir fait cela, je veux aimer, l'action de ces propoſitions n'eſt point diviſée. Mais dans, *je crains de m'embarquer, nous ſommes en ſorte de parler à Monſieur N.* L'action du ſecond verbe n'eſt point abſolument confonduë dans celle du premier verbe ; elle n'en dépend pas ; elle eſt incertaine, indéterminée : & c'eſt là ce qui me ſert de régle.

On me répondra que cela ne ſe peut pas ; puiſque l'on peut dire également, *je ſouhaite me divertir. Je ſouhaite de me divertir.* Ce ſont juſtement de ſemblables exemples qui me ſervent à prouver mon principe. Dans le premier l'action du ſecond verbe eſt confonduë dans celle du premier ; c'eſt cette derniere qui forme la propoſition ; & l'autre ne ſert qu'à deſigner qu'elle eſt la nature de mon ſouhait.

Je ſouhaite le divertiſſement, en général. Mais dans l'autre exemple, *je ſouhaite de me divertir*, je reſtreins mon ſouhait à l'action de me divertir, qui fait la propoſition principale; mais cependant qui diviſe l'action de, *ſouhaiter*; car je puis ſouhaiter autre choſe que de me divertir. Il y a partition dans cette propoſition. *Je ſouhaite du divertiſſement*; & cette particule, *de*, ſert à exprimer la partition avec un infinitif, qui eſt collectif. Donnons encore des exemples. *Je viens lire, je viens de lire.* Dans, *je viens lire*, l'action de, *venir*, eſt collectivement employée relativement à la lecture. Dans, *je viens de lire*, elle eſt partagée; parceque je la reſtreins à la lecture ſeulement, puiſque je pourrois venir de faire autre choſe. *J'eſpere ſortir demain. J'eſpere de*

ſortir demain. Dans la premiere de ces propoſitions il s'agit de mon *eſperance*; dans l'autre de ma *ſortie*, qui fait un tout avec mon eſperance. C'eſt donc avec le même principe que j'ai donné pour le choix du ſecond verbe à l'indicatif, ou au conjonctif, que j'explique l'emploi de la particule *de* devant un infinitif. Ce qui me paroît d'autant plus raiſonnable, que ces deux manieres de s'exprimer ſont ſynonimes, *j'aſſure être le même, j'aſſure que je ſuis le même, je veux dire, je veux que je diſe, je deſire manger, je deſire que je mange.* Enfin je ne puis trouver un autre principe d'inſtitution que celui-là. Et toutes les fois que je verrai la particule, *de*, devant un infinitif, je dirai qu'il y a partition dans la propoſition.

Quant à la particule, *à*, que

l'on emploie ſouvent devant l'infinitif, *je m'aplique à étudier. Nous ſongeons à plaire.* C'eſt lorſque l'action du premier verbe eſt relative à celle du ſecond; qu'elle y eſt confonduë; qu'elle y trouve ſon effet. Mon aplication eſt deſtinée à *l'étude*: notre intention n'eſt effectuée que par *l'envie* que nous avons de plaire. Ce raport d'action s'exprime par la particule *à*.

Mais pourquoi voit-on des verbes après leſquels on met indifferemment, *de*, & *à*? *Je tâche à bien faire, je tâche de plaire. Nous nous obligeons à faire. Nous nous obligeons de faire.* Si l'on emploie indifferemment ces particules, *de*, & *à*, dans ces expreſſions; je trouve cependant qu'elles ont une acception différente: dans la premiere, mon *effort* trouve ſon effet dans le *deſir*

que j'ai de plaire : dans la ſeconde je réduis ce même *effort* à l'action de *plaire*. Notre *obligation* eſt effectuée dans l'action de *faire* ; & dans l'autre exemple notre *obligation* eſt reſtreinte dans cette même *action* ; il y a partition. Ainſi il me ſemble que l'on a tort de rendre ſynonimes ces deux manieres de s'exprimer ; & j'y remarque une différence eſſencielle.

Enfin quand on ſe ſert de la particule, *pour*, devant un infinitif, c'eſt pour faire connoître que l'effet de l'action du premier verbe eſt néceſſaire, pour que l'action du ſecond puiſſe avoir ſon ſien, ſelon l'intention de celui qui parle, *je marche pour me bien porter, je lui écris pour le faire parler. Il ſoupe légerement pour mieux dormir.* Je crois le *mouvement* néceſſaire à ma *ſanté* : Je penſe que

ma *lettre* m'attirera une *réponse* de lui. Telle personne s'imagine qu'un *soupé léger* lui facilitera un *sommeil agréable*. Voila les différens raports que deux verbes qui se suivent peuvent avoir entr'eux. On ne leur a donné des personnes, des modes, & des tems que pour exprimer ces différens raports, qui ne doivent point être reglés par un usage capricieux ; mais par un principe d'institution.

DES NOMS COLLECTIFS.

Je vois fort souvent des personnes, François, & Etrangers, qui ne connoissent point la nature de ces noms. On peut les considérer, comme signifiant

un tout, dont toutes les eſpeces, les individus en particulier ne peuvent être exprimés par le même terme ; par exemple, *bonheur*, *mérite*, *la gloire*, *l'eſtime*, *ſentiment*, pour, *opinion* ; *la plûpart*, & tous les termes numéraux, *vingt & un*, *cent*, *mille*, &c. Où l'on peut les regarder comme ſignifiant un tout dont les parties peuvent être diſtribuées avec le même ſon, comme, *l'homme*, *le Roi*, *la vertu*, *l'agrément*, &c.

Il eſt certain que l'on ne peut dire, *les bonheurs que vous avés eus pendant votre vie*, *tout le monde connoît vos mérites*, *ce Héros s'eſt aquis bien des gloires*, *Dites-moi vos ſentimens ſur cela*, *les plûparts de ces livres*, &c. parce que le terme, *bonheur*, qui raſſemble dans ſa ſignification tous les avantages que l'on peut rece-

voir, les fait ſentir tous de la même maniere à celui qui les reçoit. Ainſi l'idée de ce terme ne ſauroit ſe multiplier ; elle eſt collective. Parceque le mot, *mérite*, ſignifie, un aſſemblage des bonnes qualités de l'eſprit, & du cœur, aucunes deſquelles ne peuvent être employées au pluriel avec ce mot, *mérite* : Et ſi l'on dit, *les mérites de Jeſus-Chriſt, & des Saints*, c'eſt dans un autre ſens. Par la même raiſon, on ne ſauroit dire, *les ſentimens*, parce qu'il n'y a point pluſieurs manieres de penſer ſur une choſe, quant à l'opération de l'eſprit. Il en eſt de même de *la gloire, de l'eſtime, de la plûpart*, &c. On ne peut employer *les gloires, les eſtimes, les pluſparts*, &c.

Il n'en eſt pas ainſi des termes diſtributifs, quoiqu'ils puiſſent s'employer collectivement,

comme lorſque je dis, *La vertu eſt aimable*, par ce mot, *vertu*, je preſente une idée ſimple & générale de la vertu, je l'emploie collectivement. Mais quand je veux me reſtreindre à quelques vertus en particulier, par exemple en diſant, *la pieté, & la probité ſont deux vertus qui nous ſuffiſent*, je diſtribuë le terme, *vertu*, à ce que nous apellons, *probité*, & *pieté*, qui ne ſe manifeſtent pas de la même maniere. *Les hommes*, ſont différens entr'eux, *les Rois* ſont déſignés différemment, il y a diverſes eſpeces *d'agrémens*. Ce ſeroit ennuyer le Lecteur pour qui j'écris, que d'aprofondir d'avantage cette explication. Il me ſemble que cette obſervation eſt facile à comprendre, & néceſſaire à faire pour ceux qui veulent parler, ou écrire avec juſteſſe : car les

mots collectifs ont leurs termes qui les acompagnent, & les distributifs ont les leurs.

C'est ce principe qui devroit, par exemple regler cette difficulté que l'on renouvelle tous les jours depuis que Monsieur de Vaugelas en a fait une question, savoir, si l'on doit dire, *vingt & un cheval*, ou, *vingt & un chevaux*, *vingt & un an*, ou, *vingt & un ans*, *trente & un jour*, ou, *trente & un jours*. Pour décider cette question, il faut examiner l'expression, *vingt & un*. Sont-ce trois mots? N'en est-ce qu'un? Si c'en sont trois, cette expression n'est pas grammaticale; car le premier terme, *trente*, n'a point de régime, & le mot, *un*, a le sien: Or c'est une regle de Grammaire que devant & après la conjonction le régime doit être semblable: ainsi

il faudroit dire, vingt chevaux, & un cheval pour parler correctement. D'où je conclus que *vingt & un*, n'eſt qu'un terme collectif, dautant plus que nous avons acoûtumé d'en faire de ſemblables avec pluſieurs mots, quand les termes ſimples nous manquent, comme, *un Chevau-leger*, *un Gendarme*, *un rendez-vous*, *un venez y voir*. Je crois donc que, *vingt & un*, *trente & un*, &c. ſont des termes collectifs numeraux. Ce qui eſt ſi vrai que s'il ſuit un adjectif on a decidé qu'on doit le mettre au pluriel dans ces deux expreſſions, par exemple, *vingt & un an acomplis*, *trente & un jour paſſés*. Quelle bizarrerie de conſtruction ! Et quelle foibleſſe aux bons Auteurs de laiſſer gliſſer dans le langage des fautes ſi groſſieres ! Encore une fois chaque nom veut ſon

régime ; &, *vingt*, &, *trente*, n'en ont point dans cette ocaſion. Je puis demander, *vingt*, *quoi* ? *trente*, *quoi* ? Il faut abſolument qu'ils ſoient ſuivis d'un pluriel, comme ſi je diſois, *vingt ſiecles & un an*, *trente mois & un jour*. Et parce que nous n'avons point de ſubſtantif ſous-entendu en François, à quoi ſe raportera *acomplis*, & *paſſés* ? Il faut donc que ce ſoit à, *an*, & à, *jour* ; ce qu'il ſeroit abſurde de penſer. D'ailleurs quand je dis en quatre termes détachés, *vingt*, *& un an*, je ne préſente point une idée totale de ma propoſition ; & lorſque j'écris, *vingt & un an paſſés*, je l'embrouille encore davantage. Mais ſi en feſant de vingt-&-un, & trente-&-un, des termes collectifs je dis, *vingt & un ans*, *vingt & un ans acomplis*, *trente & un jours*, *trente*

& un jours paſſés, comme l'on dit, *cent un hommes, ſix vingt un chevaux*, je parlerai, j'écrirai dans les regles.

Mais, dit-on, l'oreille étoit bleſſée d'entendre, *vingt & un cheval*, ce qui a fait decider pour, *vingt & un chevaux*; mais l'uſage autoriſe, *vingt & un an, trente & un jour, vingt & un an accomplis, trente un jour paſſés*. Et par quelle raiſon? Quelque étourdi deſtitué de principes aura dans les commencemens écrit *vingt & un an*, &c. Le terme d'unité l'aura peut-être déterminé à mettre le mot ſuivant au ſingulier; mais lorſqu'il aura été obligé d'employer un adjectif, il aura remarqué qu'il avoit relation auſſi bien aux vingt ans qu'à l'année ſeule, ſans s'embarraſſer ſi les *vingt ans*, étoient exprimés, il a mis l'adjectif au pluriel. Son

habil, & sa naissance auront fait respecter son expression, l'usage s'en est établi parmi les ignorans, qui forment toûjours le plus grand nombre, & elle a donné la peine à de grands hommes de statuer « que, *vingt & un cheval* blessoit tellement « l'oreille, que tout d'une voix « on a préféré, *vingt & un che-* « *vaux*, mais que l'usage autori- « soit, *vingt & un an*, *vingt & un* « *an acomplis*, *trente & un jour*, « *trente & un jour passés*. Je me « donnerai bien de garde de décider, mais je declare que je ne dirai, ny n'écrirai jamais que *vingt-&-un ans*, *trente-&-un jours*: j'en ferai quitte pour donner un peu plus de longueur à la prononciation des monosilabes, *ans*, & *jours*, à cause de l's muette, que je ne ferai pas difficulté de faire sonner devant une voyelle

dans la verification : & mon principe eſt conforme aux Langues étrangeres, car les Allemands, par exemple, diſent, *vingt & un chevaux, vingt & un ans, & trente & un jours.*

L'uſage du pronom indéterminé *ſoi*, & du déterminé ; *lui*, ou, *elle*, *eux*, ou, *elles* ; eſt encore ſoumis à mon principe. Si le nom que l'on emploie eſt collectif, indefini, il doit être accompagné du pronom, *ſoi*, qui a été deſtiné pour exprimer indéfiniment. *Le bonheur en ſoi doit être regardé. Le mérite, la vertu, en ſoi-même doit être notre unique objet. L'homme ſe le dit à ſoi-même.* Les idées que ces termes repreſentent, ſont purement collectives: mais ſi je les réduits à leurs eſpeces, ou à leurs individus, je ſerai obligé de dire, *ce bonheur en lui-même, cette vertu en elle-même.*

même. Jesus-Christ en lui-même. Les femmes d'elles-mêmes ne peuvent faire cela, Antoine s'abandonne à luy-même. Les hommes en eux-mêmes. Cette petite découverte m'a servi à mettre d'acord deux Auteurs qui n'avoient pû trouver dans les Livres la décision de la difficulté qu'ils avoient sur l'emploi de ces pronoms. Dès que je leur eus fait entendre que quand les noms étoient employés dans leur signification générale & indéterminée, on se servoit de, *soi*, de *soi-même*; & que lorsque ces noms étoient employés dans une signification particuliere & determinée on choisissoit les pronoms; *lui*, ou, *elle*, *eux*, ou *elles*, ils ont receu mon principe comme une regle seure qui les devoit conduire dans le choix de ces pronoms.

Je conviens, m'a dit quelqu'un, que l'on doit dire, à l'infinitif, par exemple, *s'aimer ſoi-même plusque les autres*, *porter du linge ſur ſoi*, &c. parce que la propoſition eſt vague & indéterminée; mais ſi je la reſtreins à un objet particulier, je puis encore employer le même pronom, comme ſi je diſois, *Pierre ne porte point de linge ſur ſoi*. Cette objection eſt ſpecieuſe; mais elle n'en eſt pas moins fauſſe; puiſque *porter du linge ſur ſoi*, qui ſignifie, *être habillé*, envelope en cette occaſion toute la perſonne de Pierre, l'idée de cette action eſt générale par raport à Pierre; je dis alors collectivement qu'il n'y a point de linge compris dans ſon habillement: ainſi je dois me ſervir du pronom, *ſoi*. Mais ſi je profére, *Pierre ne porte point de linge ſur lui*, je reſtreins

l'idée de l'action du verbe *poser* à quelques-unes des parties de Pierre, sur lesquelles le linge peut poser ; je parle alors partitivement de la personne de Pierre, car le linge qu'il porte ne sauroit ocuper tout son corps comme fardeau ; mais il peut le faire comme habillement. Ce seroit chicanner ce me semble, que de repliquer à cette solution, dont je me sers également à toutes les ocasions où je suis obligé d'employer ces deux sortes de pronoms. D'ailleurs, *porter du linge sur soi*, qui signifie, *être habillé avec linge*, est une expression collective qui ne sauroit changer aussi sa signification, comme je l'ai fait voir ailleurs.

SUR L'EXPRESSION, s'en douter, *& ſemblables.*

Vous qui faites tant la guerre à l'uſage, m'a-t-on dit, pouvés-vous ſans ſon ſecours rendre raiſon de ces expreſſions *je m'en doute bien, nous nous en paſſerons,* &c. *Douter*, & *paſſer* ſont des verbes neutres qui ne régiſſent point l'acuſatif.

Je conviens que, *douter*, quand il ſignifie, *être incertain, être en doute*; que, *paſſer*, ſignifiant, *traverſer quelque terrain, quelque pays, ne pas s'arrêter*, eſt auſſi un verbe neutre. Mais je ſoûtiens que, *douter*, pour, *prévoir, preſſentir, ſoupçonner*, eſt un verbe actif; de même, que, *paſſer*, lorſqu'il

ſignifie qu'*une choſe ne dure guere, le tems ſe paſſe vîte*; quand il eſt ſynonime avec *s'abſtenir*, *je me paſſe bien de vin.* Si l'on employoit, *douter*, &, *paſſer*, dans leur premiere ſignification, certainement [redacted] ne pourroient être actifs, & il me ſeroit impoſſible de rendre raiſon de ces expreſſions, ſe *douter*, ſe *paſſer.* Mais comme leur acception eſt differente, ainſi que je viens de le faire connoître, pourquoi ne voudroit-on pas que ces verbes fuſſent actifs, puiſque c'eſt leur ſignification qui doit deſigner leur nature? *ſe douter*, employé pour *prévoir*, *preſſentir*, *ſoupçonner*, ſupoſe une action interieure dans la perſonne qui ſe doute: *paſſer*, eſt neutre quand il exprime le mouvement que l'on fait pour *aller d'un lieu à un autre.* *Se paſſer*, eſt reciproque dans la ſignifi-

cation dont il s'agit préſentement, & enfin ce verbe, *paſſer*, eſt actif quand il eſt pris, par exemple, pour, *faire un Acte chez un Notaire*, *j'ai paſſé* aujourdhui un Contract chez tel Notaire; & lorſqu'il eſt employé pour, *pardonner*, *paſſez-moi cette faute*. Les hommes ont déterminé ainſi les acceptions de ſemblables verbes; c'eſt donc en vain qu'on forme des difficultés ſur leur régime, qui eſt ſuivant les regles grammaticales.

DE LA PARTICULE, Que.

J'entreprens un grand ouvrage, lorſque je préſume rendre raiſon de l'emploi de la particule, *que*. Elle eſt d'un ſi grand

uſage dans notre langue qu'on ne peut trop s'apliquer à la connoître. Je crois donc que cette particule, qui n'eſt ſuſceptible d'aucun régime malgré le ſentiment de preſque tous les Grammairiens, n'a été inventée que pour deſigner & pour joindre le nom, le pronom, le verbe, &c. dans lequel eſt le nœud de la propoſition, s'il m'eſt permis de parler ainſi, & pour ajoûter à leur ſignification; ſuivant qu'elle eſt placée elle donne un raport différent à la penſée que l'on exprime, ſans cependant rien alterer dans la ſignification des termes qui l'acompagnent.

J'ai déja dit qu'elle ſervoit à joindre relativement l'action de deux verbes qui ſe ſuivent, comme quand on dit, *je crois que vous êtes ici. Je veux qu'Antoine*

faſſe cela. Cette particule ſe trouve alors entre deux verbes, ſans avoir aucunement part à leur regime ; c'eſt le ſens de la propoſition qui détermine le choix du mode, & du tems, de la maniere que je l'ai expliqué en parlant des verbes.

C'eſt avec cette particule que l'on deſigne qu'un nom eſt régi par un verbe. *La perſonne que j'ai vue.* Certainement ſi on la ſuprimoit de cette expreſſion, en diſant, *la perſonne j'ai vue*, il n'y auroit nul raport entre l'action du verbe & la choſe qui la reçoit : mais lorſqu'on ajoûte cette particule entre le nom & le verbe, elle deſigne que l'action de, *voir*, doit retomber ſur la perſonne qui eſt vuë.

Je ſais bien que tout le monde la reconnoît en cette ocaſion pour un pronom : mais je ne

ſais véritablement ſi ç'en eſt un; car n'aïant que trois cas en François, il ſe trouveroit que nous en aurions quatre, ſi cette particule étoit reconnuë pour un pronom: car, *qui*, ſeroit le nominatif; *dont*, le génitif; *à quoi*, ou, *à qui*, le datif; &, *que*, l'acuſatif. Ainſi on pourroit la reconnoître pour une particule ſubſtituée à la place de, *lequel*, ou, *laquelle*, au lieu de ſupoſer pour elle ſeule un cas de plus que nous n'en avons.

Un des grands uſages de la particule, *que*, c'eſt d'être toûjours à la troiſieme perſonne ſinguliere, & pluriele du préſent de l'impératif. *Qu'il diſe cela à ma ſœur. Qu'ils viennent demain.* Il n'y a point à s'étonner de l'emploi de cette particule en cette ocaſion, ſi l'on fait réflexion à la qualité du mode, qui

marque du commandement, & à celle de la personne qui est précisément la même que celle du présent du conjonctif ; car, *qu'il dise cela à ma sœur*, est la même chose que, *j'ordonne qu'il dise cela à ma sœur*. Si l'on avoit déterminé un son particulier pour cette troisième personne, comme on en a inventé un pour la seconde du singulier, *di*, pour la premiere, & la seconde du pluriel, *disons*, *dites*, & qu'on n'eût point pris celle du conjonctif ; on n'auroit pas été obligé de joindre cette particule à la troisième personne de l'impératif. Supposons pour un moment, par exemple, que les sons, *disent*, &, *disetens*, signifient, *qu'il dise*, &, *qu'ils disent*, il ne sera point nécessaire d'ajoûter, *que*, à ces deux sons, non plus qu'à *di*, *disons*, *dites*. Ainsi je crois que *li*, *dise*, &,

iſſent, ſont precedés de la particule, *que*, à l'imperatif; c'eſt qu'ils ſont empruntés du conjonctif, & que la nature du mode ſupoſant du commandement, c'eſt la même choſe que s'il precedoit *jordonne*, *je commande qu'il diſe cela à ma ſœur*, *qu'ils aiment demain ici.*

Mais pourquoi, dira quelqu'un, ſuprime-t'on cette particule à cette troiſiéme perſonne dans les manieres de parler ſuivantes? *Pluiſe à Monſeigneur le Preſident*, *Boive qui voudra*, *ſauve qui peut*; *Qui m'aime me ſuive*. *Daigne le Roi m'accorder cette grace*. Il y a une grande difference entre ces expreſſions & celles qui ſont acompagnées de la particule, *que*, celles-cy ſupoſent toûjours un commandement abſolu; mais celles-là ne forment ſimplement qu'une priere, un aveu.

rissement, un souhait. Et pourquoi trouveroit-on mauvais que suivant les regles du bon sens, on eût établi deux manieres d'exprimer différentes pour rendre des propositions qui ont un sens tout different ? Aux unes le nominatif précède avec la particule, *que* ; *que votre frere vienne me voir* ; *qu'on m'obéisse* ; *qu'ils sortent d'ici*, &c. Dans ces phrases on remarque un commandement destitué de toute honnêteté, & il semble que cette particule le designe, Mais aux autres, où le nominatif suit le verbe, il paroît que l'on supprime, *que*, pour parler avec plus de respect, & d'honnêteté, & pour laisser plus de liberté à celui qui produit l'action du verbe, après lequel on met le nominatif pour designer le mode ; autrement il seroit confon-

du avec l'indicatif, ou avec le conjonctif ; excepté quand ce nominatif a beſoin, pour être marqué, d'un verbe, & du relatif, *qui* : car alors on peut le mettre devant ou après le verbe qui fait la propoſition, *qui m'aime me ſuive ; Boive qui voudra.*

Je fais remarquer qu'un celebre Grammairien nous dit que l'on ne ſuprime la particule, *que*, à l'imperatif que quand le verbe eſt employé à la troiſiéme perſonne du ſingulier. Il n'a pas obſervé que l'on peut avoir ocaſion de dire, *daignent les Princes, qui m'honorent de leur protection, s'accorder ſur mon ſort.* Voila comme ſans y penſer, on interdit des expreſſions à des perſonnes foibles & timides dans la connoiſſance de la Langue.

La particule, *que*, doit abſo-

lument précéder le préſent, l'imparfait, le parfait, & le plus que parfait, ou ſecond futur du conjonctif. Elle eſt employée avec ſon verbe ſans propoſition qui la précède, ou qui la ſuive: & alors elle ajoûte de l'admiration, de l'indignation, ou de l'étonnement à la ſignification du verbe. *De grand homme que Ceſar! Que je ſuivois ſes mauvais conſeils! Que je m'égare ſi fortement!* Mais il eſt à remarquer que ſi le ſens de la propoſition eſt déterminé on emploie l'indicatif dans ces figures. *Que cette femme eſt belle! Que je me ſuis trompé! Qu'il a bien fait cela!* Et que ſi la propoſition eſt incertaine on ſe ſert du conjonctif. *Que je faſſe une faute pour lui plaire!* &c. On voit clairement par cette obſervation que cette particule ne regit point le verbe,

comme tant de savans hommes le prétendent, mais qu'elle ajoûte seulement à la signification du verbe qu'elle designe, selon l'arangement qu'on lui donne avec ce verbe.

J'ai déja examiné dans cet article, & dans celui où je parle des verbes la fonction qu'elle fait entre deux verbes, ainsi je ne répeterai pas ce que j'en ai dit. Mais je n'ai point parlé de l'emploi que l'on en fait pour reduire l'action du verbe qui la précede avec la particule négative, *ne*; ou pour la multiplier avec l'adjectif, *aucun*; ou enfin pour la comparer avec les adverbes, *plus*, *moins*, *autant*, aussi, & avec l'adjectif *tel*. Les exemples vont le faire voir. *Il ne fait que badiner. Il ne songe qu'au jeu. Vous ne faites qu'aller, & venir.* On voit que l'action du verbe,

faire, eſt réduite au *badinage* & à l'action *d'aller, & venir*; & celle de *ſonger*, au *jeu* ſeulement. *Nous avons bien d'autres affaires que celle-là. C'eſt bien un autre Peintre que le vôtre.* Il eſt aiſé de remarquer que l'action du verbe, *avoir*, & du verbe, *être*, eſt, multipliée par le moyen de cette particule, & de l'adjectif, *autre*, *J'ai plus à écrire que vous. Nous avons un meilleur marché que le ſien. J'ai moins de bien que vous. Il trouve autant de protection que lui. Il fait cela auſſi bien que perſonne. Il eſt tel que vous le penſés. Il n'eſt que de ſe bien porter.* Mon action, *d'écrire*, eſt comparée, avec avantage, à la vôtre. Notre *marché* à celui d'un autre perſonne; je compare deſavantageuſement mon, *bien*, avec le vôtre. L'action du verbe, *faire cela*, eſt comparée également à [illegible] de

toute autre perſonne, l'idée réelle d'un *homme* à celle que vous en avés. Enfin l'agrément, *d'être en ſanté* à tous les autres plaiſirs. La ſeule fonction de la particule, *que*, dans tous ces exemples eſt donc de lier deux membres de la comparaiſon relativement l'un à l'autre.

On ſe ſert de cette particule, *que*, pour fixer l'action d'un verbe à un certain eſpace de tems, ou à quelque autre objet. *Dès que j'ai eu dîné. Au moment que je l'ai vû. Le jour que nous nous ſéparâmes. L'année qu'un tel évenement arriva. C'eſt à Paſques que nous irons à la campagne. C'eſt à vous qu'il en veut. C'eſt au premier qu'il faut s'en tenir.* Je n'ai pas beſoin d'en dire davantage pour faire connoître l'emploi de *que* dans ces exemples, & ſemblabes. Car encore une fois toute la fonction

de cette particule, *que*, est de porter la signification d'un terme exprimée ou sous-entenduë sur l'action d'un verbe pour en faire une proposition. Delà sont venus tous ces adverbes, *afin que*, *lors que*, *avant que*, *puis que*, *quoi que*, *pourveu que*, *sans que*, &c. & ces expressions adverbiales, *supposé que*, *à condition que*, *de peur que*, *à moins que*, &c. car si je dis, par exemple., *afin que vous partiez*, *lorsque vous serés à Versailles*, *de peur que vous ne vous trompés*, *à condition que vous ferés votre devoir*, c'est avec la particule, que, employée après, *afin*, *lors*, *de peur*, & *à condition*, que je joins leur signification avec les verbes qui suivent cette particule pour en faire des propositions dans le sens des termes qui précèdent, de quelque nature qu'ils puissent être. Et je ne saurois

mieux rendre raison de celles qui suivent que par ce principe, *Ne lui envie pas cela, qu'il ne le trouve mauvais. Ne buvez pas de ce vin qu'il ne vous fasse mal. Je ne joüe point que je ne perde. Que ne vient-il ?* pour, *par quelle raison, pour-quoi ne vient-il pas ? Que ne sortés vous ? Qu'attendés-vous ? Tout savant qu'il est, il est à charge de la societé. Ce que c'est. Qu'est-ce que c'est ? Si vous venés, & que mon frere soit avec vous,* pour, *& si mon frere est avec vous. Quand vous le diriez, & que nous aurions l'avantage,* pour, *& quand nous aurions l'avantage.*

Je le repete encore la particule, *que*, n'est employée dans la Langue Françoise que pour lier relativement une expression exprimée, ou sous-entendue, avec celle qui suit cette particule, en augmentant quelquefois, ou, en

diminuant ſa ſignification ſelon la place qu'elle ocupe, & ſuivant ce que ſignifient les termes auſquels elle peut être ſubſtituée. Entre deux verbes elle déſigne la relation de l'action du dernier à celle du premier, *Je ſais que vous aimés. Vous ordonnés qu'il vienne. Nous ne ſaurions le faire.* Son uſage eſt ſemblable entre un nom, ou pronom, & le verbe qui la ſuit; & entre le verbe, & le nom ou pronom dont elle eſt ſuivie. *La perſonne que vous eſtimés. Ce que c'eſt. Il a plus d'adreſſe que Guillaume. Nous le ſavons moins que vous.* A l'imperatif elle eſt ſubſtituée à la place d'un verbe de commandement, & alors elle précède le nominatif du verbe, *Qu'il vienne.* Dans l'interrogation elle eſt employée pour l'adverbe, *pourquoi*, ou pour *quelle choſe*, & elle

précède le verbe, qui est suivi de son nominatif. *Que dit-il? Que ne parle-t'elle?* Dans l'admiration elle précède le nominatif du verbe, *Que cette femme a d'esprit! Que nous sommes heureux!* Et enfin quand elle sert à former quelque adverbe, ou qu'elle est substituée à quelque expression, pour abreger le discours, elle lie relativement la signification de cet adverbe, ou de cette expression à la signification du verbe qui la suit. *Afin que je le fasse. A condition que vous viendrés. Je ne jouë point que je ne perde. Nous ne voulons qu'une pistole.*

Mais par tout ce que j'ai dit de cette particule, on peut reconnoître qu'elle n'a aucun régime, & qu'elle n'est pas régie: & si on se met bien ce principe dans l'esprit, on ne sera plus si étonné des usages differens de cette particule.

CENT MILLE ECUS vaillant.

Je ne devrois pas parler de cette maniere de s'exprimer. Elle a tant de fois été examinée sans succès par de savans hommes, que c'est une témérité à moi de prétendre en rendre raison mieux qu'ils ne l'ont fait. Cependant j'ai une idée sur ce participe qui me paroît avoir quelque fondement. On sait que le verbe, *valoir*, est irregulier, & qu'il fait au présent du conjonctif, *que je vaille*, *que tu vailles*, *qu'il vaille*, &c. & qu'à la troisiéme personne pluriele du présent de l'indicatif on dit, *ils valent*. De ces deux modes

l'un eſt poſitif, l'autre indéfini incertain. Ainſi je parle définiment, poſitivement lorſque je dis, *J'ai un diamant valant mille piſtoles.* Mais quand il eſt queſtion de parler collectivement, ou avec incertitude du bien que l'on poſſede, on dit, *ici avoient a cent mille écus vaillant. C'eſt là tout mon vaillant.* Il n'y a perſonne qui puiſſe me conteſter que ces dernieres propoſitions ne ſoient collectives, & le plus ſouvent incertaines. Or comme ce n'eſt pas d'aujourdhui que l'on cultive, que l'on examine la Langue, cela s'eſt fait de tous tems, n'auroit-on point eu deſſein de donner deux participes au verbe, *valoir* ? L'un formé de la troiſiéme perſonne ſingulier du préſent de l'indicatif, *valent*, pour s'en ſervir dans les propoſitions particulieres & poſitives :

& l'autre formé du préſent du conjonctif, *je vaille*, pour exprimer, des propoſitions collectives, indéterminées.

D'ailleurs ces deux participes n'ont pas la même ſignification; *valant*, n'a qu'une ſimple relation à la choſe dont on parle. *J'ai un diamant valant mille piſtoles.* Certainement ce participe dans cet exemple n'eſt relatif qu'à, *diamant*. Mais lorſque je dis, *j'ai cent mille écus vaillant*, la relation de ce participe eſt double, il ſe raporte aux écus pour marquer leur valeur; & à moi pour exprimer le bien que je poſſede. Ce qui a fait croire à quelques perſonnes que, *vaillant*, étoit un ſubſtantif que l'on employoit pour exprimer le bien d'une perſonne. Mais ſupoſé que cette idée fût vraie, la conſtruction

, ſeroit

seroit monstrueuse, & les regles communes de Grammaire seroient renversées en bien des occasions. Cependant quoique je ne sois pas de ce sentiment, je ne donne le mien que comme une conjecture, qui ne me paroît pas hors de vrai-semblance.

Je sais bien que l'on peut m'objecter que si je pensois juste on auroit deû donner deux participes à chaque verbe ; ce qui n'aïant pas été fait, mon principe est mauvais. Je puis répondre que dans la pluspart des verbes le participe peut se former également de la troisiéme personne pluriele du présent de l'indicatif, & de celui du conjonctif, parcequ'elles sont semblables. *Ils aiment, qu'ils aiment, aimant. Ils finissent, qu'ils finissent, finissant. Ils conçoivent, qu'ils con-*

çoivent, concevant. Ils écrivent, qu'ils écrivent, écrivant; ils comprennent, qu'ils comprennent, comprenant. Ainſi afin que le participe de ces verbes eût une analogie avec leurs autres modes, on n'a pas jugé à propos d'inventer un ſon particulier pour doubler ſa ſignification, qui ſe fait aſſés connoître par le ſens de la propoſition. Mais il n'en eſt pas de même à l'égard du verbe, *valoir*, qui aïant une ſignification double, comme je viens de le remarquer, feroit ſouvent des équivoques, ſi on ne diſtinguoit pas cette double ſignification par une terminaiſon différente des modes, & des tems de ces modes.

DU REGIME.

La pluſpart des Grammairiens ont confondu le Régime avec la Syntaxe. Je trouve cependant une grande difference entre l'un & l'autre. Le Régime eſt un principe par lequel nous pouvons faire connoître la relation que nous voulons mettre d'un terme à l'autre. Et la Syntaxe eſt l'arangement de tous les termes régis & régiſſans néceſſaires pour former une propoſition.

La connoiſſance de ce Régime me paroît ſi importante pour éclaircir les difficultés d'une Langue que je vais examiner cette matiere avec atention.

Pour y parvenir il faut demeurer d'acord que les hommes sont convenus de certains sons pour faire naître dans notre esprit l'idée des choses phisiques ou morales, de leurs manieres d'être, de l'action qu'elles peuvent produire, ou recevoir, & du raport qui peut être entre elles.

Les sons qui présentent à notre ame l'idée simple, & réellement distincte d'une chose, sans exprimer sa maniere d'être, son action, ou sa passion, & le raport qu'elle peut avoir à une autre chose, se nomment, *substantifs*, comme, *Ciel*, *Terre*, *homme*, *bonté*.

Mais si pour distinguer cette chose d'une autre, & par conséquent pour faire connoître la maniere dont elle existe, je suis obligé d'employer d'autres ter-

mes, ou ſons, ce ne ſeront plus des *ſubſtantifs*, mais des *adjectifs* qui ſeront ſoumis à la nature & à la ſituation de ces *ſubſtantifs*, comme, *Ciel vaſte*, *Terre ronde*, *hommes puiſſans*, *bonté prévenante*. Et comme la nature & la ſituation de ces ſubſtantifs peut être conſidérée par le genre, & le nombre dont ils ſont, & par le cas où ils doivent être ſuivant le régime du terme qui les accompagne, il s'enſuit que le ſubſtantif & ſon adjectif doivent convenir en genre, en nombre, & en cas; & que c'eſt, à parler grammaticalement, le *ſubſtantif* qui régit *l'adjectif*.

Ces choſes, ces êtres ne peuvent pas toûjours reſter dans la même ſituation, à cauſe des loix du mouvement qui cauſent de l'alteration à cette ſituation, ou maniere d'être; de ſorte qu'il

n'y a point de choſes ſpirituelles, corporeles & morales, qui par raport à nous ne ſoient ſuſceptibles de changement, c'eſt à dire qui ne produiſent une action ſur ſoi, ou ſur un autre être qui la reçoit. On eſt convenu d'exprimer ces differens raports d'action & de paſſion par d'autres ſons que l'on apelle des *verbes*, comme, *manger*, *ſe tromper*, *dormir*.

Il eſt à remarquer à l'ocaſion de ces verbes qu'il pourroit n'y en avoir qu'un, qui eſt le verbe, *être* : car, *manger*, ſignifie, *être mangeant* ; *ſe tromper*, *être ſe trompant* ; *dormir*, *être dormant* : ainſi que cela ſe pratique dans les verbes paſſifs, qui ne ſont rendus en françois que par ce verbe, *être*, & par un adjectif qui déſigne la nature de l'action que l'on reçoit, *être aimé*, *être battu*.

Mais parceque la répetition fréquente de ce verbe, *être*, à laquelle on seroit obligé dans le discours, seroit tres-desagréable, & ennuyeuse, on a inventé des sons qui rassemblent le verbe & l'attribut. Ainsi l'on dit, *aimer*, pour, *être aimant*; *battre*, pour, *être batant*.

Et parceque la signification de ces verbes, est aussi susceptible de plusieurs altérations qui augmentent ou diminuent sa force, on exprime ces differens mouvemens par des termes apellés, *adverbes*. Comme si l'on disoit, Jean Gourmand mange *beaucoup*, l'homme imprudent se trompe *lourdement*; Antoine éveillé dort *peu*. La femme sage aime *bien*, le Soldat brave bat *toûjours*.

Pour produire, ou pour recevoir une action il faut un agent,

ou un patient, que l'on apelle le nominatif du verbe : & comme il y a trois perſonnes, la premiere, *moi*, la ſeconde, *tu*, la troiſiéme, *Jean*, *Antoine*, &c. au ſingulier, *nous*, *vous*, *les hommes*, &c. au pluriel, delà vient que le nom ſubſtantif, comme nominatif, régit le verbe, par raport au nombre, & à la perſonne. Mais celui-cy régit à ſon tour le nom ſubſtantif auquel il communique ſon action, ſuivant la relation qu'il a au nominatif de ce verbe, comme ſi je diſois, *Guillaume eſt homme*, *Jean reçoit de Pierre*, *Antoine donne à Philipe*, *Charles aime Thomas*.

Et parceque les diſcours des hommes ſont compoſés de pluſieurs propoſitions affirmatives ou négatives, le plus ſouvent ſur le même ſujet, on ſeroit obligé à tous momens de répe-

ter le terme qui exprime ce ſujet, ſi l'on n'avoit admis d'autres ſons pour le ſignifier en ſecond, s'il m'eſt permis de parler ainſi ; & ces ſeconds termes s'apellent des *pronoms*. Il ſeroit deſagreable par exemple de dire, *La femme eſt un ſpectacle agréable, les hommes s'amuſent du ſpectacle agréable de la femme ; mais le ſpectacle agréable de la femme diſtrait les hommes des devoirs des hommes*. On épargne ces longueurs, ces répetitions, & ce déſagrément par le ſecours des pronoms. *La femme eſt un ſpectacle agréable* dont *les hommes s'amuſent*, *mais* qui les *diſtrait* de leurs *devoirs*. Ces pronoms, *dont*, *qui*, *les*, & *leurs*, ont une relation abſoluë au premier terme ; qui, par raport au pronom qu'on lui a ſubſtitué pour repreſenter *itérativement* le même ſujet, ſe nomme, *antécedent*.

Spectacle agréable, eſt l'antecedent des relatifs, *dont*, &, *qui*; &, *les hommes*, celui de, *les*, & de, *leurs*. Mais comme ces pronoms doivent convenir avec leurs premiers noms, ou antecedens; en genre & en nombre, ceux-cy ſont dits régir les autres à l'égard de ces deux raports; & le verbe les régit au troiſiéme, qui eſt le cas. Un exemple prouvera ce que j'avance. *Je connois la perſonne dont vous me parlés; mais je ne l'ai pas vuë depuis long-tems.* *Je* pronom ſubſtitué à la place du terme qui donne en premier l'idée de ma perſonne, à une relation exacte de genre, & de nombre avec moi: Il en eſt de même de, *perſonne*, & de ſon relatif, *dont*; mais c'eſt le verbe, *parler*, qui le ſoumet au génitif: *la* qui me rapelle encore l'idée de, *perſon-*

ſe doit être de même genre & de même nombre, autrement la relation ne ſeroit pas parfaite: & le verbe, *voir*, qui produit ſon action ſur, *perſonne*, exige que le pronom, *la*, qui la repreſente, ſoit à l'acuſatif.

Une choſe peut encore être conſiderée par le raport qu'elle a à une autre choſe, & ces raports ſont exprimés par une prépoſition; *avec*, *dans*, *auprès*, *ſur*, &c. ou par un adverbe *voila*, *voici*, &c. Et ces prépoſitions ou adverbes régiſſent les noms qui les ſuivent: *Le vin eſt ſain avec l'eau. Jean eſt dans la chambre. Un tel eſt auprès de ce Prince. Le Soleil donne ſur la maiſon. Voila votre livre! & voici le mien.* On voit aiſément qu'il y a un raport entre le *vin*, & *l'eau* mêlés enſemble, c'eſt de contribuer à la ſanté; entre *Jean*, & la *cham-*

bre, c'eſt d'être contenu, & de contenir, &c.

Je trouve, donc que le ſubſtantif régit ſon adjectif, en genre, en nombre, & en cas; ſon pronom, en genre, & en nombre, qu'il détermine, de même que le pronom, la perſonne & le nombre du verbe; que ce verbe, la prépoſition, & l'adverbe régiſſent les noms dans leurs cas; & qu'enfin le choix des tems & des modes dépend de la nature de la propoſition, comme je l'ai déjà dit en parlant des verbes. D'où je conclus qu'afin qu'un terme ſoit régi il faut qu'il puiſſe être employé ſous différens raports. Or comme ordinairement les adverbes, ny les conjonctions n'ont ny genre, ny nombre, ny cas, ny perſonnes, ny modes, elles ne peuvent donc être

régies, comme quelques Grammairiens le prétendent.

L'arangement naturel de ces différens régimes eſt de commencer par donner l'idée du ſujet, comme, *la femme*; enſuite on exprime la qualité par laquelle on entend en parler; *la femme ſage*, après quoi on fait connoître affirmativement, ou négativement ſon action. *La femme ſage aime*, ſi l'on veut ajoûter à cette action, ou la diminuer, l'adverbe dont on ſe ſert pour le faire doit ſuivre immediatement le verbe. *La femme ſage aime tendrement*, enſuite de quoi on deſigne l'objet qui reçoit cette amitié tendre, c'eſt à dire le régime, le cas du verbe, pour parler en Grammairien. *La femme ſage aime tendrement ſon mari.* Et enfin ſi le ſujet de cette propoſition a quelque

raport à d'autres termes ſubſtantifs, cette relation s'exprime par une prépoſition, ou par un adverbe. *La femme ſage aime tendrement ſon mari par devoir, par inclination.*

Voila l'ordre naturel du régime; mais il ne ſe trouve pas toûjours dans le même arangement, ſur tout quand on emploie des pronoms. Car comme ils ſe raportent au dernier ſubſtantif, c'eſt pour cette raiſon que l'antecedent & ſon relatif ne doivent jamais être éloignés l'un de l'autre. Et alors on eſt obligé de tranſpoſer cet ordre naturel dont je viens de parler, afin d'éviter les équivoques. Comme on va le voir par cet exemple. *La femme ſage aime tendrement, par devoir, par inclination, le mari qu'on lui a donné.* Si l'accuſatif, *mari*, étoit aprés l'ad-

verbe, *tendrement*, le relatif, *que*, feroit une équivoque avec les termes, *devoir*, &, *inclination*. A la vérité on ne s'y tromperoit pas en cette ocaſion ; il n'y a point d'équivoque de ſens; mais il y a d'autres rencontres où l'on ne pourroit éviter l'équivoque de ſens & l'équivoque de nom, comme en cet exemple, *J'ai reçu la cane de ma ſœur que j'avois perduë*, pour, *j'ai reçu de ma ſœur la cane que j'avois perduë*.

Il y a ſi peu de perſonnes qui obſervent exactement de bien placer les relatifs, que de là viennent l'obſcurité & la dureté du ſtile. De là ſont venus auſſi tous ces changemens qui ont dérogé à l'arangement naturel des termes : Dans les tems éloignés les Grands, & les Auteurs n'ont point voulu le par-

tager avec le Peuple : ceux là chés toutes les Nations tranſpoſerent pour ſe faire un langage particulier, & mirent de l'élegance à renverſer ſans raiſon l'ordre naturel des termes ſuivant le régime qu'ils ont les uns ſur les autres. Cette contagion gagna toutes les Langues de l'Europe, mais Malherbe a commencé le premier à en guérir la nôtre : & depuis ce celebre Auteur on a continué ſon Ouvrage, de maniere qu'à quelques petites tranſpoſitions près, comme de mettre le pronom ſans article devant le verbe qui le régit, *Je vous l'ai dit*, pour, *j'ai dit le à vous*, il n'y a point de Langue qui ſoit plus facile à entendre, plus aiſée à ſuivre que la nôtre ; l'eſprit ne travaille point en écoutant un Orateur François. Mais quand il faut

pour connoître le nœud de pluſieurs propoſitions jointes enſemble atendre que le dernier terme ſoit prononcé, l'eſprit n'eſt point aſſés vif pour concilier en un inſtant toutes ces relations ; de ſorte qu'il ſoit à tems pour ſuivre l'Orateur, qui ſans s'arrêter continuë de prononcer des periodes auſſi tranſpoſées, auſſi embaraſſées que la premiere. Voila pourquoi les autres Nations, ſur tout les Allemands auſſi raiſonnables que nous, ſe ſervent aujourdhui du François, comme d'une Langue moyenne pour entretenir leur commerce de lettres, même dans les affaires les plus importantes ; parceque perſonne n'a point encore entrepris ſérieuſement de débarraſſer leur Langue des défauts qu'elle peut avoir par raport au principe

naturel dont je parle. Et avons nous, nous mêmes, bien des François qui atentifs à ce principe, inconnu fort souvent à ceux qui écrivent ou qui parlent, se fassent lire ou écouter aisément & agréablement ? Mal conduits par les Livres, prévenus par l'usage, paresseux de réfléchir sur le principe d'institution, ou du moins sur la regle grammaticale, ils doivent ignorer ce que c'est que régime, que syntaxe, ou arangement des expressions pour former le discours. Ils ont honte même de s'atacher à cette étude. C'est cependant avec cette même étude que l'on est plus ferme dans la Langue ; que l'on ne s'étonne point de lire dans des livres importans ces deux propositions contradictoires, *il ne faut point chercher de raison quand*

l'uſage a decidé. Il ne faut pas ſe laiſſer entraîner à l'uſage; Et enfin l'étude des principes nous donne des lumieres pour prononcer ſur les difficultés qui peuvent ſe préſenter.

Qu'une perſonne foible dans la Langue demande, par exemple, pourquoi il ſe rencontre quelquefois que le ſubſtantif & ſon adjectif ont chacun un article ſemblable, ou diſſemblable, *je vois les hommes les plus ſavans, C'eſt la raiſon des hommes les plus ſavans. Je me rens à la femme la plus belle*, le principe facilite la réponſe à cette queſtion. Car on peut dire que ces propoſitions ſont doubles, l'une générale, l'autre particuliere, mais celle-cy aïant relation à la premiere. Or toute propoſition doit avoir un verbe exprimé ou ſous-entendu. Ainſi, *je vois les hommes*,

(propoſition générale) *les plus ſavans* (propoſition particuliere & relative) eſt la même choſe que ſi on diſoit, *je vois les hommes*, qui ſont *les plus ſavans C'eſt la raiſon des hommes*, qui ſont *les plus ſavans. Je me rens à la femme*, qui eſt *la plus belle.*

Ne pourroit-on point encore dire, en examinant la nature de la relation qui eſt entre un nom ſubſtantif, & les autres, que, *plus ſavant*, *le plus ſavant*, ſont des adjectifs collectifs ? Tout adjectif peut faire conſidérer ſon ſubſtantif par trois différens raports, ou comme détaché ſimplement des autres ſubſtantifs de ſon eſpece, *l'homme ſavant* ; cet adjectif apellé alors, *poſitif*, *abſolu*, à cet égard, détache l'homme ſavant, de l'homme ignorant : ou comme comparé à un ou à pluſieurs ſub-

ſtantifs, *cet homme eſt plus ſavant que moi. Il eſt plus habile qu'eux*; cette particule, *plus* ajoutée à l'adjectif, *ſavant*, pourroit n'être qu'un terme qui exprimeroit la comparaiſon: ou enfin comme élevé par cet adjectif au deſſus de tous les autres ſubſtantifs auquel il peut être comparé, *L'homme le plus ſavant de tous*, cet adjectif, *ſavant*, acompagné de, *le plus*, eſt un *ſuperlatif*, qui ne fait qu'un mot avec ces deux monoſilabes. Les Latins pour exprimer ces trois raports différens ſe ſervent de l'infleXion, *doctus*, *doctior*, *doctiſſimus*. Mais comme nous n'en avons point en François dans cette ocaſion en général, on a ſupleé, *plus*, pour le comparatif, &, *le plus*, pour le ſuperlatif, leſquels avec l'adjectif poſitif ne forment qu'un terme invariable dans les

cas : mais on a fait changer de nombre & de genre à l'article dans le ſuperlatif, pour éviter les équivoques *le plus, la plus, les plus.*

Je dis même, ſuivant le principe du régime, que l'article qui ſert à exprimer le ſuperlatif ne pourroit ſuivre l'inflexion des cas obliques, puiſque l'expreſſion formeroit une propoſition qui auroit un ſens différent. *C'eſt la raiſon des hommes des plus ſavans*, ne ſignifie point la même choſe que, *c'eſt la raiſon des hommes les plus ſavans.* Dans la premiere propoſition je ne parle que de quelques hommes du nombre des ſavans, comparés aux autres ; & dans la ſeconde je comprens collectivement tous les plus ſavans hommes. Il en eſt de même au datif. Le ſens de, *je me rens à la*

femme, à la plus belle, n'eſt pas ſemblable à celui de, *je me rens à la femme la plus belle.* Dans cette derniere expreſſion je parle indéfiniment de la plus belle femme, & dans l'autre je reſtreins ma propoſition à une ſeule belle femme. Cette idée de rendre collectifs ces adjectifs lorſqu'ils ſont après le nom employés comme ſuperlatifs, me paroît d'autant plus vrai-ſemblable, que quand ils ſont placés devant on ne leur donne point d'article particulier pour les rendre ſuperlatifs, comme, *c'eſt la raiſon des plus ſavans hommes, je me rens à la plus belle femme*, parce qu'alors ma propoſition eſt ſimple : mais lorſque cet adjectif eſt après le nom il faut deſigner par l'article qu'il eſt ſuperlatif ; autrement il deviendroit comparatif, & alors il

exigeroit le ſecond membre de la comparaiſon : car je ne puis dire, *c'eſt la raiſon des hommes plus ſavans*, que je ne diſe encore par exemple, *que ceux de ce pays-cy*. L'article n'eſt donc employé en ces ocaſions que pour former avec la particule comparative, *plus*, *moins*, &c. un adjectif collectif, qui s'acorde avec ſon ſubſtantif au comparatif, & au ſuperlatif, comme le font, *pire*, & *meilleur*, qui ont la ſignification comparative ſans employer, *plus*; & *le pire*, *le meilleur*, *parfait*, *ravi*, qui ont la ſignification ſuperlative ſans y ajoûter cette même particule ou adverbe, *plus*.

On ne devroit point s'étonner que ces adjectifs fuſſent collectifs, quand on voudra faire réflection que nous formons de ſemblables termes lorſque nous en

en avons beſoin. Car comment pourroit-on rendre raiſon, de cette expreſſion, *un beau couleur de feu*, ſi on n'avoit recours à ce principe? *Couleur*, dira quelqu'un, eſt de féminin, & cependant je le vois de maſculin en cette rencontre. On répond à cette difficulté en diſant, que, *couleur de feu*, n'eſt qu'un mot; & que toutes les fois que nous aſſemblons pluſieurs ſons pour en faire un terme collectif, il eſt toûjours de maſculin, *un beau couleur de feu, un rendez-vous, un venez-y voir*, &c.

Je ne doute point qu'on ne me reproche encore qu'avec toute ma préſomption ſur la connoiſſance des principes, il n'y ait abſolument bien des ocaſions où je ſerai obligé d'avoir recours à l'uſage. J'ai déja avoüé ma foibleſſe; mais ſi l'on

apelle préſomption un deſir ardent de connoître par raiſonnement un principe qui nous eſt caché, j'avouë encore que je ſuis trés-préſomptueux; & je ne me reprocherai jamais de la pareſſe dans la recherche des principes: mais ſi je ne ſuis pas aſſés heureux pour les découvrir, j'attendrai que la réfléxion, ou de plus habiles gens que moi, m'aient éclairci; & je ne ferai point imprimer gravement & deſpotiquement un, *c'eſt l'uſage qui a établi cette maniere de parler*: en un mot je reſterai dans le doute, ſans croire qu'une Langue, une expreſſion ſe forme par caprice, & par aventure; celui qui s'en eſt ſervi le premier a eu ſa raiſon. Je ne puis la developer: donc il n'y en a point: ce raiſonnement me paroît abſurde. C'eſt donc mon ſenti-

ment que l'uſage n'a de part que dans les mots. On en hazarde un qui nous manque pour préſenter une idée ; le Public reçoit ce terme dans le même ſens ; cette convention générale eſt le ſceau que l'on apoſe à l'établiſſement de ce mot. Il en eſt de même de ſa deſtruction ; s'il plaît au Public de le bannir, ou de lui donner la qualité de terme bas, populaire, comique, il faut en paſſer condamnation. Mais que l'arangement de tous ces termes, qui ont une relation abſolue au jugement, ſoit ſoûmiſe au capricieux uſage, c'eſt ce que je ne ſaurois m'imaginer, & je ferai de mon mieux pour découvrir la regle. Voici par exemple une expreſſion qui m'embaraſſe, *Il a un honnête homme de pere : Notre étourdie de cadette*, pour, *ſon pere eſt honnête*

homme : Notre cadette eſt étourdie : ou bien pour, *il a un pere honnête homme. Notre étourdie cadette.* Il faut certainement une diſſertation pour faire connoître la difference de ces expreſſions, & la neceſſité de la premiere dans le ſens qu'elle eſt employée.

Il faut obſerver trois choſes dans cette expreſſion. *Il a un honnête homme de pere*; l'action du verbe, ſon régime, & ſa détermination. La poſſeſſion eſt l'action du verbe ; *honnête homme* eſt ſon régime ; mais cette idée eſt vague ; elle n'eſt point déterminée ; & mon intention eſt de l'apliquer à celle de *pere.* Je le fais avec la particule, *de*, qui, comme je l'ai déja dit, ſert à fixer l'atention du Lecteur, ou de l'Auditeur ſur le terme qui fait l'objet de la propoſition : ou bien parceque quand deux noms

ſubſtantifs ſe ſuivent le ſecond ſe met au génitif, c'eſt une regle grammaticale. Mais cette regle, dira-t'on, ne peut s'apliquer à cette expreſſion, *notre étourdie de cadette. Voila un drole d'homme.* Je crois le contraire, en ſupoſant que le ſubſtantif de la premiere propoſition eſt ſous-entendu, *Notre étourdie fille de cadette. Voila un drole animal ou perſonnage, d'homme.* Il faut bien que le terme générique de celui qui fait l'objet de la propoſition, ſoit ſous entendu; puiſque l'adjectif s'acorde en genre & en nombre avec ce dernier terme; mais ſe trouvant l'un & l'autre dans des cas differens, il s'enſuivroit que la conſtruction ſeroit fauſſe: car, *étourdie*, qui eſt au nominatif, ne peut avoir pour ſon ſubſtantif le terme, *cadette*, qui eſt au génitif; ou bien on

dérogeroit à la régle grammaticale du ſubſtantif & de l'adjectif : ainſi on peut conclure que le ſubſtantif *d'étourdie* eſt ſous-entendu ; & que ce ſubſtantif doit être un terme générique de celui qui eſt exprimé. On peut faire le même raiſonnement ſur toutes les expreſſions de cette nature.

Mais ce n'eſt pas aſſés, il faut faire connoître qu'elles ſont néceſſaires, en un mot qu'elles n'ont point de ſynonimes ; & qu'ainſi il y a des ocaſions où on ne ſauroit les éviter. Car il eſt certain que cet exemple, *mon imprudent de frere a fait cette ſotiſe*, ne ſauroit être rendu par, *mon frere imprudent a fait cette ſottiſe*, ny par, *mon frere, qui eſt imprudent, a fait cette ſottiſe*, ny par quelque autre expreſſion à peu près ſemblable. *Mon impru-*

dent preſente d'abord une idée générale des imprudens qui peuvent m'apartenir, ou que je puis connoître ; & par le terme, *frere*, je particulariſe l'idée de cette action imprudente, qui pourroit avoir été faite par d'autres perſonnes auſſi imprudentes que mon frere. Mais lorſque je dis, *mon frere imprudent a fait cette ſotiſe*, ma propoſition eſt ſimple, particuliere, & n'a de relation qu'à mes autres freres que je deſigne ſages, diſcrets, quoi qu'ils puſſent ne pas l'être : & même je pourrois n'avoir qu'un frere, & alors mon expreſſion ſeroit fauſſe.

Je puis raiſonner ſuivant ce principe ſur l'autre expreſſion, *mon frere, qui eſt imprudent, a fait cette ſotiſe.* Conſtamment elle ne donne point la même idée que celle de, *mon imprudent de*

frere a fait cette ſotiſe. Celle-là taxe mon frere d'être imprudent dans toutes ſes actions ; c'eſt un mauvais caractere que j'affirme de lui ; ce qui lui fait inſulte : mais l'autre ne l'acuſe d'imprudence que dans l'ocaſion dont il s'agit. Je puis donc conclure que cette expreſſion, *mon imprudent de frere a fait cette ſotiſe*, eſt néceſſaire dans le ſens où je l'emploie : du moins c'eſt mon ſentiment.

Ce ſeroit entreprendre des volumes que de parler de toutes les petites difficultés qui ſe ſont préſentées dans le langage, par le défaut de principes. On les a decidées dans differens tems ; & tel a ſtatué heureuſement qui n'en a pas connu la raiſon. Delà ſont venuës les déferences que l'on a euës pour l'uſage ; quand le plus grand

nombre l'a emporté. Mais on n'a pas fait réflexion le plus ſouvent que ce plus grand nombre a ſuivi aveuglément une déciſion ſans en connoître le principe. Car rien ne me paroîtroit plus comique par exemple que « de dire, nous avons examiné « dix ou douze Savans que nous « étions ſi l'on doit dire, *vingt* « *& un cheval*, ou *vingt & un che-* « *vaux* : mais *vingt & un cheval* « bleſſe tellement, que preſque « tout d'une voix on a préferé, « *vingt & un chevaux*. Il eſt cer- « tain cependant que l'on dit, « *vingt & un an*, l'uſage l'autori- « ſe ; & ce même uſage veut que « s'il ſuit un adjectif après *an*, « on mette cet adjectif au plu- « riel, *vingt & un an acomplis*, & « non pas, *vingt & un an acompli*. « On verroit bien que de ſemblables Docteurs décideroient ſans

principe : néanmoins il n'en faut pas davantage pour établir une expreſſion fautive. Ce ſont, dit-on, des Savans qui ont prononcé preſque tout d'une voix, on ne ſauroit manquer de préférer leurs déciſions aux vôtres. Des Savans en toute autre choſe que dans la connoiſſance des principes de leur Langue, je l'acorde : mais à cette déciſion vulgaire & fautive, je ne reconnois point des maîtres dans le langage. Cependant c'eſt à peu près de cette maniere que nous ſommes conduits pour l'arangement de nos termes. Ce qui fait que deſtitués de principes nous nous feſons cent queſtions frivoles & pueriles dans les converſations, leſquelles cauſent des altercations tumultueuſes plus propres à mettre ſur la ſcene, qu'à ceux qui recherchent

de bonne foi à connoître les regles. Je tiens pour un aſne, dira un Cavalier des bords de la Garonne, celui qui écrit, *Bordeaux*, par un *x*, c'eſt déroger au ſens commun que d'expoſer l'Univers à prononcer, *Bordeauxſe* quand il faut dire, *Bordeaus*. Un defenſeur de l'uſage prendra parti ; il relevera le Gaſcon par un, *Apprens que l'uſage veut qu'on écrive Bordeaux par un x.* La querelle s'échauffe entre ces deux perſonnes, & ſi charitablement un troiſiéme veut les acorder il n'eſt point écouté. C'eſt à ces petites déciſions que l'on reconnoît l'homme foible dans le langage. Ces demi-François n'ont garde de s'embaraſſer des queſtions difficiles, & qui ne dépendent point de l'uſage, ou s'ils le font, c'eſt ſans éclaircir l'auditeur. Que

l'on demande, par exemple à ces Meſſieurs, ſi l'expreſſion ſuivante, *que l'on me puniſſe ſéverement cet homme là*, eſt françoiſe ; & ſi elle eſt ſynonime avec celle-cy, *que l'on puniſſe ſéverement cet homme-là*, je ſuis aſſuré qu'ils ſeront fort embaraſſés : Ils parleront, mais il ne diront rien, parce qu'ignorant les principes des Langues, ils ne pourront entrer dans cette difficulté.

Je dis d'abord que nous tenons des Latins, & des Grecs cette maniere de s'exprimer ; & j'ajoûte que non-ſeulement elle eſt françoiſe dans le diſcours familier ; mais encore que l'on peut s'en ſervir dans le diſcours ſoutenu ; & qu'elle n'eſt point ſynonime avec, *que l'on puniſſe ce homme-là*. Je ſouleve bien du monde contre moi par ma pro-

poſition ; les uns me prendront pour un Auteur effronté qui déroge à la Grammaire ; les autres pour un homme qui ne connoît pas l'éloquence, puiſque je me ſers d'expreſſions populaires ; enfin une troiſiéme ſorte de perſonnes m'acuſeront de ne pas ſavoir la ſignification des termes, en ſoutenant que ces expreſſions, *que l'on me puniſſe ſévérement cet homme-là*, &, *que l'on puniſſe ſévérement cet homme là*, ne ſont pas ſynonimes. Peut être que ces Cenſeurs goûteront mes raiſons. Il faut conſidérer deux choſes dans cette expreſſion, le ſouhait, & le ſentiment dont celui qui parle eſt affecté. Quant au ſouhait il eſt exprimé par la particule, *que*, comme je l'ai déja dit, & le ſentiment d'indignation que m'a cauſé cet homme-là eſt rendu par le pro-

nom absolu, *me*. Car il est à remarquer que les hommes sont nés les uns pour les autres ; ils ont établi des loix pour leur conduite ; & quand quelqu'un déroge à ces loix c'est une insulte qu'il fait aux autres, sur tout à ceux qui lui sont supérieurs ; il leur en doit une satisfaction relative ; & ils ont droit de l'exiger : c'est ce que l'on exprime par le pronom, *me*. Voila donc une signification plus forte, plus étendue dans cette expression, *que l'on me punisse sévérement cet homme là*, que dans l'autre, *que l'on punisse sévérement cet homme là*, laquelle designe seulement l'ordre que l'on donne de punir cet homme-là, sans relation à la satisfaction qu'il doit à la personne qui prononce cet ordre. Sur quoi il est à observer que cette derniere ex-

preſſion ne peut être employée que par ceux qui ont droit de commander abſolument, & que l'autre peut être proferée par toutes perſonnes, relativement à la part qu'ils ont dans la ſocieté civile, qui eſt bleſſée par la mauvaiſe action de celui qui doit être puni.

Après cet éclairciſſement, qui ne paroît raiſonnable, peut-on douter que l'on ne puiſſe employer cette maniere de parler dans le diſcours ſoûtenu? Supoſons, par exemple, qu'un illuſtre criminel ait offenſé ſon Roi ſous le miniſtere & dans le département d'un de ſes Miniſtres: Que ce Miniſtre interreſſé à la punition de ce criminel, la pourſuive devant un Tribunal Auguſte à qui il ne ſera pas en droit de commander: Ne pourra-t'il pas avoir lieu dans l'ar-

deur de ſon éloquence de proferer, *que l'on me puniſſe ſévérement un crime qui a de ſi dangereuſes conſéquences pour la majeſté des Souverains, pour la fidelité de ceux qui le ſervent, & pour le repos de ſes Peuples?* Je ne crois pas que l'on puiſſe me conteſter que cette maniere de parler ne ſoit en ſa place, & dans le genre oratoire par les circonſtances qui l'acompagnent. Car je le ſoûtiens, il n'y a point d'expreſſions, ſi familieres qu'elles puiſſent être, que l'on ne puiſſe élever juſqu'à l'éloquence, en obſervant exactement l'art de les anoblir par les circonſtances; art à la vérité inconnu à bien des gens qui ſe croient orateurs.

Il ne me reſte plus que de rendre raiſon de la conſtruction de ce pronom abſolu *me*. Dans

cette expreſſion, *on*, eſt le nominatif du verbe ; *cet homme là*, eſt ſon acuſatif, il faut donc que je mette *me* au datif, afin qu'étant ſoumis au verbe il deſigne la relation qu'il a à ſon action, comme ſi l'on diſoit, *il m'amene cet homme là*, car un même verbe en François ne peut régir qu'un acuſatif & un datif, ou génitif, ou ablatif à la fois. Je crois avoir ſatisfait ſuffiſamment à la queſtion que je me ſuis faite pour éclaircir une maniere de parler dont pluſieurs perſonnes ont tenté inutilement de rendre raiſon, ce qui l'a preſque fait condamner, peu de perſonnes voulant ſe donner la peine d'examiner. Ce ſeroit une dure ſujetion, m'a-t'on dit plus d'une fois, ſi à chaque difficulté qui ſe préſente dans la Langue, il falloit faire de longues diſſerta-

tions pour ſavoir ſi on parle bien ou mal. On ne peut impoſer cette loi à perſonne ; mais on eſt en droit de défendre, de décider ſur ce que l'on n'entend point, & ſi quelqu'un le fait imprudemment & avec préſomption il me permettra d'm'égayer aux dépens de ſon prétendu mérite, ou de mépriſer ſon petit ſavoir. Et je m'aplaudis de m'être mis par un long & pénible travail en état de découvrir la fauſſeté des déciſions populaires dont on nous fatigue ſouvent au ſujet de la Langue Françoiſe. Quand il ſe préſente quelque doute j'y penſe bien ſérieuſement, & j'ai une véritable ſatisfaction ſi je puis avec mes principes lever la difficulté.

DU CHOIX DES TERMES & des expreſſions.

Comme je ne m'atache pas ſeulement à la régularité de la ſyntaxe ; mais encore au choix des termes je ne puis m'empêcher d'en dire ma penſée : quand on s'eſt fait une étude avec peine, on cherche à joüir de l'honneur qu'elle peut procurer : & je ſerai très-ſenſible à l'eſtime que l'on daignera m'acorder ſi l'on juge en France & dans les Pays étrangers, que je n'ai point travaillé inutilement.

L'art de choiſir les termes juſtes pour ſignifier préciſément ce que l'on veut exprimer au propre ou au figuré dans les

differens ſtiles, exige tant de connoiſſances que je ne m'étonne point qu'il y ait ſi peu de perſonnes qui le poſſedent. Si un Auteur n'a une habitude de tous les termes des ſciences & des arts, peut il eſperer de parler heureuſement de ces ſujets, qui ont leurs expreſſions particulieres? Une relation de bataille ou de combat naval peut-elle être faite avec des termes communs & populaires? La deſcription d'un Palais, ou d'un Jardin n'exige-t'elle pas les expreſſions qui lui ſont ſacrifiées? La négociation s'exprime-t'elle avec le langage du Palais? Et ainſi de tout le reſte de ces ſortes de ſujets.

Cet Auteur doit avoir une parfaite connoiſſance du monde pour obſerver toutes les bienſéances de l'eſprit & du cœur,

qui peuvent être de part dans toute sorte de travail, & qui ont une Langue dont on ne sauroit s'écarter. Cette partie du choix des termes & des expressions me paroît la plus difficile à aquerir à cause de la diversité qu'elle forme. On parle differemment à un Courtisan, à un Provincial, à un Supérieur, à un égal, à un inferieur, à une Dame, à un homme d'esprit, à une personne qui en a mediocrement, à un maître, à un domestique. On les fait parler avec la même diversité; car on trouveroit à redire qu'un Auteur mît dans la bouche d'un Bourgeois le langage élevé d'un Prince, d'un grand Seigneur; qu'il donnât les mêmes expressions à un Ministre, & à un Général d'Armée. Chaque espece des personnes que je viens de nom-

mer ſe ſont fait une Langue particuliere pour s'exprimer avec convenance à la ſituation où ils ſe trouvent.

Il faut encore qu'un Auteur, qu'un homme qui parle obſerve exactement les relations de reſpect, de ſoumiſſion, de hauteur, d'égalité, d'eſtime, d'amitié, d'amour, & de bonté qui ſont entre lui & la perſonne à qui il parle. Tout cela forme une diverſité infinie de langage très-difficile à ſe donner. Il doit connoître les caracteres pour les repreſenter par les termes qui conviennent aux paſſions qui les forment.

Enfin comme je ne ſupoſe pas que nous aïons aucuns termes, ny aucunes expreſſions préciſément ſynonimes, il eſt néceſſaire de connoître la juſte ſignification des uns & des autres, pour

employer celles qui préſentent dans le vrai les idées que l'on a deſſein de faire apercevoir, de maniere que les perceptions de ceux qui liſent ou qui écoutent, frapés par les ſons que nous employons, ſe trouvent les mêmes que les nôtres.

Toutes ces obſervations ſont tellement néceſſaires à celui qui parle, ou qui écrit que c'eſt du plus ou du moins que l'on aquiert cette connoiſſance que dépend la réputation d'une perſonne dans la Langue. C'eſt par là qu'on ſe fait lire, qu'on ſe fait écouter, non ſeulement ſans ennuyer le Lecteur, ou l'Auditeur, mais encore en lui donnant du plaiſir. Je ſais bien que l'habitude de la pureté & du choix dans le langage dépend d'une longue étude, & d'une parfaite connoiſſance du monde;

deux choſes que toutes perſonnes n'ont pas les moyens d'aquerir ; & que même peu de ſavans veulent ſe donner la peine de rechercher : on regarde la Langue comme une foible partie dans la République des Lettres, & ce qu'on apelle des Savans, ſont ordinairement les Cenſeurs de ceux qui s'atachent à cette ſcience. Prévention qui eſt ſouvent la cauſe que des perſonnes, quoi qu'avec du mérite, ſont négligées dans la ſocieté ; que leurs ouvrages n'ont point des ſuccès : Le ſavoir & l'expreſſion ſont pourtant inſéparables.

Mais on m'objectera que je demande une choſe qui eſt purement arbitraire : ce que vous trouverés noble, élevé, ſublime, me paroîtra une expreſſion commune, un terme populaire : Avés-vous des principes dans le choix,

choix, comme vous prétendez en avoir dans la pureté ?

Je conviens que la connoiſſance que j'exige pour bien parler, pour bien écrire dépend de l'opinion : & cette opinion eſt différente ſelon les tems, ſelon les perſonnes, & ſuivant les matieres. Autrefois, *je vous baiſe les mains*, étoit une expreſſion reçuë, comme reſpectueuſe, & gracieuſe ; aujourdhui il n'y a plus que le pouple qui s'en ſerve. On croyoit que la ſubſcription d'une lettre exprimée ainſi, *à Monſeigneur N. en Cour*, étoit d'un ſtile élevé ; je ſais des Courtiſans qui la regardent comme un langage de petit eſprit : Enfin bien des termes, bien des expreſſions ſont uſitées dans un tems, & bannies dans l'autre. Ces changemens n'arriveroient jamais ſi on les employoit toûjours heureuſe-

ment ; mais parceque l'on n'étudie point leur juſte ſignification, au propre, ou au figuré ; parcequ'on les place de maniere que la prononciation en devient dure, que leur conſtruction en eſt forcée, les perſonnes délicates, ſans examiner le principe de ces défauts ont condamné ces termes, & ces expreſſions ; & un Auteur qui s'en ſerviroit ſeroit plus reprehenſible ſelon eux, que pour des fautes eſſencielles.

Cette réfléxion m'engage donc à établir pour premier principe, la connoiſſance juſte de la ſignification des termes & des expreſſions. Nous avons des Dictionnaires, d'excellens Auteurs, & des Perſonnes qui parlent avec juſteſſe ; voila des ſecours ſuffiſans pour nous conduire dans cette partie. Quand Mon-

ſieur de Fontenelle, par exemple, aura employé un terme, ou une expreſſion, que riſque-t'on à s'en ſervir ? Il peut *donner le ton* à tout le monde ; il ne hazarde rien ſans y avoir bien penſé, & conſtamment il penſe mieux qu'un autre. Il a decidé que l'on peut dire, *ma belle Mademoiſelle*, ou *ma belle Madame* dans une lettre écrite à une fille ou femme de naiſſance : Je me rens à ſa deciſion, parceque j'en pénétre la raiſon ; le reſpect paroît davantage dans la répetition du pronom poſſeſſif : Et ſi l'on dit, *mon cher Monſieur*, on peut bien dire auſſi *ma belle Madame*, *ma belle Mademoiſelle*, plûtôt que *ma belle Dame*, *ma belle Demoiſelle*, qui eſt une expreſſion ſi commune, & ſi familiere, qu'elle ne préſente plus l'idée du reſpect ; car le trop frequent

uſage que l'on fait d'un terme, ou d'une expreſſion eſt cauſe fort ſouvent que ceux qui parlent bien ne veulent plus s'en ſervir. *Extrême*, par exemple, a été dans ſon tems une épithete tres-reçuë par les Auteurs & par les Poëtes ; le Peuple s'en ſert communément dans ſon diſcours choiſi, les autres évitent aujourdhui de l'employer. Et lorſque ce même Peuple, pour imiter la Cour & les bons Auteurs, a proſcrit le terme qu'ils avoient condamné, les grands hommes en fait de Langue ſe font un plaiſir de le remettre en uſage. C'eſt ce que nous voyons arriver à l'adverbe, *maintenant*, qui a repris naiſſance, même dans le ſtile élevé. C'eſt là le ſort d'une infinité de vieux termes qui commencent à rentrer en uſage par le ſtile

libre & comique, & qui inſenſiblement ſont introduits dans le ſérieux. Mais, je l'ai déja dit, tout terme, toute expreſſion eſt ſuſceptible de toute eſpece de ſtile, quand elle eſt bien placée. Il eſt donc néceſſaire d'obſerver exactement la ſignification que l'on donne à ces termes & à ces expreſſions ſuivant les tems, & ſelon les différens ſtiles où la Cour & les bons Auteurs les emploient.

Mais à ſupoſer que toute perſonne ne puiſſe joüir de leur commerce les Dictionnaires de Furetiere, celui de Trevoux, & celui que l'Academie nous promet, ſont des ſources inépuiſables du langage. On s'acoûtume auſſi par la lecture des bons Ouvrages à la juſteſſe de l'expreſſion, mais que l'on ne s'y méprenne pas. Tel Auteur ébloüit

le Public par une harangue, par une Epître Dedicatoire, ou par quelque petit traité, où les expreſſions ſont preſque toutes impropres, ou par leur baſſeſſe, ou par leur ſignification; défaut qui ne peut venir que du peu d'habitude, & du peu de lecture de l'Auteur qui les a employées. Mais je n'en ſerai pas cru ſi je ne donne des exemples de cette vérité; car on eſt rarement diſpoſé à recevoir des principes que l'on ne connoît point. Supoſons donc, qu'un homme celebre ſoit receu à l'Academie, & qu'au milieu de cette illuſtre aſſemblée, il commence ainſi ſa harangue. *Que ne m'eſt-il permis de recueillir ici ce qu'on vous a dit de plus éloquent en de pareilles occaſions* le terme *recueillir* ſeroit-il employé dans ſa juſte ſignification? L'action de ce ver-

be n'a point de relation aux perſonnes à qui l'on parle, puiſque l'on recueille en travaillant dans ſon cabinet, mais on emploie, on rapelle en recitant les choſes que l'on a recuellies. Voila donc une acception nouvelle que l'on donneroit au verbe *recueillir*, & qui cauſeroit de la confuſion dans l'idée qu'elle repréſenteroit à une Aſſemblée, devant laquelle il ne ſeroit pas bien ſéant à un particulier de recueillir des expreſſions éloquentes pour former ſa harangue; elle doit être toute faite quand il la prononce à des perſonnes à qui il doit du reſpect. Ne faudroit-il pas encore que ; *de pareilles ocaſions*, fût ſuivie de *que celle-cy*; car cette premiere expreſſion ſupoſe de la relation à ce qui précede; & l'Orateur n'a encore rien dit. A quoi donc

se raporte le terme *pareilles* ? Il est aisé de voir que le second membre de la comparaison n'est point exprimé.

Je demande à toute personne de bon esprit si un nouvel Academicien parle juste lorsqu'il dit dans sa harangue, *Ce desir enfin qui du moindre de vos Eleves me fait devenir un de vos Confreres.* Ne semble-t'il pas que Messieurs de l'Academie se soient donné la peine comme Précepteurs de cultiver l'esprit de l'Orateur ? Et n'est-il pas vrai qu'il faut être assujetti à l'ordre & aux soins de quelqu'un pour s'en dire l'Eleve ? Mais ces Messieurs ont pû être les modeles de ce nouvel Academicien, qui par le terme d'*Eleve*, tombe encore dans un défaut d'impolitesse : il parle à des Cardinaux, à des Ducs dont il prétend être l'*E-*

leve; qu'elle impropriété d'expreſſion!

Je n'entens point encore cet Auteur, qui dans le même diſcours s'exprime en ces termes: *Quelque naiſſance, quelque dignité qui diſtingue la plûpart d'entre vous, ce n'eſt point par cet éclat emprunté qu'ils m'éblouiſſent.* Je voudrois qu'il me dît en quel ſens il emploie le terme *emprunté*. L'éclat de la naiſſance eſt-il emprunté? au contraire nous l'aportons en en naiſſant, il n'y en a point de plus réel.

Il y a peut-être bien des perſonnes qui condamneront cette expreſſion, *telle qu'elle paroîtra au jugement de l'avenir*. Pourquoi hazarder de donner de l'action à une choſe inanimée, ſans la perſonnifier? Je ſais qu'il y a une infinité d'ocaſions où l'uſage permet cette maniere de par-

ler, mais on ne doit point trouver mauvais que l'on repreſente à l'Auteur que l'avenir employé au propre n'eſt point ſuſceptible de porter ſon jugement, & ſa juſte ſignification ne regarde que le temps.

Je ſerois ſurpris ſi pluſieurs bons Auteurs diſoient en parlant de notre Langue, *ce qu'elle eſt devenuë entre vos mains* : cette expreſſion au propre ou au figuré ne me paroît avoir aucune juſteſſe. *Par vos ſoins* l'auroit-il renduë moins éloquente, moins harmonieuſe ?

Pour prouver encore la néceſſité du principe que je viens d'établir, que l'on me permette d'examiner la période ſuivante, c'eſt l'ouvrage d'un excellent Auteur. *Les Langues n'ont point de genie par elles-mêmes ; ce ſont les Ecrivains célebres, qui par l'uſage diffé-*

rent qu'ils en ſont, établiſſent ces préventions confuſes, à qui dans la ſuite on laiſſe uſurper le nom de principes, ſont-ce les Ecrivains celebres qui établiſſent ces préventions confuſes? Il me ſemble qu'ils n'ont point intention de répandre la confuſion dans leur maniere d'écrire. Ils croient juſtes les expreſſions qu'ils emploient : c'eſt le Public qui deſtitué de la connoiſſance que j'éxige dans tout Auteur, dans toute perſonne qui veut bien parler, ſe fait un plaiſir de ſuivre, d'imiter les Ecrivains celebres dans leurs défauts, comme dans leurs bons endroits. C'eſt donc de cet abus, c'eſt à dire de la négligence que l'on a d'examiner, que naiſſent les préventions confuſes. Ainſi la penſée me paroît fauſſe, & le verbe *établir* employé tres impropre-

ment ; puiſqu'il ſupoſe dans les Ecrivains celebres un deſſein qu'ils n'ont point abſolument ; mais cependant dont ils ſont la cauſe involontaire. La prévention confuſe n'eſt donc point en eux, mais dans le Public, dans ceux qui les imitent, ou qui ſoûtiennent leurs défauts ſans raiſon. Mais ſupoſons que ces préventions confuſes s'établiſſent, elles ne peuvent point ſervir de principes, puiſqu'il y a de la confuſion : ce ſont ſeulement des modeles, des regles, ſi l'on veut, mais fautives, ſelon le ſentiment de Monſieur de Vaugelas. N'eſt-ce point par une prévention confuſe que dans la Phraſe que je viens de raporter, l'Auteur pour la premiere fois qu'il parle à Meſſieurs de l'Academie emploie *à qui* pour *auſquelles* ? Il devoit ſavoir qu'ils

ont decidé que ce premier relatif ne pouvoit être employé au génitif & au datif après des choſes inanimées.

Ceux qui n'aprouvent point la multiplicité des acceptions impropres que l'on donne à un terme trouvent mauvais qu'on liſe dans une belle harangue, *Seguier ſucceda aux vuës d'Armand.* *Succeder* ſignifie en cette ocaſion, *remplir la place* : les vuës d'une perſonne n'en ont point ; ainſi cette expreſſion eſt impropre. Que l'on ne m'objecte point que l'on dit, *ſuccéder aux droits de quelqu'un*, l'acception de ce verbe eſt alors differente ; il ſignifie, *poſſeder les droits*, *hériter des droits*, *être aux droits*. Mais, dira-t'on, cette expreſſion forme une beauté, c'eſt du ſublime. *Ce ſublime*, ſelon l'Auteur de cette expreſſion, *n'eſt autre*

choſe que le vrai & le nouveau réünis dans une grande idée, & exprimés avec élegance, & préciſion. Il eſt vrai que Seguier ſucceda à Armand: mais il me ſemble que Seguier comme un Perſonnage illuſtre par une infinité de grandes qualités, ne peut ſucceder à des vuës déterminées & incapables d'action. La fauſſeté de l'idée que ces termes préſentent n'eſt donc point conforme au premier principe que l'Auteur établit pour le ſublime. Je ne vois pas auſſi que le nouveau étonne dans la penſée de l'Auteur. Ne ſait-on pas que les hommes ſe ſuccedent les uns aux autres dans les dignités, dans les emplois. Et à moins qu'on ne diſe qu'il eſt nouveau qu'un homme ſuccede à des vuës, je ne trouve point qu'il y ait rien de nouveau dans cette penſée; mais

alors le vrai ſera détruit. Pourquoi l'Auteur n'a-t'il pas dit, *Seguier ſucceda à Armand*, plûtôt que, *Seguier ſucceda aux vuës d'Armand*, puiſqu'il explique ces mêmes vuës par les termes ſuivans. *Seguier ſucceda à Armand : Il vous conſola généreuſement de ſa perte, & il ſoutint l'ouvrage d'un autre avec autant d'ardeur que ſi ç'eût été le ſien.* N'eſt-ce pas là dire que Seguier eut les vuës d'Armand ? Ainſi la brieveté que l'Auteur exige n'a point été ménagée dans ſon expreſſion autant qu'elle pouvoit l'être, il eſt tombé dans le pleonaſme ſans y penſer. Je crois encore que *Seguier ſucceda à Armand*, eſt non ſeulement plus vrai, mais encore plus élegant que, *Seguier ſucceda aux vuës d'Armand*, puiſque la premiere de ces expreſſions fait un paralelle entier de ces deux grands hom-

mes dans le ſujet dont il s'agit, on voit clairement par la ſuite du diſcours qu'ils ont les mêmes vuës. Je puis donc conclure que l'Auteur s'eſt trompé dans cette expreſſion.

C'eſt de ce jour, Meſſieurs, que votre fortune eut tout ſon éclat, dit encore le même Auteur. J'avois cru que *fortune* n'étoit point ſinonime avec *établiſſement*; & ce n'eſt point, ce me ſemble, à Meſſieurs de l'Academie que l'on peut dire *votre fortune*, qui eſt une expreſſion diſtributive & perſonnelle; *établiſſement*, qui peut être un terme collectif en cette ocaſion, conviendroit mieux à la penſée de l'Auteur.

Je ne puis m'empêcher, pour faire voir que les grands hommes ſont ſujets comme les autres à l'impropriété des termes & des expreſſions, d'en raporter

encore une que l'Auteur dont je parle a employée. *Et les ouvrages de notre ſiecle*, dit-il, *qui ſeront alors l'éducation du genre humain ſeront mis au rang des plus ſolides bienfaits du Roi.* Les ouvrages peuvent bien ſervir à l'éducation des hommes ; mais je ne penſe pas que jamais l'on me prouve qu'ils puiſſent être cette éducation. Il s'enſuivroit delà qu'une perſonne qui auroit un Livre de Meſſieurs de l'Academie dans ſa poche y auroit une *éducation*, terme qui ſupoſe des conſeils & des ſoins dont les hommes ſeuls ſont capables. Voila donc une impropriété d'expreſſion dont on ne ſauroit diſconvenir.

Si j'ai fait connoître la néceſſité d'employer les termes & les expreſſions dans leur juſte ſignification, en examinant pour

prouver cette néceſſité quelques endroits d'un ouvrage qui a étonné le Public par les beautés dont il eſt rempli ; c'eſt afin d'être utile à ce même Public. S'il n'eſt averti d'être en garde contre les défauts des premiers Maîtres, il les prendra pour des regles, pour des autorités ; il les ſuivra avec aſſurance dans le langage ; qui inſenſiblement n'auroit plus de principes, & deviendroit non-ſeulement barbare, mais encore différent d'un tems à l'autre ; de maniere que nous ne nous entendrions bientôt plus ſi on n'examinoit avec atention les ouvrages des Auteurs que l'on ſe propoſe d'imiter. Il ſeroit inutile de faire une exacte critique des foibles Auteurs, ils ne ſervent jamais de modeles ; & c'eſt travailler pour eux que de leur découvrir

les fautes de ceux qui prétendent nous conduire dans le langage.

J'établis pour second principe dans le choix des termes & des expressions de bien observer les bienséances. Elles dépendent de l'atention exacte que nous devons aux sentimens de respect, d'estime, d'amitié, de bonté, &c. que les personnes differentes à qui nous parlons sont en droit d'exiger. Cet Auteur qui ignore comme on parle aux Princes, commencera ainsi une Epître Dédicatoire à un grand Prince : *Je ne vous ai point encore offert d'ouvrage avec la même confiance que celui cy.* Sans faire remarquer que cette expression n'est pas purement grammaticale, j'ose dire que cet Auteur ne parleroit pas à son camarade avec plus de familiari-

té. *Je n'ai point encore eu l'honneur de vous offrir d'ouvrage avec la même confiance que celui que je prens la liberté de vous préſenter aujourdhui*, fait connoître la diſtance qui eſt entre le Protecteur, & celui qui lui dedie ſon ouvrage. Mais l'Auteur continuë ſur le même ton de familiarité. *Je n'ignorois pas*, dit-il, *le peu de proportion qu'elles avoient avec vous*, en parlant des productions d'une Muſe Lirique. Ce *vous* ſans le Monſeigneur eſt ſi familier qu'on doit l'éviter avec ſoin. *Votre bonté & mon Zele*, n'eſt pas plus reſpectueux, puiſqu'il n'eſt point permis à un petit particulier de faire un paralelle de ſes qualités avec celles d'un Prince. Cela eſt établi parmi le monde poli.

Il eſt encore des regles de cette politeſſe de ménager agréable-

ment, & sans gêner l'esprit la fin d'une lettre avec relation à ce qui précede. Ce soin marque l'atention que l'on a pour la Personne à qui l'on écrit, à qui l'on dédie. Ainsi cette fin de lettre me paroît défectueuse dans le sens, dans la transition, & dans la politesse. *Je ne puis revenir à l'ouvrage que je vous offre après de si hautes idées; & je n'y ajoûterai, Monseigneur, que les sinceres assurances du profond respect & d'un dévouement entier avec lequel je suis*, &c. On n'ajoûte point des assurances de respect à des ouvrages, sur tout quand celui à qui on les dedie ne les a pas encore lûs; ainsi cette pensée est fausse, & la transition défectueuse. D'ailleurs cette fin de lettre est commune, & n'éleve point le sentiment qui la compose. On peut encore reprendre l'arangement

des termes qui l'expriment. *Je ne puis revenir à l'ouvrage que je vous offre après de ſi hautes idées.* Eſt-ce après *de ſi hautes idées* que l'Auteur offre ſon ouvrage ? ou ſi *c'eſt après ces hautes idées* qu'il ne peut revenir à ſon ouvrage ? Il auroit pû éviter cette équivoque, en diſant, *Je ne puis, après de ſi hautes idées, revenir à l'ouvrage que je vous offre.* Cette négligence de travail eſt encore contre le reſpect. Que l'on ne s'y trompe pas le Prince, le Grand Seigneur obſerve l'inférieur dans toutes ſes actions, pour voir s'il lui rend tout ce qu'il croit lui être deû, & s'il mérite ſon eſtime & ſa protection : il n'acorde ny l'un ny l'autre à celui qui par le défaut d'éducation ignore les bienſcéances, & qui préſente un ouvrage deffectueux par le ſens & par l'expreſſion.

Je puis encore établir pour principe du choix des termes & des expreſſions une notion générale des arts & des ſciences, pour ſavoir les termes & les expreſſions qui leur ſont ſacrifiées. On me dira peut-être que cette connoiſſance ne regarde que ceux qui profeſſeut ces ſciences & ces arts : Que l'on me permette de faire obſerver que je ne demande pas à cet homme du monde, à cet Auteur qu'il ſache tous les noms des inſtrumens d'un ouvrier, tous les termes, toutes les expreſſions particulieres d'une ſcience, comme celui qui la profeſſe. Mais il n'y a point d'art, il n'y a point de ſcience dont on ne parle aujourdhui dans toutes les converſations raiſonnables des hommes, même des femmes, qui ſavent faire la difference d'une

carne, d'un *coin* & d'un *angle*, qui connoiſſent la ſignification de, *ſévir*, quand elles liſent ce mot dans un Factum, ou qu'elles l'entendent prononcer à un Juge, ou à un Avocat : & ainſi d'une infinité d'autres termes que pluſieurs perſonnes ont fait paſſer de leur profeſſion dans le commerce du monde. C'eſt de cette connoiſſance générale que l'Hiſtorien où l'homme qui recite n'eſt point expoſé à faire batre une aîle droite contre une aîle droite, à ne point faire paſſer la flote des Turcs de la Mer noire dans la Mer Caſpienne. C'eſt auſſi dans les termes & les expreſſions propres des ſciences & des arts que l'on puiſe les figures, qui ſont ſi fort en uſage aujourdhui dans notre Langue, ſur tout parmi les perſonnes qui parlent ou qui écrivent

vent le mieux. Qui pourroit sans cette étude connoître toutes les differentes acceptions des termes ? J'ose même annoncer que c'est par cette même étude qu'une personne se distingue le plus dans le langage. Ce sont ces figures bien ménagées, comme je l'ai dit ailleurs, qui donnent le plus de mérite à notre Langue dans ces derniers tems. Un homme qui parle ou qui écrit comme le Peuple, n'a aucun agrément dans son discours, il ne pique, il ne réveille point le Lecteur, ou l'Auditeur. Un Auteur qui ne connoîtra que la Profession qu'il a choisie, traitera toutes les matieres avec le stile de sa profession. D'où je puis inférer qu'un Historien doit savoir differents langages, puisqu'il expose divers sujets qui ont en particulier leurs termes

& leurs expreſſions. On voit donc par ces réfléxions qui forment un principe, la néceſſité de parvenir à toute cette étenduë de la Langue, ſi l'on veut bien parler ou bien écrire.

On m'objectera que je demande une choſe moralement impoſſible, & que c'eſt au Courtiſan à parler comme on le fait à la Cour ; à l'Officier à rendre compte des actions militaires ; à un Philoſophe à traiter de la Philoſophie, &c. J'en conviens: mais vous qui me reprenez, pourrés-vous comprendre leurs diſcours, ou leur ouvrage ſi vous n'entendez leurs termes ? D'ailleurs les Hiſtoriens & les Traducteurs ne ſont-ils pas expoſés à travailler ſur tout ? Les converſations ne roulent-elles pas ſur tout aujourdhui ? Peut-être eſt-ce par ce défaut de connoiſ-

ſance que l'on a traduit, *clavos trabales, des clouds gros comme des poutres.* Si le Traducteur avoit ſçeu que la groſſeur d'une poutre n'a nulle proportion avec celle d'un cloud, qui a une certaine grandeur, prend le nom de, *cheville de fer*, il auroit dit, *des chevilles de fer*, ou *des clouds à poutres.* Il ne ſeroit pas permis, par exemple, de faire paſſer de la cavalerie, ou des chariots ſur un Pont de planches. On doit ſavoir qu'au deſſus d'un pouce, ou pouce & demi d'épaiſſeur la planche prend le nom de *Madrier*. Si celui qui écoute n'entend pas ce terme, il ne lui eſt point honteux d'en demander la ſignification : & ſi celui qui lit l'ignore, il doit avoir un Dictionnaire pour la chercher.

J'ajouterai encore que dans le ſtile libre & galand, ou comi-

que cette multiplicité d'acceptions me paroît néceſſaire. C'eſt par des figures agréables, juſtes, & ſéduiſantes que l'on ſait plaire, que l'on peut faire paſſer des loüanges, ſans que celui qui les reçoit puiſſe s'en fâcher : l'expreſſion propre eſt uſée préſentement, elle ne touche plus les perſonnes délicates. Nous remarquons cette vérité par la lecture des ouvrages des Fontenelles, des Toreils, des bons Poëtes, & par celle des meilleures piéces de Theatre. D'où il arrive aſſés ſouvent qu'un travail bien penſé, bien ordonné déplaît à bien des gens ſans ſavoir pourquoi : c'eſt à l'expreſſion qu'il faut s'en prendre, puiſque la bonté d'un ouvrage, ne conſiſte que dans la penſée, dans l'ordre, & dans la diction : & que d'un autre côté ce même

ouvrage, quoique foible par l'expreſſion, eſt aprouvé par ceux qui parlent, ou qui écrivent populairement.

Je fais un principe pour le choix de l'expreſſion, d'obſerver les perſonnes à qui l'on parle ou pour qui l'on écrit. Si, par exemple, c'eſt à des gens de Province ou à des Etrangers, il ſeroit imprudent d'employer une infinité de termes & d'expreſſions nouvelles qu'ils n'entendroient pas : éloignés de la Cour & de Paris, ils n'ont point eu ocaſion d'en ſavoir la ſignification. Je dis même que ne la pouvant comprendre ils prennent ſouvent le nouveau langage pour une inſulte, ou au moins pour du précieux. Ainſi bien loin de plaire à ces deux ſortes de perſonnes on eſt expoſé à leur mépris. Et j'oſe même dire

que c'est fort souvent de cette observation que l'on aquiert l'estime du supérieur, en se servant de sa Langue, en lui parlant, ou en lui écrivant. Cela supose une heureuse éducation dans celui qui le fait. Nous remarquons la vérité de cette différence dans les bons ouvrages de Paris, des Pays étrangers, & de nos Provinces. Les premiers sont exprimés avec une délicatesse, avec une noblesse, avec un goût nouveau que l'on ne trouve point dans les autres: & cela parcequ'éloignés du centre du beau langage, ces Auteurs n'en sauroient aquerir la perfection; & parceque ne pouvant pénétrer dans la juste signification des termes nouveaux, ils n'osent les hazarder dans leurs ouvrages.

Enfin je conclus qu'il ne faut

rien confondre dans le langage. Je mépriſerois un grand Seigneur qui me donneroit des marques de bonté avec les mêmes termes, avec les mêmes expreſſions qu'il témoigneroit ſon amitié à ſon égal, & ſon reſpect à ſon Supérieur. La Langue des Souverains & des Princes a auſſi une dignité, une élevation qui lui eſt particuliere; & peu de perſonnes peuvent les faire parler noblement. On trouve rarement un Monſieur Roſe.

Je n'ignore pas qu'on me réprochera que je ne donne que des mots au Public; & qu'il demandera que je l'inſtruiſe dans la pratique de ces differens langages. On exigera de moi une choſe injuſte : Ne ſçait on pas que cette diverſité eſt infinie ? & que des Volumes ne ſuffiroient

pas pour la faire remarquer ? Mais je ſais qu'on peut ſe donner cette connoiſſance par l'étude, & par un bon commerce. Il ſuffit pour moi que je faſſe obſerver que le mérite de l'expreſſion n'eſt pas aiſé à aquerir, & que je donne des regles pour y parvenir. Au commencement que mon Traité du Commerce de Lettres parut, on m'acuſa d'avoir donné au Public des paroles pour des principes : mais heureuſement pour moi, ce même Public en France, comme dans les Pays étrangers, n'a pas été du ſentiment de celui qui s'étoit conſtitué mon Juge. Les gens qui ne ſortent jamais de leur Sphere, decident de tout ſelon leur petite portée dans la Langue : ils s'imaginent que c'eſt avoir l'eſprit médiocre que de s'en faire une affaire ſérieu-

se. Mais quand ils sont contraints de se mettre au travail, dans un endroit, *ils se jettent* avec bassesse *aux piés* d'une personne supérieure à qui ils demandent un service, comme si criminels ils imploroient une grace de leur Souverain ; & dans un autre endroit du même travail ils s'expriment avec autant de hauteur que s'ils parloient à leur Domestique. Ces gens qui voient peu de monde, qui n'examinent rien, se trompent grossiérement. La science est bien moins répandue que le langage, qui le plus souvent fait le plus grand mérite, parceque presque toutes personnes se constituent les Juges de celui cy, & qu'il y en a peu qui puissent décider sur l'autre. Un bon ouvrage est relevé par la belle expression, & elle fait passer un

foible travail. Mais un homme qui s'exprime mal ne ſauroit donner de graces aux penſées les plus juſtes.

Et bien nous vous l'acordons, me dira-t'on ; vous ne pouvés nous inſtruire dans la diverſité des termes & des expreſſions ſuivant vos principes ; ce ſeroit vous demander compte de tous les ſoins que vous avés pris pour la remarquer dans les differentes ſituations où vous avés pu être : nous ſommes ſatisfaits que vous nous renvoiyés à l'étude des ſciences, des arts, & du monde, & à la lecture des bons Auteurs. Mais dites nous ce que vous entendez par délicateſſe, par nobleſſe, ou élevation, par ſublime dans les expreſſions.

J'entens par délicateſſe dans le langage une expreſsion qui

fait valoir une pensée agréable ; c'est à dire, qui donne par les termes qui la rendent, plus de plaisir qu'on n'en recevroit par d'autres termes. Supposons, par exemple, qu'un Poëte célebre fasse une Ode sur le siége d'une importante Place fait par un de nos Généraux, en qui l'esprit, la valeur, & la conduite vont de pair, trouveroit-on qu'il eût fait un remerciment digne de lui s'il avoit répondu de cette maniere ? *L'Ode que vous avés pris la peine de m'envoyer est trés-belle, mais je puis me plaindre que vous me donnés trop de louanges. On ne devoit point attendre cela de vous, qui travaillés avec tant de discernement ; & dont les ouvrages feront croire à l'avenir des choses qui ne sont point véritables. Je n'en suis pourtant pas moins reconnaissant, & si je ne suis pas digne de vos louanges.*

je sens que je voudrois bien les mériter ; & vos vers me le font desirer avec encore plus d'ardeur. Un homme du commun seroit satisfait de ce remerciment. Mais le Grand Seigneur sait qu'il écrit à une personne d'esprit, il en prend le langage, il conserve son rang & sa grandeur, & il fait valoir modestement sa reconnoissance & sa bonté avec les mêmes expressions, comme on peut le remarquer par la lettre suivante. *L'Ode que vous avez pris la peine de m'envoyer à mille beautez, sans qu'on puisse y trouver autre chose à redire que la maniere dont elle flate celui qui en est l'objet. Ce défaut vous rend plus coupable qu'un autre : vos ouvrages seront respectés par le tems ; & vous serés comptable à la Posterité d'avoir osé lui en imposer. Cette consideration ne diminuë cependant pas ma recon-*

miſſance. Si je n'ai pas les vertus que vous me donnés, je ſens du moins que je devrois les aquerir ; & le plaiſir que je trouve à lire de ſi beaux vers me conduit à l'envie de les juſtifier.

N'a-t'on pas deu dire avec la même délicateſſe à un Heros qui fait aujourdhui l'admiration des hommes, qu'*il nous avoit depuis long-temps accoûtumés aux victoires ; mais qu'il n'y avoit point d'actions qui puſſent reſſembler à tout ce qu'il venoit de faire en Eſpagne : que nous ſavions bien que ce Prince ſeul étoit capable de ce grand évenement ; mais que nous ne nous y atendions point, parceque nous ne pouvions le concevoir ; qu'en un inſtant il avoit creé une Armée, raſſuré tout un Peuple, recouvré un Royaume, effacé les progrès des ennemis.*

Cette délicateſſe ne paroît

jamais tant que dans la liberté du ſtile, comme ſi l'on écrivoit à un Prince après un ſiége. *Voila ce que c'eſt, Monſeigneur, que de prendre les Places auſſi glorieuſement que vous le faites : vous expoſés votre modeſtie à ſouffrir nos acclamations. Mais cette modeſtie n'eſt-elle pas un peu trop incommode : & ne pourrons nous jamais vous dire vos vérités ſans vous fâcher ?* il n'eſt point néceſſaire que je reduiſe ces penſées en lieux communs pour faire connoître la différence qu'il y auroit entre les expreſſions ordinaires, & celles qui rendent ces mêmes penſées avec délicateſſe.

La nobleſſe de l'expreſſion conſiſte, ſelon mon ſentiment, à ſe ſervir des termes propres ou figurés qui donnent le plus d'étenduë à la penſée avec convenance aux perſonnes à qui l'on

parle, & au ſujet dont il s'agit. Il ne ſeroit pas noble, par exemple, de s'exprimer ainſi dans un diſcours oratoire que l'on feroit à une aſſemblée de perſonnes illuſtres, qui auroient receu l'Orateur dans leur ſocieté, *Ceux même que je remercie m'ont enlevé tout ce que j'aurois deu leur dire.* Celui qui parleroit ainſi ignoreroit que l'on n'emploie point le pronom démonſtratif ſans le corriger, lorſque l'on parle à des perſonnes de naiſſance & de mérite. D'ailleurs le terme *remercier* ſeul ne convient qu'à des Supérieurs; & un inférieur a mauvaiſe grace de s'en ſervir ſans correctif. Je ne crois pas qu'il y ait perſonne de raiſonnable qui ne convienne avec moi qu'il n'y a aucune grandeur dans cette expreſſion : & que celle-cy ſeroit plus élevées

Les Perſonnes illuſtres que j'ai l'honneur de remercier, ou, *à qui j'ai l'honneur de faire mes remercimens.* Il me ſemble que ce langage ſeroit plus au niveau de celui qui ſuit : *Tant de grands hommes ont eu à s'aquiter du devoir dont je m'aquite qu'il n'y a pas de honte à croire la matiere épuiſée : peut-être même y auroit-il de la juſtice à diſpenſer deſormais ceux que vous recevrés parmi vous d'un hommage tant de fois rendu.* Ces dernieres expreſſions, qui ont véritablement de la nobleſſe, trencheroient trop avec les premieres qui ſont tres communes. C'eſt dans la ſeconde partie que cet Orateur pourroit employer le pronom que j'ai repris dans la premiere, parceque les perſonnes dont il parle n'étant point préſentes, & leur mérite n'étant reconnu publiquement que par ſa recep-

tion dans cette celebre ſocieté, il ne leur doit pas les mêmes égards.

Je brûle déja de contribuer de toutes mes forces, aux obligations que lui aura l'Univers. Le terme, *brûler*, n'a jamais été employé dans l'éloquence, & à peine doit-il trouver place dans le familier : cependant je le vois dans un ouvrage qui a l'aprobation des connoiſſeurs.

J'ai entendu dire qu'il y avoit beaucoup de nobleſſe dans les expreſſions qui ſuivent. *Quoique vos victoires ne nous aient jamais ſurpris, cependant elles excitent ſi fortement mes ſentimens que je ne puis, plus encore par inclination que par devoir, me retenir de les témoimoigner à Votre Alteſſe toutes les fois qu'il lui plaît de triompher.*

Nos vœux ont été exaucés ; nous ſommes ravis que le Prince qui vient

de naître, & qui doit gouverner nos Neveux, ait le tems de vous imiter, & de vous donner le plaiſir de le former.

S'il m'étoit permis de m'élever juſqu'aux bienfaits dont votre Majeſté daigne ſi ſouvent m'honorer, j'aurois le plaiſir de lui faire connoître combien je ſuis reconnoiſſant de la Place qu'Elle vient de me confier. Mais, Sire, je ne dois faire de remercimens a votre Majeſté, que par un reſpectueux ſilence, & par une atention continuelle à lui témoigner par mes actions, mon atachement inviolable pour ſa Perſonne.

Peut-on marquer plus de ſentimens, plus d'égards en moins de termes ? Ces derniers peuvent-ils avoir plus de nobleſſe ? Je ſais bien que ces Auteurs ſans éducation, & ſans commerce ne conviendront pas de cette vérité, parceque dans ces

expreſſions ils trouvent la grandeur avec le naturel ; ils croiront pouvoir en faire autant: mais quand ils travailleront ils ſeront, ou embarraſſés, ou ils mêleront le haut avec le bas: Il leur échapera à la vérité quelques-beautés de langage ; mais elles ſeront ſuivies d'expreſſions communes C'eſt de de ce défaut que l'on dit *qu'il y a du beau dans leurs ouvrages, mais qu'ils ne ſe ſoûtiennent point par tout.* Cependant s'ils connoiſſoient les principes, les agrémens, & toutes les différences de la Langue, ils travailleroient également. Ils reconnoîtroient les difficultés de l'expreſſion. J'aime beaucoup mieux ces critiques ſéveres qui avec une ſagacité naturelle, ſoûtenuë du raiſonnement, ne paſſent rien de foible ou d'impropre dans les

ouvrages, & qui ont la prudence de n'en point donner. On leur eſt du moins obligé de détromper le Public des fautes de ces Auteurs qui s'érigent en Maîtres à la faveur des préjugés & de l'ignorance du grand nombre, qui ne veut jamais ſe donner la peine d'examiner.

La netteté, la proprieté, la conciſion, & la ſurpriſe dans l'expreſſion élevent une penſée vraie juſqu'au ſublime. Après avoir prononcé le Nom de Loüis Quatorze, un de nos Auteurs celebres a dit que *tout vit, tout marche, tout eſt en action dans la vie de ce grand Roi ?* Certainement c'eſt là du ſublime, qui renferme en peu de paroles, & avec ſuprife une infinité de grands évenemens, dont le détail ne feroit pas tant de plaiſir. On ne peut refuſer le nom de

ſublime à l'expreſſion ſuivante. Un Auteur moderne après avoir repréſenté le faux Héros, qui brille dans la proſperité, dit, *mais au moindre revers le maſque tombe, & l'homme reſte, & le Héros s'évanoüit.* Quelle étenduë de penſée ! Quelle brieveté d'expreſſion ! Quelle heureuſe figure ! Peut-être que cet Auteur l'a trouvée dans Lucrece ; mais il n'importe, c'eſt un grand mérite que de l'avoir ſi bien renduë en notre Langue. Je crois qu'après avoir expoſé les grandes actions d'un Prince veritablement Héros, c'eſt du ſublime que de dire que les mortels doivent *ſolliciter les deſtinées en ſa faveur.* De même que de dire à un grand Prince qui avoit combatu ſous un grand Général, *Luxembourg voyant ta grande ame affronter le fer & la flame,*

trembla pour la premiere fois. Ce paſſage de l'Ecriture, *Que la lumiere ſe faſſe, & la lumiere ſe fit,* a été reconnu pour du ſublime; mais ne le ſeroit-il pas davantage en notre Langue s'il avoit été traduit ſuivant le Texte Hebreu, qui dit, *Que la lumiere ſoit, & la lumiere exiſta*; parceque le verbe faire eſt reciproque en cette ocaſion: il rapelle l'action de la création ſur la lumiere même quoi qu'incapable de ſe la donner: Dieu ſeul pouvoit la créer. Je m'en raporte aux bons critiques: Pour moi je trouve que l'action du Créateur eſt plus marquée par le verbe *être* que par le verbe *ſe faire*, qui ſupoſe un autre agent.

A l'ocaſion du ſublime, je me ſouviens que j'ai avancé que tout terme, toute expreſſion

pouvoit ſervir à le former. Une penſée qui a de la grandeur releve les termes qui l'expriment. Où vas tu, diſoit Monſieur le Marêchal de Luxembourg à un Soldat aux Gardes qui revenoit de l'action ? *Mourir, Monſeigneur, contre cet arbre, ravi d'avoir combatu ſous vous pour mon Roi*, lui répondit ce Soldat Romain, en lui ouvrant ſon juſt-au-corps. Un Soldat de Recruë du Regiment de Navarre ſe plaignoit en route de la longueur de la marche de Monſeigneur au pont d'Eſpierre : *Courage, mon Camarade*, lui dit un Grenadier, *le Roi te paye toute l'année pour ce jour-cy.* *Coin* eſt un terme très commun ; cependant on peut avoir ocaſion de dire, *la vertu eſt le coin de cette famille.*

Je pourrois raporter pluſieurs exemples pour prouver ce que

j'ai avancé : mais on en peut trouver dans ſes lectures ; car les plus foibles Auteurs expriment quelquefois leurs penſées avec des termes communs qui deviennent ſublimes ſelon les circonſtances. Ce ſont des diſſonances dans la Langue, leſquelles étant bien employées, ou par hazard, ou par principe, font, comme celles de la Muſique, un effet très agréable. Mais je crois qu'il eſt à obſerver que ce qui eſt ſublime dans une ocaſion peut ne le pas être dans une autre. Il eſt certain que la Poëſie, le ton, la Perſonne, le lieu ajoûtent beaucoup à l'expreſſion, & le, *qu'il mourût*, du Vieux Horace dans Monſieur de Corneille, n'auroit pas tant de grandeur ſi, familierement, en Proſe, & hors du Theâtre, il étoit prononcé par un homme

me ordinaire, & du ton de la converſation.

Ces perſonnes qui ne doivent ce qu'ils ſavent dans la Langue qu'à leur mémoire, traiteront de viſions tout ce que j'ai dit dans cet ouvrage. Nous avons un guide aſſuré, c'eſt l'uſage, diront-ils, & vos principes, que nous ne nous donnerons pas même la peine d'examiner, nous embaraſſeroient. Je leur répondrai que l'uſage nous jette à tous momens dans le doute. Comment s'éclaircir dans ces ocaſions ? Aura t'on recours à la pluralité des voix dans les Compagnies ? Si huit ignorans dans la Langue ſoûtiennent qu'une expreſſion eſt d'uſage, & que ſept autres perſonnes, qui ſachent leurs principes, aſſurent le contraire ſelon la raiſon, & même ſuivant le bon uſage qui

n'y déroge point, cette expreſſion ſera donc receuë, parce-qu'elle aura une voix de plus? Cela ſeroit-il juſte? Voila pourtant ce qui arrive tous les jours; je ne dis pas ſeulement parmi ceux qui veulent imprudemment décider de tout ſans principe de raiſonnement; mais parmi ces Auteurs du premier ordre qui tiranniſent le Public par leur uſage. Et bien je le ſupoſe bon cet uſage: Que ne le démontre-t'on à ceux qui en ont beſoin; car certainement ce bon uſage ne s'eſt point établi ſans une raiſon. Que ne la donne-t'on, quand on la demande. Mais non, toûjours prévenus en faveur d'une regle ſi fautive, ils vont juſqu'à mépriſer ceux qui cherchent à la confirmer ſi elle ſe trouve bonne, & à la détruire, ſi on en découvre

la fauſſeté. Je n'ai pas craint en prenant le parti du principe de me tourner en ridicule à l'égard des deffenſeurs de l'uſage. Les Etrangers qui ne s'acommodent point d'une regle qui les jette dans la confuſion, & qui leur ôte le plaiſir de s'apercevoir quand ils ſavent une Langue, qu'ils préferent aujourdhui à toute autre Langue, veulent bien me tenir compte de mes ſoins, cela me ſuffit. Non que je ne fuſſe tres ſenſible au gré que ceux de ma nation devroient m'en ſavoir, ſi j'avois réüſſi.

Mais bien loin que je doive m'atendre à ce ſentiment, j'entens déja cette foule de gens dont la folie eſt de croire bien parler ou bien écrire, qui diſent *n'avoir point affaire des leçons de ce nouveau Docteur, qui s'érige en Juge de la Langue. N'avons*

nous pas une Academie Françoiſe pour nous conduire ? Et ne ſavons nous pas auſſi bien, & même mieux que lui, aranger nos termes ſuivant le genie de la Langue ? Pourquoi nous tourmenter à chercher la raiſon Métaphyſique de notre ſuccès ? Il devroit bien plûtôt nous donner des regles d'orthographe & de prononciation. C'eſt là l'eſſentiel de la Langue, & ce qui forme le plus de conteſtation dans le commerce du monde.

Je réponds par avance à ces Meſſieurs que ſi leur diſcours étoit auſſi pur, & auſſi bien exprimé qu'ils le prétendent, ils auroient raiſon de me traiter de viſionnaire. Mais à les prendre eux-mêmes pour Juges, je leur ferai voir, quand ils le voudront, que leur langage eſt rempli d'une infinité de fautes ; parcequ'ils ignorent les

principes certains de la Langue; & qu'ils dérogent à tous momens aux regles de ceux qu'ils prennent pour leurs modeles, & dont les ouvrages m'ont confirmé dans la néceſſité de parler ou d'écrire par principes, ſi on le veut bien faire. Il me ſemble que je l'ai déja ſuffiſamment démontré.

Quant aux regles d'ortographe, & de prononciation que que l'on me demande, je les trouve purement arbitraires, & de trop peu d'importance pour m'être fait une occupation ſérieuſe de rechercher le vrai, où il ne peut y en avoir que dépendamment du caprice des hommes. Je laiſſe ce travail aux Auteurs de Province, ou à ceux qui ne connoiſſant pas les principes de la véritable ſituation des termes dans le diſcours,

se rabatent sur l'orthographe, & sur la prononciation, où ils ont un champ libre de contester sans employer beaucoup de jugement. Le prétendu défaut de prononciation, ou d'orthographe n'empêche point qu'on ne se fasse entendre ; mais le dérangement dans l'expression cause de la confusion dans le discours. Il est donc essenciel de l'éviter.

Néanmoins, quoique j'aie déja parlé dans deux de mes précédens ouvrages de la prononciation & de l'orthographe, je ne laisserai pas de rendre compte de la mienne, sans pourtant que je prétende la donner comme principe. Je tiens à l'égard de l'orthographe entre les anciens & les modernes, bien éloigné de vouloir suivre en tout ceux-là qui nous font tom-

ber dans l'erreur, & de me conformer à ceux-cy qui prétendent orthographier, comme on prononce, ce qui me paroît moralement impoſſible, ou bien il faudroit faire de pareils changemens dans la prononciation.

On eſt convenu que l'*s* finale eſt muette dans tous les pluriels, quand le mot ſuivant commence par une conſonne. Il en eſt de même de l'*x* après les voyelles françoiſes *au* & *eu*, & dans quelques autres termes. *Les hommes ſont heureux, de bons chevaux.* Il y a quelques ſinguliers ou adverbes, où l'*s* finale & l'*x* n'ont point de ſon auſſi, comme *Palais, jamais, envieux.* Mais lorſqu'il ſuit une voyelle ces mêmes lettres ſe prononcent comme un *z* fort doux. *Les eſprits, les vaiſſeaux ont été pris.* Je me ſoûmets à cet uſage de l'*x* & de l'*s* à la fin des mots,

Je suis aussi exact à me servir du *z*, comme lettre muette, au pluriel des noms substantifs terminés en *é* fermé, afin de mettre de la diférence entre ces substantifs, & les adjectifs de la même terminaison. Mais je ne ferai point de procès à ceux qui à la place de l'*x* muet substituront une *s*, & qui au lieu du *z*, emploieront une *s* avec un accent aigu sur l'*é*, ainsi que l'on écrive *heureux*, *cieux*, ou, *heureus*, *cieus*; *bontez*, *venez*, *penetrez*, adjectif, ou *bontés*, *venés*, & *penetrés*. Cela m'est égal, parcequ'il n'en arrive aucun défaut de prononciation.

Je sais que l'*n* & le *t*, joints ensemble à la fin des troisiémes personnes du pluriel des verbes n'ont point de son, & qu'ils en ont dans tous les autres termes. *Ils content*, *il est content*, ainsi

je ne mettrai point un *s* à cet adjectif ſans trouver à redire qu'on le faſſe. Mais lorſque je trouve une *s* muette au milieu d'un mot ; & qu'il y en aura d'autres ; où elle aura un ſon fort ; ou doux, cela m'engage à ſuprimer cette lettre muette, & ſi la ſilabe d'où je l'ôte devient breve en é fermé je lui donne un accent aigu *été*, *eſcrire*, *écrire*, & ſi elle reſte longue j'y mets un accent circonflexe, *eſtre*, *être*. Si je n'obſervois cette regle, j'induirois à erreur le Lecteur ignorant, comme on peut le remarquer par ces mots, *reſpondre*, *reſpondant*, où l's eſt muette, & *reſponſable*, *correſpondant*, *correſpondre* où cette lettre eſt prononcée. Qui eſt-ce qui avertit la perſonne qui lit que cette lettre n'a point de ſon dans ces deux premiers termes,

& qu'elle ſe prononce dans les autres ? Je la ſuprime donc de tous les mots où elle eſt muette excepté aux finales, & ſi la ſilabe où elle étoit employée reſte longue j'y mets un accent çirçonflexe, *honnête*, *hôte*, *vîte*, *fûtes*, *âpre*.

Mais, me diront les Anciens, vous eſt-il permis de changer un uſage établi ? Et comment pourra-t'on reconnoître les termes qui viennent du Latin ? En vérité ſont-ce là des raiſons pour des perſonnes d'eſprit ? Et tous les mots où l'on peut ſuprimer l's muette viennent ils du Latin ? *Vîte*, par exemple, que je viens de citer n'a point d's dans cette Langue, *cito*, *celeriter*, *velociter*. Quant aux autres, où ceux qui les liront ſauront le Latin, ou ils ne le ſauront point. S'ils le ſavent, ſera-ce cette lettre ſu-

primée qui les empêchera de reconnoître que, *répondre* vient de, *respondere*, *hôte*, de *hospes* ? Il faudroit qu'ils eussent bien peu d'esprit. Et si un Lecteur ignore la Langue Latine, que lui importe de savoir que les termes qui lit tirent, ou non leur origine de cette Langue ? Cela lui fait-il mieux prononcer la sienne ? D'ailleurs ce n'est pas moi qui ai banni l'*s* muette dans les mots. Je soûtiens seulement qu'il est bien plus d'usage de suprimer cette lettre, que de la conserver. Les Anciens qui prennent son parti sont donc coupables envers l'usage, & envers la raison.

Je vois dans presque tous les Livres que l'on suprime le *t* muet de tous les pluriels terminés en *ent*, & en *ant*, agent, agens, comptant,

comptans. Je ſuis cet uſage ; mais je ne blâme point ceux qui conſervent le *t*, puiſqu'il n'en arrive aucun inconvenient dans la prononciation, qui eſt égale dans, *comptants*, & dans *comptans*, &c. Il me ſemble que l'on devroit être plus regulier qu'on ne l'eſt à employer l's muette à la fin des premieres perſonnes des verbes en *ir*, en *oir*, & en *re*; je *finis*, je *vois*, je *dois*, je *ſais*, je *dis*, &c. parceque ç'ont été les Poëtes, qui ſelon le beſoin pour leur rime ont ôté cette *s*, & qui ont par là alteré la quantité de ces ſilabes qui doivent être longues naturellement. Cette obſervation eſt cependant de petite conſéquence.

Il eſt beaucoup plus eſſenciel de n'employer l'*y* grec qu'aux endroits où l'on prononce deux

i plûtôt que de ſuprimer l'*y*, pour lui ſubſtituer un *i* avec deux points deſſus. Car l'*i* avec un ſeul point, ce même *i* avec deux points, & l'*y* grec font trois prononciations differentes, comme on le voit dans ces trois mots, *Paix*, *Païen*, & *Pays*. Mais comme j'ai démontré dans mon Traité du Commerce de Lettres la néceſſité de ne point confondre ces deux lettres, je puis acuſer d'opiniâtreté ceux qui ne veulent point ſuivre ce principe ; mais qui au contraire mettent des *y* grecs par tout. Qu'ils prennent la peine de lire ce que j'en ai dit, ils changeront leur uſage, s'ils ſont raiſonnables.

Comme on eſt convenu de détacher par deux points la prononciation d'une voyelle d'avec celle qui précede, ou d'avec

celle qui ſuit, ou d'avec toutes les deux enſemble. *Païen*, *Saül*, *faïence*, *réïterer*, je trouve que c'eſt une faute contraire à la prononciation d'employer ces deux points aux endroits où ils ne ſont pas néceſſaires, comme dans *feuille*, *rouille*, ou aucune de ces voyelles ne ſont detachées, & où elles ne ſont qu'une ſilabe, comme je l'ai fait voir ailleurs.

Puiſqu'en François le *ph* a la même prononciation que l'*f*. & que tout le monde le ſait, je me ſers de ces deux premieres lettres aux mots qui viennent du grec, parcequ'on la voulu ainſi dans les commencemens. Mais je ne ſaurois ſuivre le ſentiment de ceux qui écrivent *homme*, *pomme*, *conſomme*, &c. avec une *m* ſeule: parceque le propre de notre ſilabe féminine à

la fin d'un mot, étant d'alonger sa pénultiéme, je prononcerois *home*, *pome*, *consome*, comme *dôme*, *côme*, *phantôme*. Il en est de même des doubles *nn*, *consonne*, *bonne*, dont les pénultiémes sont brèves, & qui, si je n'y mettois qu'une *n* se prononceroient comme *trône*, *trigône*, dont les premieres silabes sont longues. Bien que les Novateurs dans l'orthographe ôtent encore une *r* des mots *tonnerre*, *terre*, *erre*, & semblables; néanmoins je ne le fais point, puisque j'altererois la quantité de la silabe qui est longue, & qui avec une seule *r* deviendroit bréve, comme on peut le remarquer dans *guere* parum, & dans *guerre* bellum. Certainement ces deux termes ont la prononciation differente, & l'on doit sentir que la double *rr* a

du ſon dans le dernier. J'obſerve autant qu'il m'eſt poſſible d'éviter l'erreur de prononciation que cauſeroit la premiere ſilabe de l'imparfait du futur & du participe du verbe *faire*, ſi je l'écrivois comme les autres tems. Ainſi j'y emploie un *e* féminin, & non pas la voyelle Françoiſe *ai* qui ſe prononce, comme un *è* ouvert. J'écris donc, *je feſois*, *je ferai*, *feſant*, & non pas, *je faiſois*, *je fairai*, *faiſant*.

Enfin, pour ne pas faire un plus long diſcours ſur une matiere aſſés ennuyante, j'ai ſoin de ſuprimer la double conſonne aux mots où elle ne ſe prononce point, lorſqu'elle a du ſon dans d'autres. Ainſi j'écris, *Avocat*, *avertir*, &c. & non pás, *Advocat*, *advertir*; *adminiſtrer*, *admirable*, &c. au lieu *d'aminiſtrer*, *amirable*; précaution qui me

paroît néceſſaire pour mettre les Etrangers, & les Provinciaux dans la bonne prononciation ; car les Gaſcons, par exemple prononcent, *amirable* ; & les Etrangers, *Advocat*, les premiers en ne donnant point de ſon au *d*, & les autres en le feſant ſonner durement. En un mot, j'évite l'erreur groſſiere dans mon orthographe : mais je ne m'embarraſſe point qu'on écrive, *Abbé*, *accommoder*, *appliquer*, *attirer*, &c. par une ſimple, ou par une double conſonne, quand il n'en arrive aucun abus dans la prononciation ou dans la quantité.

Je trouve fort inutile de vouloir aſſujettir toute notre orthographe à la prononciation : cela me paroît impoſſible à fixer ; puiſque tant de perſonnes qui l'ont entrepris n'y ont pas

réüſſi. Et ſi on en venoit à bout il faudroit auparavant condamner par une ordonnance ſévere les Maîtres Ecrivains à s'y conformer. Autrement ils rendront toûjours les enfants fautifs dans cette partie ; & il eſt difficile de les défaire des préjugés de l'enfance. On le voit dans ces beaux Ouvrages où les parfaits ſimples des verbes en *er*, & tous les futurs ſont terminés par un *y*. Il faut bien que ce ſoit des Maîtres Ecrivains qu'ils tiennent cette mauvaiſe orthographe ; car certainement, *j'aimay*, *je mangeay*, *j'aimeray*, *je finiray*, *je verray*, *je diray*, & ſemblables ne viennent point du Grec. Mais fidelles aux leçons de leurs premiers Maîtres, ces grands hommes font faire d'après eux une faute groſſiere à toute une Nation. Croiroit-t'on, par

exemple, qu'un fameux Maître Ecrivain (supoſé qu'il ſe nomme Touville) n'ait pas ſceu écrire ſon nom ? Il mit trois écriteaux aux faces de ſa maiſon pour être aperceu du Public, tous trois orthographiés différemment, *Touuille*, *Tovuille*, *Tovville*. Mais repris par un Etranger de mérite, il a corrigé ſon écriteau. C'eſt donc à ces Meſſieurs qu'il faut s'en prendre pour les premieres fautes que nous feſons dans cette petite ſcience, qui nous paroît de trop peu de conſéquence pour jamais ſonger à nous corriger. D'un autre côté ceux qui ont une admiration ſervile pour la Langue Latine, croiroient avoir fait un crime de ne pas s'y conformer dans l'orthographe de nos mots François. Ils s'imagineroient avoir dérogé à

leur ſavoir d'écrire, *tems*, ſans, *p*; & ainſi de pluſieurs autres termes qui viennent du Latin.

Il eſt vrai qu'il y a bien des mots de la même prononciation; mais que l'on doit orthographier différemment pour faire connoître leur ſignification, comme *compte*, computatio, *Comte*, Comes, *conte*, narratio; *raiſonner*, ratiocinari, *rezonner*, reſonare; *une fois*, ſemel, *foie*, jecur, *Foix*, Fuxum, *fouets*, flagella, &c. Il faut être exact à marquer ces ſignifications différentes par l'orthographe; c'eſt à quoi peu de perſonnes donnent de l'atention, parceque la prononciation, & la quantité ne peuvent nous guider en cela. Mais que je me mette dans l'eſprit de reformer toute l'orthographe Françoiſe pour la ſoumettre à la prononcia-

tion, c'eſt ce qui ne m'arrivera jamais; la ſeule obſervation que je viens de faire démontre que je n'y réuſſirois point, ſans changer cette même prononciation. Il ne me prendra point envie d'écrire avec un *a* *anfant*, *antreprandre*, &c. parceque cette prononciation ne doit apartenir qu'à cette lettre ſeule, & de réduire l'*e* à celle qui, dit-on, lui eſt naturelle, comme dans *ennemi*, *enneagone*, *bien*, *lien*, &c. Ce ſeroit dérouter, & même révolter le Public, qui acoutumé à ſe ſervir de ces deux lettres pour la même prononciation, ne recevroit point ce changement. Je me reſtreins donc à ne point écrire les mots, de maniere que la prononciation, & la quantité ſoient alterées, ainſi j'écrirai, *reſpect*, avec un *c* jamais *reſpet*, comme bien

des personnes le font ; parceque s'il suit une voyelle après ce terme on fait sonner le *e*, & non pas le *s* : & ainsi des autres termes où il arriveroit le même inconvenient : Encore observerai-je les gens à qui j'aurai à faire ; car si j'écris à un Marchand ou à un homme de compte, je mettrai, *sol*, & non pas *sou* ; à un Arpenteur, *pied*, plûtôt que *pié* ; à un Marin, *naviguer*, au lieu de *naviger* ; & ainsi des autres, de peur qu'ils ne me prennent pour un ignorant. Voila mon sisthême d'ortographe, que je n'ai avoué peut-être qu'à mon desavantage, puisque je risque d'être condamné par les Anciens, & par les Modernes.

Quant à la prononciation, la quantité, l'emploi des accens, l'orthographe & la Cour, me

ſervent de principes. J'ai parlé des accens, & de la quantité à la tête du Traité du Récitatif. Je prie le Lecteur d'y avoir recours s'il juge que ce que j'en ait dit puiſſe lui être utile ; ce ſont deux principes eſſenciels pour éviter la mauvaiſe prononciation.

Mais, diront ces eſprits ſuffiſans qui défolent les perſonnes raiſonnables, pourquoi nous donnés vous la Cour pour regle? Nous ne reconnoiſſons que les Savans pour nous conduire, ceux qui prépoſés pour cela peuvent décider ſur la prononciation. Je répons avec aſſurance que ces Meſſieurs n'ont point le privilege de prononcer des Arreſts, & qu'ils devroient s'acorder, mieux qu'ils ne le ſont, avec eux mêmes s'ils veulent qu'on les ſuive. Que l'on me permette

de raporter un exemple recent de cette vérité. Deux perſonnes diſputoient un jour ſur une difficulté de prononciation. L'un ſoûtenoit qu'à la fin d'une periode, ou d'un vers, même dans l'hemiſtiche on devoit faire ſonner l'*r* finale des infinitifs de la premiere & de la ſeconde conjugaiſon dans le diſcours ſoutenu. Celui-cy ſe récrioit fortement ſur cette opinion. J'entrai pendant le fort de la conteſtation : on me demande mon ſentiment qui fut pour le premier. L'autre ne crut pas devoir en demeurer là, nous aurions eu autant de bon ſens que lui ; & c'eſt ce qu'il ne veut point. Il conſulte le lendemain ſon oracle. Il vint nous dire avec joie que les Confreres aſſemblés nous avoient condamnés tout d'une voix, ſur tout Monſieur N.

Je

Je n'en fus point étonné, & j'eus à mon tour le plaiſir de mortifier notre adverſaire. Je lui aportai un gros Livre fait par ce même Monſieur N. l'année précédente, dans lequel il s'explique ainſi. Pour venir « maintenant à la prononciation « de l'*r finale* dans les verbes qui « terminent en *er* ou en *ir* à l'in- « finitif, comme *aimer*, *cherir*, « &c. ce qu'il y a de principal « à en dire, c'eſt que généra- « ment parlant l'*r* ne s'en pro- « nonce jamais dans la conver- « ſation, ny devant une conſon- « ne, ny lorſque le verbe finit « le ſens, & que même on « néglige ſouvent de la pronon- « cer devant une voyelle. Mais « que dans la prononciation ſou- « tenue, comme lorſqu'on parle « en Public, ou qu'on declame « des vers, il faut, ſoit à la fin «

» du ſens, ou du vers, ſoit de-
» vant une voyelle, faire toû-
» jours ſentir l'*r*; & que même
» il eſt bon de la faire entendre
» auſſi devant une conſonne,
» quoi-qu'alors la prononcia-
» tion en doive être plus ou
» moins adoucie, ſuivant que la
» conſonne qui ſuit étant plus
» ou moins dure à prononcer,
» peut rendre auſſi plus ou
» moins dur le ſon de l'*r* qui la
» précede.

Après cela eſt-ce à moi à donner les principes de la prononciation ? Elle change d'une année à l'autre, dans la même perſonne ; Auteur cependant digne de l'eſtime du Public: Et je ſerois plus porté à accuſer de mauvaiſe foi celui qui raporta notre condamnation, que de croire Monſieur N. capable de ſe retracter ſi-tôt ſur un

principe qu'il avoit établi avec tant de raiſon.

Mon intention n'eſt pas d'entrer dans tous les petits détails de la prononciation : on peut avoir recours à cet égard aux meilleures & plus nouvelles Grammaires comme celles du Révérend Pere Buffier, de Monſieur l'Abbé Regnier des Marais, & de Monſieur de la Touche. J'ai dit que la Cour étoit ma regle pour la prononciation : il me ſuffit d'en donner la raiſon.

Il eſt juſte de donner le plus beau langage d'un Royaume, au lieu où eſt le ſiége de ſon Empire, où le Prince ſert de modele à tous les Sujets qui l'environnent, ce ſont toutes perſonnes de naiſſance qui prononcent avec douceur & avec nobleſſe. Car que l'on ne s'y

trompe pas, la prononciation du Bourgeois ne reſſemble point à celle du Courtiſan : celle-là n'eſt point gracieuſe, mais elle eſt ou trop précipitée, ou trop lente, & quelquefois ignoble. Mais que l'on prenne garde en voulant imiter le Courtiſan de tomber dans le précieux, ce qui n'arrive que trop ſouvent : comme à ces Marchandes du Palais, qui au lieu de *Madame*, *Boulevart*, &c. prononçent, *Medeme*, *Boulevert* ; comme à ces hommes qui veulent ſe faire valoir par de faux airs, en diſant, *Monſſ* pour *Monſieur*.

A la Cour on n'a point d'accent dans la prononciation, notre Langue n'étant agréable qu'autant qu'elle n'a point d'inflexion. Delà vient que les Polonois, les Moſcovites, les Sileſiens ſont ceux qui aprennent

le plus facilement à prononcer le François, parceque leurs Langues n'ont point d'accent : & que les Saxons au contraire ont tant de difficulté à s'acoutumer à notre prononciation ; à cauſe que l'Allemand dans leur bouche a l'inflexion très-forte. Toutes nos Provinces, & une partie des Pariſiens ont ce défaut, mais leurs infléxions ſont bien différentes : & à Blois, où l'on prononçoit aſſés bien autrefois, on a un accent preſque auſſi mauvais qu'en Picardie, en Normandie & en Gaſcogne. Il faut donc prononcer toutes nos ſilabes ſur un même ton, ſi l'on veut parler agréablement.

Toutes perſonnes qui veulent ſuivre la Cour à cet égard, s'apliquent à donner aux ſilabes Françoiſes la longueur, & la

brieveté qu'elles doivent avoir; ils évitent la précipitation du Gaſcon, du Provençal, & l'alongement du Normand, ou du Picard; dans lequel défaut quelques Courtiſans ne laiſſent pas de tomber, pour rendre leur prononciation plus pompeuſe.

C'eſt encore un défaut que de bredouiller, & de couper, ou d'obſcurcir le ſon des ſilabes, qu'il faut au contraire rendre plein & diſtinct, en liant doucement le ſon d'une ſilabe avec celui de la ſuivante : en obſervant encore de donner à chacune la prononciation qu'elle doit avoir, ſelon la maniere de parler des perſonnes de qualité de la Cour, & ſuivant celle des bons Auteurs qui en ont décidé dans leurs Livres.

La timidité eſt tres-contraire

à la belle prononciation. Si l'on ne parle, ſi on ne lit avec liberté, elle ne ſauroit être pleine ; les ſilabes fortes ſont proferées à moitié par une perſonne qui aprehende, & elle ne prononce point les ſilabes muettes, ou féminines, quoiqu'il ſoit néceſſaire de les faire ſonner légerement.

Je crois que ceux qui ont intention de bien parler, peuvent le faire en obſervant exactement ces principes, & en ſuivant la deciſion des bons Auteurs pour la prononciation de chaque ſilabe. Ainſi je n'en dirai rien davantage : car tout Livre qui traite de la Langue doit être court ſi l'on veut plaire. Mais je ne puis m'empêcher de me plaindre du mépris que ces grands Maîtres ont pour cette étude, & pour ceux qui

s'y atachent. La hauteur avec laquelle ils les traitent, n'eſt qu'une couverture pour leur foibleſſe dans la connoiſſance de la Langue. Une perſonne de bonne volonté qui travaille ſérieuſement à ſe l'aquerir devient leur ennemi. S'il publie quelque ouvrage, ſon ſtile, quelque pur, quelque élevé qu'il ſoit, eſt toûjours ſelon eux, le ſtile d'un Grammairien. Mais cela eſt-il juſte ? Et n'avons-nous jamais eu de Grammairiens qui écriviſſent bien ? Au contraire, ce ſont ceux qui maîtres de l'arrangement de leurs termes, & plus familiers dans leur juſte ſignification, ſont le plus en état de les choiſir, & de les mettre en leur place, ſoit au propre, ſoit au figuré dans tous les différens langages dont j'ai parlé. Cependant je m'explique ſur le

terme de Grammairien ; je ne donne point ce nom à ces feseurs de déclinaisons, & de conjugaisons, qui y ajoûtent un amas confus d'observations sur les parties du discours, & sur la sintaxe pour nous conduire dans l'erreur. J'apelle un Grammairien celui qui par de profondes réflexions cherche à fixer la Langue dans des principes certains. Le public doit son estime & sa reconnoissance à un pareil Auteur, quand il n'auroit du succès que dans une partie de son dessein. Car il n'est pas aisé d'effacer les préjugés tout d'un coup en matiere de langage. Quelques soins que l'Academie Françoise veuille bien y donner, elle a bien de la peine à faire revenir le Public de ses erreurs. Et en vérité j'ose dire que tant qu'on donnera l'usage

pour regle, il ſera preſque impoſſible de s'acorder ſur l'arangement des termes. Un petit homme pour faire paſſer une mauvaiſe expreſſion dit effrontément que c'eſt l'uſage qui l'autoriſe : & ſon uſage conſiſtera dans quatre ou cinq perſonnes qui n'en ſauront pas plus que lui. Une femme, parcequ'elle ſera gracieuſe, fera paſſer un tour de phraſe dans la bouche de tous ceux qui l'iront voir, quoiqu'il n'y ait aucun principe. Il s'eſt nouvellement répandu une expreſſion qui me paroît viçieuſe dans ſa conſtruction, *Cette femme eſt belle, comme on n'en voit point.* Je demande à toute perſonne raiſonnable ſi cette phraſe eſt conſtruite, quoique l'on en entende bien le ſens ? J'avouë qu'il ſeroit difficile de la ſoutenir par la raiſon, &

qu'il faut la laiſſer à l'uſage, mais on m'acordera que cet uſage eſt mauvais. *Cette femme eſt belle*, voila une propoſition particuliere : *comme on n'en voit point*, ſupoſe une relation à une propoſition générale, & cependant l'antecedent de la particule *en* eſt de ſingulier ; cette expreſſion eſt donc mauvaiſe. D'ailleurs le tour de la phraſe eſt forcé. Pourquoi rendre la ſeconde penſée par la négation de la premiere ? Ne ſeroit-il pas par exemple, plus naturel de dire, *Cette femme efface toutes les autres par ſa beauté.* Cependant je ſuis aſſuré que l'Auteur de cette expreſſion ſe ſera fort aplaudi de s'en être ſervi le premier. Il ne faut que cela pour le mettre aux nombre des beaux Eſprits. C'eſt contre ces nouveautez que l'on doit tenir fer-

me : mais si celle-cy plaît, les personnes qui parlent bien seront obligées de la recevoir, & de la corriger, en disant, *cette femme est belle, comme on ne l'est point.*

On pourroit me demander des éclaircissemens sur bien d'autres difficultez dont je n'ai point parlé. Mais je l'ai déja dit, j'aurois ennuyé le Lecteur, & je serai fort heureux qu'il parcoure cet Ouvrage-cy jusqu'à sa fin. Aïant choisi les difficultez les plus importantes par leurs principes, on sera, si on le veut, en état d'éclaircir les autres. Néanmoins je prie le public, de ne point penser que j'aie eu intention de donner des decisions : Je n'ai eu que de la bonne volonté en travaillant à ce petit Ouvrage, dans lequel je n'ai point eu dessein d'offencer personne : mais j'avouë que je ne

ſerois pas fâché d'avoir un peu mortifié ces gens qui, parce-qu'ils ſavent aſſés bien une eſpece de langage, s'imaginent pouvoir nous regler ſur toute la Langue. Ils me permettront de leur dire que la vie la plus longue en travaillant aſſiduement, & que le commerce le plus continué ne ſuffiroient pas, pour être parfait dans une Langue. Les Auteurs les plus conſommés ont-ils ſeulement pu parvenir à faire de bonnes définitions ?

Mais qu'avons-nous à faire de toutes vos réfléxions, me dira-t'on ? Elles ne tendent à rien ; nous ſavons tout cela comme vous, & mieux même. Ma réponce eſt aiſée à faire. Quand mes peines ne ſerviroient qu'à vous aprendre que vous ne ſaviés pas que vous ne

ſaviés rien, c'eſt beaucoup, vous ne ſerés plus ſi préſomptueux, vous qui me ferés cette objection. Car je ne prétens point parler dans cette ocaſion-cy aux perſonnes qui ſe connoiſſent au travail, & qui ſavent rendre juſtice. Si je n'ai pas réüſſi, ils ne laiſſeront pas de me tenir compte de mes bonnes intentions. Je ſais auſſi que les Etrangers m'en ſauront gré. Ennemis de l'uſage qui ne les éclaircit point, ils ſont ravis qu'on leur donne des principes. Ils en aprennent plus promtement la Langue, & ils ſont en état de ne jamais l'oublier. Il y a tel de ces gens dont je parle, qui a eu recours à des Etrangers pour s'éclaircir dans une difficulté d'expreſſion; & ſurpris de ſon ignorance, ce François eſt retourné plus d'une fois à ſon

oracle. Oui je le soutiens, les Etrangers atentifs, sont à notre honte plus fermes que nous dans les détails de la Langue. Il est vrai qu'ils n'ont pas en général tant de délicatesse ny de noblesse d'expression ; mais passagers en France, ils n'ont pas le tems d'observer le langage des Courtisans ; & souvent mal enseignés ils ne peuvent profiter de celui des bons Auteurs. Mais bien plus, si ces Etrangers, font leur séjour de France à Blois, en Gascogne, en Languedoc, &c. & s'ils s'en tiennent à l'usage, ils auront l'accent de ces Provinces, leur mauvaise prononciation, leur vicieux arangement. Ils prononceront *moé* pour *moi*, par exemple, comme à Blois ; Ils diront, *portés-moi d'argent*, pour, *aportés-moi de l'argent*, comme en Gascogne, en

Languedoc ; *du fu* , pour, *du feu*, *meur*, pour, *mur*. Ils ont donc beſoin de regles pour ſavoir la Langue. N'eſt-il pas vrai auſſi que, lorſque nous aprenons une Langue étrangere, avec deſſein de la bien ſavoir, nous preſſons celui qui nous l'enſeigne de nous en donner les principes, ſur tout quand la conſtruction de quelque phraſe nous ſurprend ?

Je n'ai plus qu'un mot à dire, c'eſt que je ne combats que le mauvais uſage, qui n'a aucun principe, & que le bon uſage, qui en a, eſt ce que j'apelle *Raiſon*. Ainſi on ne peut me chicanner ſur le terme. Mais ce n'eſt pas le partage de tout le monde de diſtinguer le bon d'avec le mauvais uſage. Il faut pour cela avoir recours au principe d'inſtitution : & c'eſt ce qui m'a engagé à don-

ner ces éclairciſſemens : Je ſouhaite avec ardeur que le public les reçoive favorablement.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

A

A, devant l'infinitif, 132
A qui, pour, *auſquelles*, 228
Academie Françoiſe, 297
Adjectif collectif, 188
Amiot, 103
Article, 4
Article défini, 5. & ſuivantes.
Article indéfini, 5. & ſuivantes.
Avenir, 225

B

Bienſéances, 235. & ſuiv.
Bordeaux, 203
R. P. Buffier Jeſuite. 291

C

Ce Sont eux, pour, *c'eſt eux*, 67
Cent mille écus vaillant, 166. & ſuivantes.
Choix des termes, 211. & ſuiv.
Clouds, 243
Commerce de lettres, 248
Conjonctif, ſon emploi, 111
Couleur de feu, 193

D

Dans, prépoſition, 33. & ſuiv.
De devant l'infinitif, 123. & ſuiv.
Défauts à éviter dans la prononciation, 293
M. de la Touche, 291
Délicateſſe de l'expreſſion, 250. & ſuiv.
Dictionnaires, 221

E

Ducation, 233
Eleve, 224
Emprunté, 225
En, prépoſition, 33. & ſuiv.
En, particule relative, 45. & ſuiv.
Epitre Dédicatoire, 237
Etablir, 226
Etourdie de cadette, 195
Etrangers, ce qu'ils doivent faire & éviter pour bien ſavoir la langue, 303
Etre, 174
Expreſſions vicieuſes, 303
Extrême, 220

E

In d'une lettre, 237
M. de Fontenelle, 219. 244
Fortune, 232
Futurs de l'indicatif. 78

G

GErondif, 126
Grammairiens, 296. Ce que l'on doit entendre par le terme de Grammairien. 297

I

IL, particule impersonnelle, 64. & suiv.
Il y a, pour, *il est*, 70. & suiv.
Imparfait, 78. 84
Indicatif, 113

L

LAngues qui n'ont point d'accent dans la prononciation, 293
Le, particule relative, 45. & suiv.
Les hommes les plus savans, 187
Lui, &, *soi*, 144
M. de Luxembourg, 261. 263.

M

Ma belle Madame, 219
Madrier, 243
Maintenant, 220
Marot, 103
Modes des verbes, 112

N

Nobleſſe de l'expreſſion, 254
Noms collectifs, 135
Notion des arts & des ſciences, 239.

O

On, particule impersonnelle, 64. & ſuiv.
Orthographe, 269. & ſuiv.

P

PArfait défini, 92
Parfait indéfini, 78. 92. 94
Participe actif, 124
Participe paſſif, ou ſupin, 97. & ſuiv.
Pour devant l'infinitif, 134
Preventions confuſes, 227
Principes du choix des termes, 216. & ſuiv.
Prononciation, 286. & ſuiv.
Prononciation de l'R finale, 289. Regles & principes de la prononciation, 290. 292. Défauts de la prononciation, 292.
Prononciation vicieuſe de quelques perſonnes, 292

Q

QUe, particule, ſon uſage,

150. & suiv.
Que, pour, *si*, 86, 91
Que l'on me punisse cet homme là, 204. & suiv.

R

REcit, 83
Régime, 171. & suiv.
Recueillir, 222
M. l'Abbé Regnier Desmarais, 291
M. Rose. 247.

S

S'*En douter*, 148
Si, particule conditionelle, 84. 87. 113.
Si, particule dubitative, 115
Signification des termes, 218
Soi, & *lui*, 144
Sublime, 229. 260
Succeder aux veus, 229
Supin, ou participe passif declinable. 97 & suiv.

Tems

T

TEms de l'action, 93
Tems du verbe, 76
M. de Toreils. 244

V

VErbes, 62. & ſuiv.
Verbe actif, 62
Verbe auxiliaire, 71
Verbe impersonnel, 64
Verbe neutre, 63
Verbe paſſif, 63
Verbes poſitifs, 114
Verbe ſubſtantif, 64
Verbe ſubſtantif employé impersonnellement, 66
Vingt-&-un chevaux, 139. 201
Uſage, 265. & ſuiv.
Si on peut donner l'Uſage pour regle de la langue, 298
Uſage bon & mauvais, 299

Y

Y, Particule relative, 45 & ſuiv.

V

ERRATA.

Page 102. ligne 28. *pronom*, liſés *ſupin*. Page 146. lig. 8. *je puis*, liſés *puis-je?* Page 216. lig. 16. *des*, liſés *de*. Page 237. lig. 13. *d'un*, liſés *du*. Page 212. lig. 16. *ſacrifices*, liſés, *conſacrés*. Page 288. lig. 24. *élevées*, liſés *élevés*.

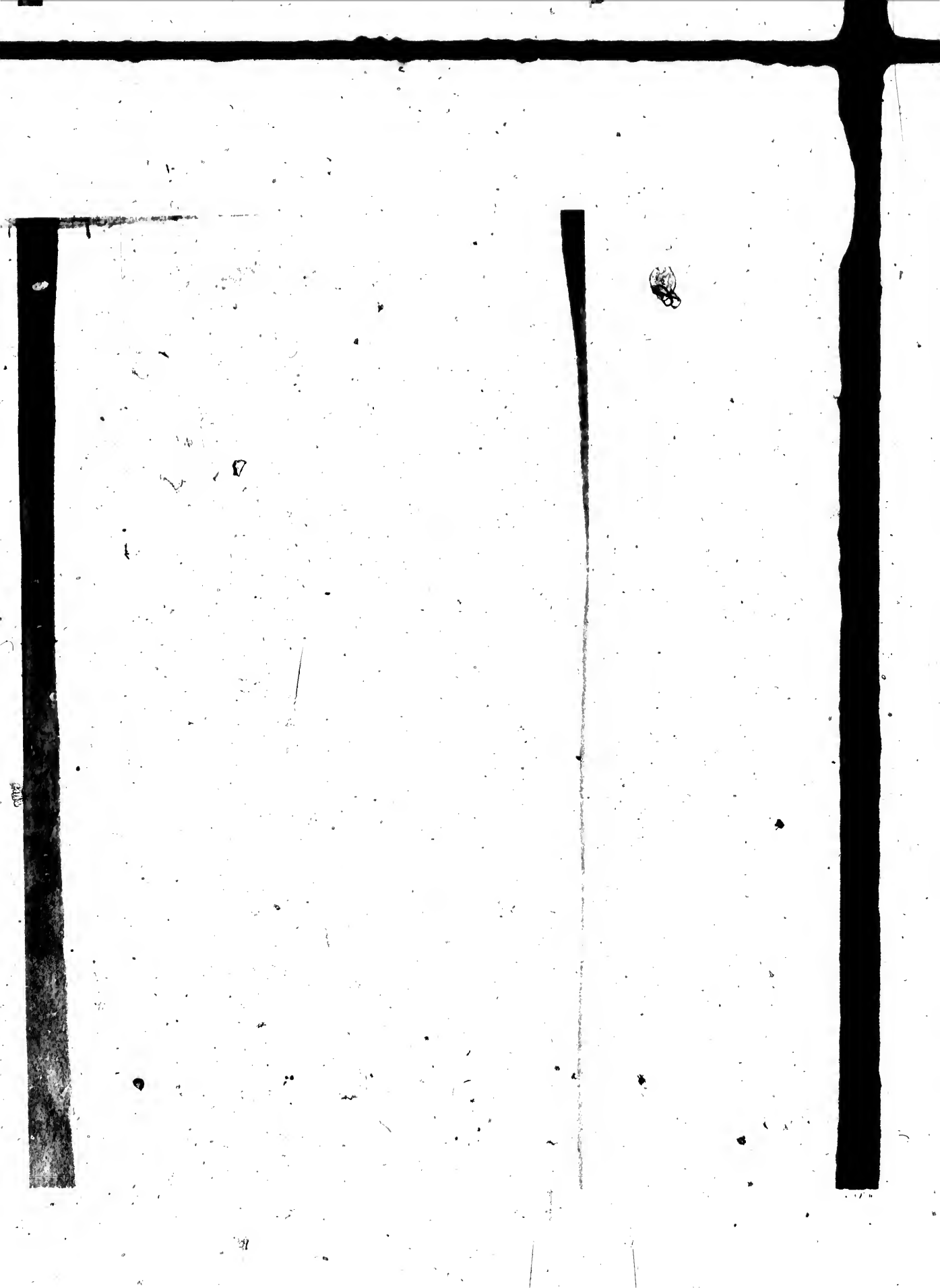

Les microfiches ci-jointes
ou lacunes inhérent au docu
prions de nous en excuser.

Reliure trop serrée
Graphisme défectueux

pintes présentent certains défauts
document original. Nous vous
ser.